



DOCUMENT D'OBJECTIFS

REVISION 2022

*Revermont et Gorges de l'Ain
Natura 2000 « FR8201640 »*



Document d'Objectifs Natura 2000 Revermont et Gorges de l'Ain – GBA - 2022



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Table des matières

1. Maîtrise d'ouvrage et rédacteurs	5
2. Remerciements aux organismes ou personnes et structures ayant participé à l'élaboration du DOCOB	6
3. Introduction générale	7
4. Natura 2000 : présentation générale	8
5. Fiche d'identité du site	9
6. Membres du comité de pilotage du site Natura 2000	10
7.1 Diagnostic SOCIO-ECONOMIQUE	11
Tableau 1 : Données administratives	13
Situation des propriétés dans le site	18
Tableau 2 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	20
7.2 Diagnostic ECOLOGIQUE	32
Tableau 3 : Données abiotiques générales	34
Tableau 4 : Grands milieux	37
Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	42
Tableau 5 : Habitats naturels d'intérêt communautaire prioritaire	42
Tableau 6 : Habitats naturels d'intérêt communautaire non prioritaire	46
Synthèse et analyse : Habitats naturels d'intérêt communautaire	59
Tableau 7 : autres habitats naturels	69
Synthèse habitats	71
Tableau 8a : Espèces d'intérêt communautaire	72
Tableau 8b : espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive	73
Synthèse et analyse espèces d'intérêt	78
Tableau 9 : Interactions potentielles entre les activités, habitats et espèces Natura 2000	81
Tableau 10 : Synthèse des espèces faunistiques patrimoniales et communautaires (hors oiseaux)	86
Tableau 11 : Liste des espèces d'oiseaux patrimoniaux du site	90
Synthèse des espèces patrimoniales	92
Hiérarchisation des enjeux de conservation	92
7.3 Evaluation du précédent DOCOB	96
Périmètre du site	100
8. Enjeux et objectifs	102
8.1- Enjeux et objectifs de développement durable liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines	103

8.2 Objectifs opérationnels	105
Tableau 12 : Enjeux / objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines	108
Tableau 13 : Enjeux / objectifs transversaux	110
Tableau 14 : Récapitulatif des objectifs de développement durable	113
Synthèse des objectifs et enjeux	113
9. Propositions de mesures de gestion	115
Tableau 15 : Mesures	116
Synthèse des outils pour la mise en œuvre des objectifs du DOCOB	125
Tableau 14 : Suivi des mesures	132
Synthèse	133
10. CONCLUSION	134
11. BIBLIOGRAPHIE	135
12. ANNEXES	136

Table des figures et illustrations

Figure 1 : localisation du site Natura 2000 en Région	11
Figure 2 : Carte du site Natura 2000 Revermont et Gorges de l'Ain	12
Figure 3 : carte des données administratives	17
Figure 4 : exemples de parcellaire du site.....	19
Figure 5 : impacts du Robinier Faux Acacia sur les pelouses sèches	27
Figure 6 : Forêts publiques du site	28
Figure 7 actions éclairage publique des communes du site	32
Figure 8 : carte de la pollution du site.....	32
Figure 9 : Comment préserver les continuités de prairies sèches, CEN 2017	41
Figure 11 : évolution naturelle d'une pelouse dans le temps. Source : cahier technique « pelouses et coteaux sec » CEN Rhône Alpes	60
Figure 12 : Les différents types de pelouses sèches du site	61
Figure 13 : atteinte au bon état de conservation de la pelouse de la Croix de la Dent.....	64
Figure 14 Dossiers MAEC instruits au 14/10/2019. source DRAAF.....	65
Figure 15 : état des pelouses sèches et contractualisation de MAE.....	68
Figure 16 : sites forestiers avec une forte activité nocturne des chiroptères à enjeu	79
Figure 17 : hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats agropastoraux	93
Figure 18 : hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats non agropastoraux	94
Figure 19 : hiérarchisation des enjeux de conservation des espèces	95
Figure 20 : pertinence des objectifs du précédent DOCOB	97
Figure 21 : bilan des objectifs opérationnels Pelouses sèches	106
Figure 22 : bilan des objectifs opérationnels habitats forestiers.....	107

1. Maîtrise d'ouvrage et rédacteurs

Maître d'ouvrage

Ministère de la transition écologique (MTE) – Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne Rhône-Alpes (DREAL AuRA)
Suivi de la démarche : Muriel DURAND BOURLIER Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Ain

Structure porteuse

Syndicat Intercommunal d'aménagement et d'entretien du Suran, devenu Syndicat Mixte Interdépartemental du Suran et de ses affluents (2009-2018)
Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse (depuis 2018)

Opérateur

Opérateur historique : Association touristique du Revermont (2004-2009)

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Sébastien POLLET (Grand Bourg Agglomération)

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : Sébastien POLLET (GBA)

Contribution / Synthèse / Relecture : Sébastien POLLET (GBA)

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats ouverts (2019-2020) : Mosaïque Environnement
Cartographie des habitats forestiers (2019-2020) : Mosaïque Environnement

Crédits photographiques (couverture)

« Comité Départemental de Spéléologie de l'Ain », 2017, Minioptères de Schreibers dans la Grotte de Courtouphle.
« SMISA - Chloé Froger », 2017, Panorama depuis la pelouse du mont Rignat.

Référence à utiliser

POLLET Sébastien – *DOCOB Natura 2000 Revermont et Gorges de l'Ain*. Bourg-en-Bresse, 2022, 153p.

2. Remerciements aux organismes ou personnes et structures ayant participé à l'élaboration du DOCOB

Communes et personnes impliquées directement dans la rédaction du DOCOB	Collectivités autres	Administrations	Organismes techniques et scientifiques et associations	
<p>Mesdames, Messieurs les Maires et élus des communes concernées par le site Natura 2000</p> <p>Bohas-Meyriat-Rignat ; Ceyzeriat ; Cize ; Corveissiat</p> <p>Courmangoux ; Drom ; Grand-Corent ; Hautecourt-Romanèche ; Jasseron ; Journans ; Matafelon-Granges ; Meillonas ; Neuville-Sur-Ain ; Nivigne-Et-Suran ; Poncin ; Pouillat ; Ramasse ; Revonnas ; Saint-Martin-Du-Mont ; Salavre ; Simandre-Sur-Suran ; Val-Revermont ; Verjon ; Villereversure.</p> <p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs</p>	<p>Les membres des communautés de communes et d'agglomération</p> <p>Rives de l'Ain Pays du Cerdon Haut Bugey Agglomération Agglomération du bassin de Bourg en Bresse</p> <p>Ainsi que l'ensemble du personnel des communautés de communes</p> <p>Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux des cantons de Ceyzériat ; de Saint Etienne du Bois ; Pont d'Ain</p> <p>SR3A Mickaël LEGALL, Emilie GENELOT</p>	<p>Préfecture de l'AIN</p> <p>DDT 01 Muriel Durand-Bourlier ; Alice Josserand</p> <p>ONF Fabien BENACCHIO</p> <p>OFB Nicolas MORON</p>	<p>Université Lyon III : Michel Des Châtelliers</p> <p>CBN David Paulin</p> <p>CRPF Alain Lyaudet, Véronique Jabouille, Frédérique Blanchon</p> <p>Fédération de Chasse Cyril MANOS</p> <p>LPO Lucie DEFERNEZ, Francisque BULLIFFON</p> <p>Chambre d'Agriculture Marc DESBOIS</p> <p>FNE 01 Stéphanie CONVERT, Gilles GARAUDET,</p>	<p>Réserve Naturelle Robin Letscher</p> <p>CEN Fabien BILLAUD</p> <p>Société d'économie mixte montagnarde de l'Ain Léa GAUTIER</p> <p>SCOPELA Philippe Mestelan</p> <p>Musée du Revermont Adrien Boyer</p> <p>ADDEAR 01 Claudine PITIOT BRECHE, Clément KAMINSKI</p> <p>AGEK 01 Philippe VERMEIL, Christophe LAFARGE</p> <p>CDS01 Théo SAVOI, Christophe LAFARGE</p>

3. Introduction générale

A l'est de la Bresse, le Revermont est un fragment du Jura que la rivière d'Ain a isolé. Ce territoire abrite de nombreuses richesses naturelles et culturelles à préserver. Le site Natura 2000 Revermont et Gorges de l'Ain a été créé en 2002 et le précédent DOCOB rédigé en 2004. Les contextes local, national et européen ont beaucoup évolués depuis et il était nécessaire de réviser le DOCOB afin de poursuivre le travail de conservation du site Natura 2000.

Les pelouses sèches représentent l'essentiel des milieux remarquables présents. Ces habitats rares ont été façonnés par les activités humaines depuis plusieurs siècles et leur conservation passera donc par une gestion anthropique. L'équilibre nécessaire à la conservation en bon état de ces pelouses n'est pas facile à trouver mais la priorité sera dans un premier temps le maintien des milieux ouverts. On constate en effet que la dynamique d'embroussaillage est globalement forte, parfois stimulée par des pratiques non adaptées, et difficile à maîtriser une fois installée. La gestion pastorale est donc intimement liée à la conservation des pelouses sèches du Revermont et est à pérenniser sous peine de disparition de ces habitats. Elle n'est cependant pas une condition suffisante, comme le prouve les nombreuses pelouses actuellement pâturées, mais en mauvais état de conservation ou en forte dynamique de régression.

Les cavités et habitats rupestres sont le second type de milieu à enjeux sur le site. La diversité et les populations importantes de chauves-souris sont particulièrement remarquables. L'ensemble des habitats nécessaires au cycle de vie de ces mammifères sera donc à préserver (cavités, forêts et haies, gîtes bâtis, milieux ouverts...).

Les habitats forestiers d'intérêt représentent de grandes surfaces mais pour beaucoup à enjeux de conservation moindre.

Enfin, bien qu'initialement non identifié comme Zone de Protection Spéciale (ZPS), le site n'est pas dénué d'intérêt ornithologique. Les milieux rupestres (Arrêté de protection de biotope (APB) « Oiseaux rupestres » de l'Ain) ainsi que l'alternance milieux ouverts et forêts sont favorables à de nombreuses espèces de la directive oiseaux (Circaète Jean le Blanc, Faucon Pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Alouette Lulu, Pie Grièche Ecorcheur, Engoulevent...).

Au nord du site Natura 2000 Revermont et Gorges de l'Ain, dans le département du Jura, se trouve le site Natura 2000 Petite Montagne du Jura. Il partage de très nombreux points communs avec le site Revermont et Gorges de l'Ain. On peut même affirmer que ces deux sites ne forment qu'une entité indissociable pour bon nombre d'espèces et d'habitats. Il apparaît donc pertinent de renforcer les liens avec ce site voisin.

4. Natura 2000 : présentation générale

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,

- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MTE, juin 2007) :

- 1334 sites en Zone spéciale de conservation (ZCS) (Propositions de site d'importance communautaire (pSIC) et Sites d'Importance Communautaire (SIC)) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,

- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

Natura 2000 en Rhône Alpes

Le réseau Rhône alpin de sites Natura 2000 couvre 562 119 ha, soit 12,6 % du territoire régional :

- 133 sites (pSIC et SIC) au titre de la directive habitats. Ils couvrent 485 000 ha, soit 10,8% du territoire,

- 38 sites (ZPS) au titre de la directive oiseaux. Ils couvrent 331 248 ha, soit 7,4% du territoire.

5. Fiche d'identité du site

Nom officiel du site Natura 2000 : **Revermont et Gorges de l'Ain**

Date de transmission de la ZSC (pSIC, SIC) ou/et date de l'arrêté de la ZPS :

Première proposition pSIC : 30 avril 2002

Arrêté de création ZSC : 14 juin 2010 (nouveau Périmètre)

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : **non**

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **oui** Numéro officiel du site Natura 2000 : **FR8201640**

Localisation du site Natura 2000 : **Auvergne Rhône-Alpes**

Localisation du site Natura 2000 : **Ain** / Zone Biogéographique : Domaine Continental

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **1 730,3 ha**

Préfet coordinateur : **AIN**

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du : **Brigitte MORELLET** (Maire de Corveissiat – Conseillère Communautaire de GBA) 2019-2020 / **Benjamin RAQUIN** (Maire de Grand Corent – Conseiller Communautaire de GBA) à partir de 2021

Structure porteuse : **Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse** dit Grand Bourg Agglomération (GBA)

Commissions ou groupes de travail pour la révision du DOCOB :

Restitution de la cartographie des habitats et des études complémentaires (Lépidoptères et Chiroptères en milieu forestier) le 05/03/2021

Restitution de l'évaluation du DOCOB : le 02/06/2021

Groupe de travail « Pelouses sèches » : Diagnostic et enjeux de conservation le 06/07/2021 - objectifs opérationnels le 7/10/2021 – mesures et actions le 14/12/2021

Groupe de Travail « Chiroptères et Milieux forestiers » : Diagnostic et enjeux de conservation le 20/07/2021 - objectifs opérationnels le 14/10/2021 – mesures et actions le 04/02/2022

Réunion de présentation de la démarche de révision, des objectifs et des pistes d'actions aux éleveurs du Revermont : 11/02/2022

COFIL « intermédiaire » : - bilan de la révision en cours, travail sur les enjeux transversaux (fréquentation, animation DOCOB, sensibilisation) le 11/03/2022

- Charte Natura 2000, mesures transversales, animation gouvernance et financement du DOCOB le 20/04/2022

COFIL de validation du DOCOB : 25/05/2022

6. Membres du comité de pilotage du site Natura 2000

<i>élu du Conseil Régional de la région Auvergne Rhône-Alpes</i>	Chambre d'agriculture du département de l'Ain
<i>élu du Conseil Départemental de l'Ain</i>	SEMA (Société d'économie montagnarde de l'Ain)
<i>élu du Conseil Départemental du canton de Ceyzériat</i>	l'ADDEAR (Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural)
<i>élu du Conseil Départemental du canton de Pont d'Ain</i>	Centre régional de la propriété forestière du département de l'Ain (CRPF)
<i>élu du Conseil Départemental du canton de Saint-Étienne-du-Bois</i>	Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du département de l'Ain
<i>élu de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse</i>	Centre départemental des jeunes agriculteurs du département de l'Ain
<i>élu de la communauté de communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon</i>	Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du département de l'Ain
<i>élu de la communauté d'agglomération du Haut-Bugey</i>	Syndicat départemental de la propriété agricole et rurale de l'Ain
<i>élu des 24 communes du site : Bohas Meyriat Rignat ; Ceyzeriat ; Cize ; Corveissiat ; Courmangoux ; Drom ; Grand Corent ; Hautecourt Romanèche ; Jasseron ; Journans ; Matafelon Granges ; Meillonas ; Neuville sur Ain ; Nivigne et Suran ; Poncin ; Pouillat ; Ramasse ; Revonnas ; Salavre ; Simandre sur Suran ; St-Martin du Mont ; Val Revermont ; Verjon ; Villereversure</i>	Confédération paysanne de l'Ain
<i>élu du Syndicat de Rivière d'Ain Aval et de ses affluents (SR3A)</i>	Fédération départementale des chasseurs du département de l'Ain
<i>élu du Syndicat Intercommunal des eaux (S.I.E.) Ain - Veyle - Revermont</i>	Fédération départementale de la pêche et de protection des milieux aquatiques
<i>élu du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain(S.I.E.A.)</i>	Comité départemental du tourisme du département de l'Ain Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE)
<i>élu du Syndicat Intercommunal d'aménagement et d'entretien du Sevron et du Solnan ou son suppléant</i>	- Union régionale des industries de carrières et matériaux de construction (Unicem Auvergne-Rhône-Alpes)
<i>élu du Syndicat Mixte du SCOT Bugey ou son suppléant ;</i>	Association de gestion des espaces karstiques (AGEK) ou son suppléant ;
<i>élu du Syndicat Mixte Bugey - Côtière - Plaine de l'Ain (BU.CO.P.A.)</i>	Comité départemental de spéléologie ou son suppléant ;
<i>élu du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Eaux Bresse – Suran – Revermont</i>	Association de la Gestion et de l'Équipement des Sites de pratique d'Escalade, de Spéléologie et de Canyonisme (AGESSEC)
France Nature Environnement Ain (FNE Ain)	le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du
Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de la région Rhône-Alpes	logement de la région Auvergne- Rhône-Alpes ;
Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) du département de l'Ain Auvergne- Rhône-Alpes - Délégation Territoriale de l'Ain	le directeur régional de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes;
Conservatoire botanique national alpin (C.B.N.A.)	la Préfète du département de l'Ain; le directeur départemental des territoires du département de l'Ain le directeur départemental de la cohésion sociale, ou son représentant ; le directeur de l'agence de l'eau Rhône – Méditerranée – Corse; le délégué régional de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB); le directeur de l'agence interdépartementale de l'Office National des Forêts (ONF).

Figure 1 : localisation du site Natura 2000 en Région Auvergne Rhône Alpes et dans le département de l'Ain

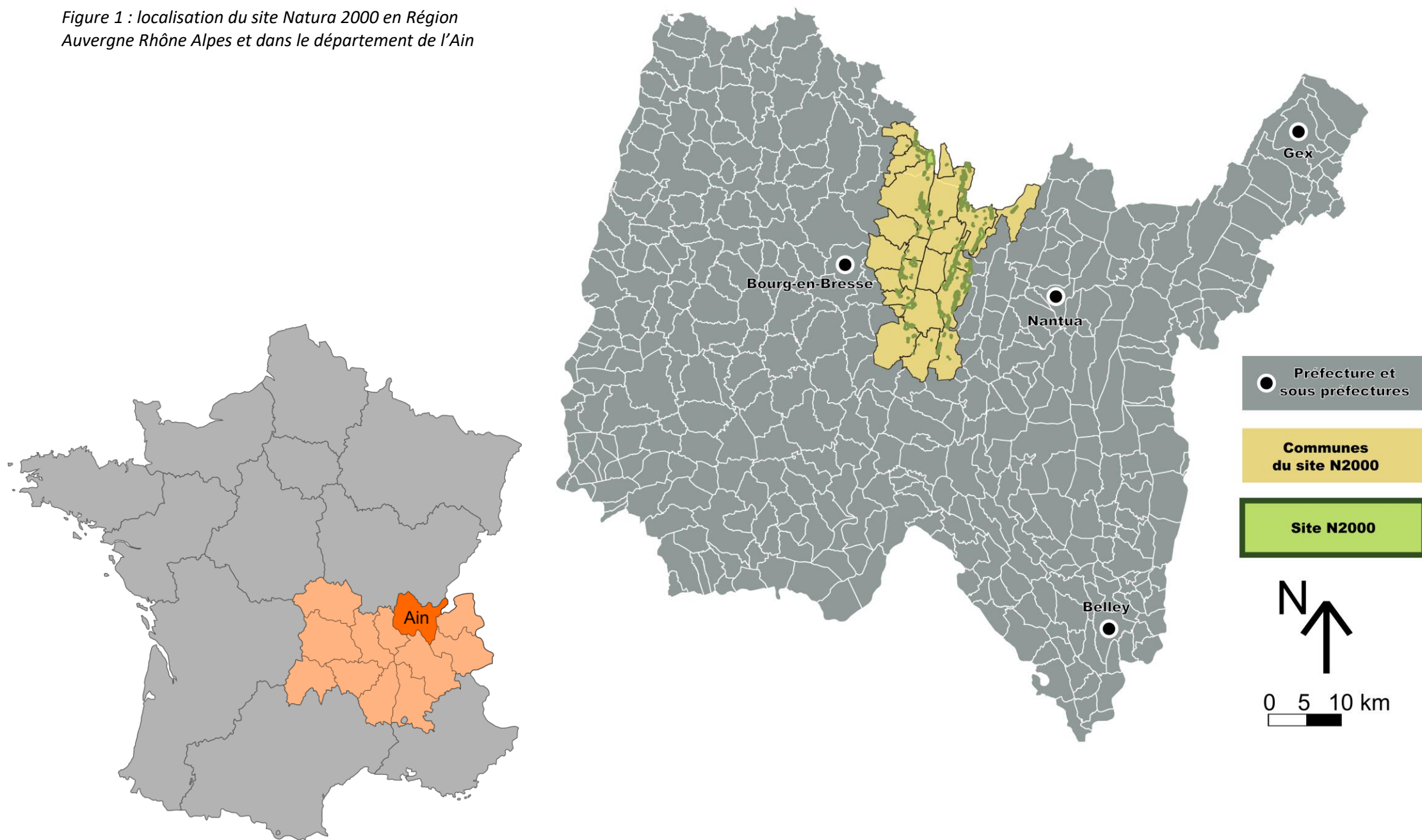
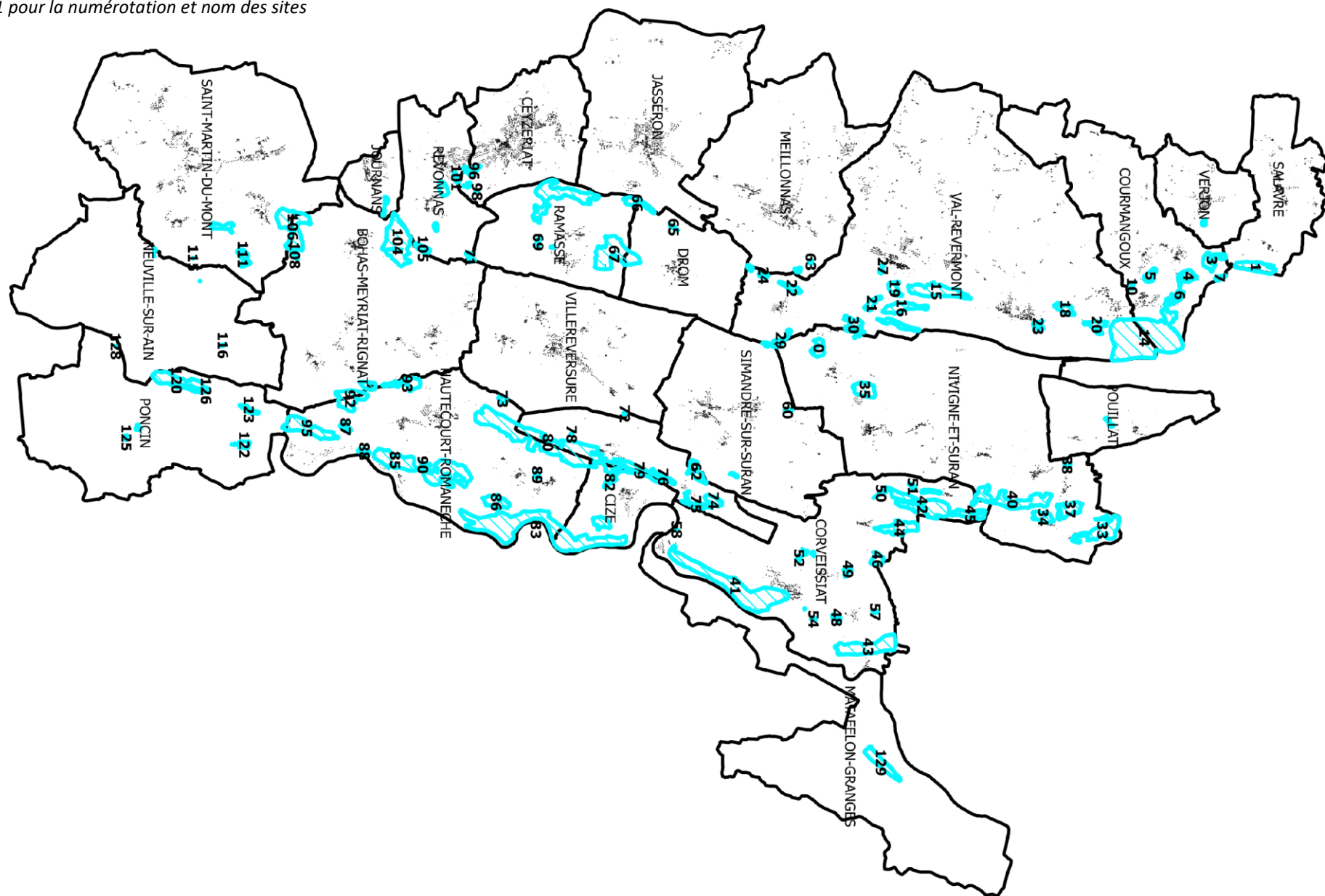


Figure 2 : Carte du site Natura 2000 Revermont et Gorges de l'Ain
 Voir Annexe 1 pour la numérotation et nom des sites



7.1 Diagnostic SOCIO-ECONOMIQUE



Village de Journans



Troupeau de Montbéliardes sur une pelouse sèche

Tableau 1 : Données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Région	1	Auvergne Rhône-Alpes	Voir présentation générale de Natura 2000	DREAL AuRA
Départements	1	Ain	Voir présentation générale de Natura 2000	DREAL AuRA
Communes	24	Communes	Surface N2000 (ha) total= 1730,3 ha	GBA
		HAUTECOURT-ROMANECHÉ	376	
		CORVEISSIAT	274	
		VAL-REVERMONT	223	
		NIVIGNE-ET-SURAN	142	
		COURMANGOUX	119	
		BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT	110	
		RAMASSE	109	
		GRAND-CORENT	100	
		CIZE	86	
		PONCIN	49	
		SAINT-MARTIN-DU-MONT	38	
		MATAFELON-GRANGES	21	
		SALAVRE	19	
		REVONNAS	19	
		DROM	16	
		SIMANDRE-SUR-SURAN	9	
		CEYZERIAT	6	
		MEILLONNAS	3	
		JOURNANS	2	
		POUILLAT	2	
		VERJON	1	
		NEUVILLE-SUR-AIN	0,6	
		VILLEREVERSURE	0,5	
		JASSERON	0,03	
Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	3 EPCI	<p>Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg en Bresse : 1659,7 ha (96%)</p> <p>Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon : 49,6 ha (2.8%)</p> <p>Haut Bugey Agglomération : 21 ha</p>		

		(1.2%)		
Habitants	18 078 habitants <i>(sur les communes du site). Aucun habitant sur le site même.</i>	Territoire à faible densité de population : 47 habitants / km ² (110 en moyenne dans l'Ain)	La population est plus dense sur la côtère Ouest dû à la proximité de Bourg-en-Bresse. Peut induire une certaine fréquentation des sites (tourisme et loisirs).	INSEE 2016
Réserves naturelles nationales (RNN) et régionales (RNR)	1	Réserve Naturelle Nationale de la Grotte d'Hautecourt	Bien que l'enjeu principal de la réserve concerne la micro faune cavernicole, elle partage aussi les principaux enjeux du site Natura 2000 : la conservation des pelouses sèches du Jura et la conservation des Chiroptères et leurs gîtes cavernicoles. Un plan de gestion 2020 – 2024 a été défini en 2019 et mis en place par la LPO AuRA, conservateur de la RNN.	LPO AuRA
Espaces naturels sensibles (ENS)	1	Haute vallée de l'Ain, Incluant l'ENS : <i>Reculée et grotte de Corveissiat</i>	Valorisation des sites et sensibilisation à l'environnement : objectif en lien avec Natura 2000. Ouverture au public et mise en tourisme : objectif pouvant être contradictoire avec les enjeux Natura 2000.	Conseil départemental de l'Ain (CD 01)
APB	1 couvrant 260 ha du site	FR3800192 : Protection des Oiseaux Rupestres <i>Rocher du Chougeat à Matafelon Granges</i> <i>Côte de Conflans et Sur Chatillon (Reculée de Corveissiat) à Corveissiat</i> <i>Roche de Jarbonnet à Cize</i> <i>Falaise Béranger à Hautecourt-Romanèche</i> <i>Roche de Merpuis et ses environs à Poncin</i>	Espèces protégées au niveau national concernées par l'APB pour les oiseaux nichant dans les falaises, zones rocheuses et forêts voisines : Aigle royal, Autour des Palombes, Bondrée apivore, Circaète Jean le blanc, Faucon pèlerin, Grand Corbeau, Hibou grand-duc, Hirondelle de rochers, Martinet à ventre blanc, Milan noir, Milan royal, Tichodrome échelette. Sont interdits : l'escalade et les descentes en rappel ; l'installation de tout équipement fixe destiné à faciliter l'accès des falaises et sites rocheux ; les décollages, atterrissages et survols à moins de 150 m du sol ou des	Arrêté préfectoral de 2002

			<p>parois et sites rocheux. <i>En bleu : espèces de l'annexe I de la directive oiseaux.</i></p>	
	<p>1 en dehors du site à Simandre sur Suran</p>	<p>FR3800527 Ruisseau de Sélignac 1.7km de linéaire</p>	<p>Désigné pour la protection des écrevisses à pattes blanches. Plan d'action et de restauration achevé en 2019 par le SR3A.</p>	
Sites classés	<p>4 sites pour 267,5 ha</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Grotte de Corveissiat (2.7ha) - Grotte de Hautecourt (0.76ha) - Mont Myon (125ha) - Cascade de Charmine-sur-l'Oignin et descente de Matafelon (139 ha) 	<p>Le classement a pour objectif de maintenir les lieux en état, il garantit l'intégrité du site vis-à-vis d'opérations d'aménagement ou de travaux susceptibles de lui porter atteinte.</p>	
Autres zonages connus (zones humides, zones importantes pour les oiseaux, ...)	<p>64 Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 (ZNIEFF 1) dans les communes dont 39 en zone N2000 pour 1 418 ha</p> <p>Réservoir biologique</p>	<p>RBioD00069 : Le Ruisseau de la Chana.</p>	<p>Majoritairement des pelouses sèches</p> <p>Réservoir ciblé pour l'écrevisse à pieds blancs destiné à assurer la recolonisation et les échanges génétiques avec d'autres affluents du Suran.</p>	<p>SR3A</p>

Synthèse données administratives

Le site Natura 2000 Revermont et Gorges de l'Ain est réparti de **manière hétérogène** sur 24 communes : Les **9 communes** les plus importantes représentent à elles seules **89% du site** alors que les 9 communes qui possèdent moins de 10 ha pèsent pour 1.4% de la surface Natura 2000.

Le site se compose de 130 entités, d'une taille moyenne de 13,33 ha mais avec une **grande amplitude** (de 175 ha pour le Mont Myon à 0,01 ha pour les 7 entrées de cavités du site ou 0,1 ha pour le plus petit site hors cavité). Si on exclue les cavités, **la moitié des zones Natura 2000 font moins de 3,06 ha et un quart moins de 1,17 ha**. Les entités sont toutes listées en **ANNEXE 1** et localisées sur la **CARTE 1 de l'atlas cartographique**. **Le site est très fragmenté et composé d'une mosaïque de petites zones**. Le périmètre permet ainsi de bien cibler les zones à enjeux mais peut être vu comme un frein par certains.

Les 24 communes du site sont réparties dans trois EPCI mais avec 96% de la surface (et 21 communes) du site sur le territoire d'un seul EPCI.

Le développement de la politique « Espaces Naturels Sensibles » du Conseil Départemental de l'Ain est important et concerne des secteurs Natura 2000 particulièrement fragiles nécessitant **une bonne coordination et le partage des objectifs par les gestionnaires de ces ENS**.

L'**APB** oiseaux rupestres de l'Ain couvre **15% du site** (secteur des gorges de l'Ain), il a été créé afin de **protéger 12 espèces d'oiseaux** rupestres dont **7 inscrites à l'annexe I** de la directive oiseaux. Malgré cela, le site n'a pas été désigné au titre de la directive oiseaux en 2002.

Enfin, la **Réserve Naturelle Nationale** de la Grotte de Hautecourt se trouve dans le site Natura 2000, les enjeux de la réserve concernent surtout la protection de la faune cavernicole, principalement la faune invertébrée et dans une moindre mesure les chiroptères (26 petits rhinolophes hivernants en 2019). La partie aérienne de la réserve est constituée d'une pelouse sèche et de boisements. **La Réserve et le site Natura 2000 travaillent déjà en lien étroit** sur des enjeux communs, notamment le suivi de l'embroussaillage et l'expérimentation de techniques de gestion pastorale « innovante ».

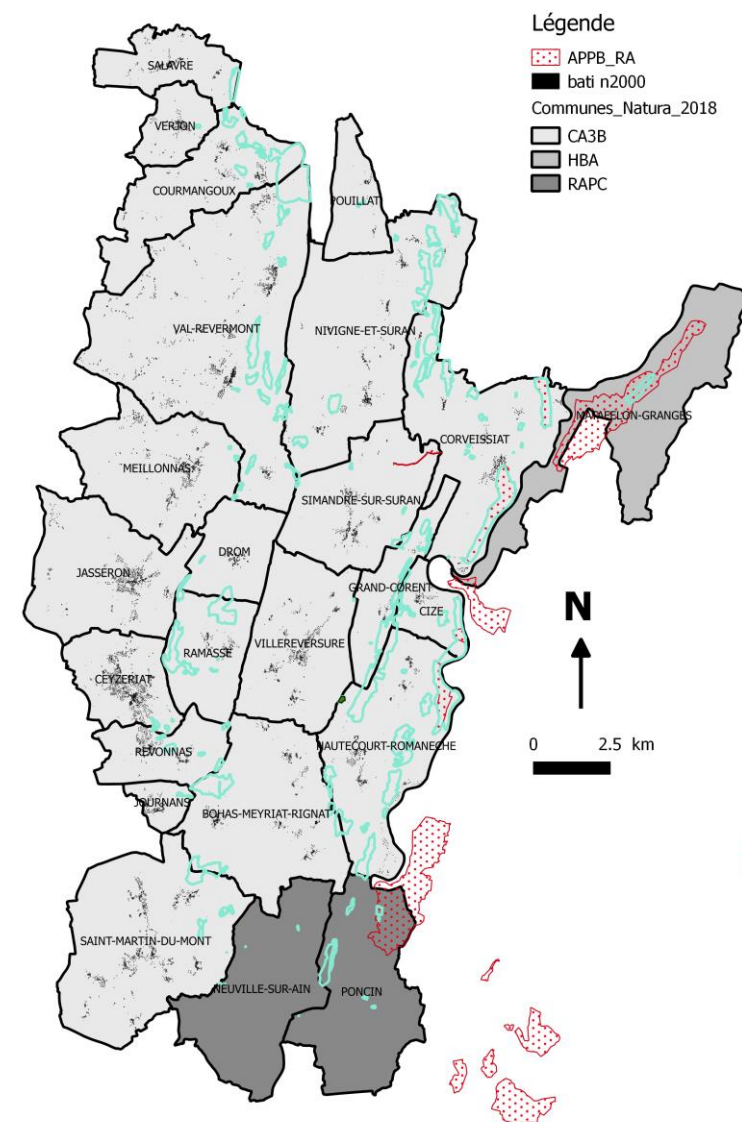


Figure 3 : carte des données administratives

Situation des propriétés dans le site

5 724 parcelles sont incluses (pour tout ou partie) dans le site Natura 2000, leur taille moyenne est de 0.63 ha. **La propriété foncière du Revermont est donc globalement très morcelée**, que ce soit pour les forêts ou les prairies (voir figure 4).

Afin de lutter contre ce morcellement, la commune de Val Revermont est engagée dans une opération d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental (**AFAFE**), la commune de Grand Corent est en phase préliminaire de cet AFAFE et la commune de St Martin du Mont en réflexion.

Un autre outil de gestion foncière est développé sur le territoire : 2 Associations Foncières Pastorales existent (Hautecourt Romanèche, Grand Corent et Nivigne et Suran) et une est en cours de création (Poncin).

Le foncier est majoritairement privé sur les zones pastorales (plus de 80%) sauf au niveau des « unités pastorales » où la propriété communale domine (données SEMA).

A gauche : parcellaire très morcelé sur le village de Treffort (VAL REVERMONT), la forme et les tailles des parcelles témoignent du passé viticole de ces sites. Avant AFAFE en cours.
A droite : parcellaire hétérogène du Mont Myon (COURMANGOUX / VAL REVERMONT) avec de très grandes parcelles (communales) et de nombreuses petites parcelles.

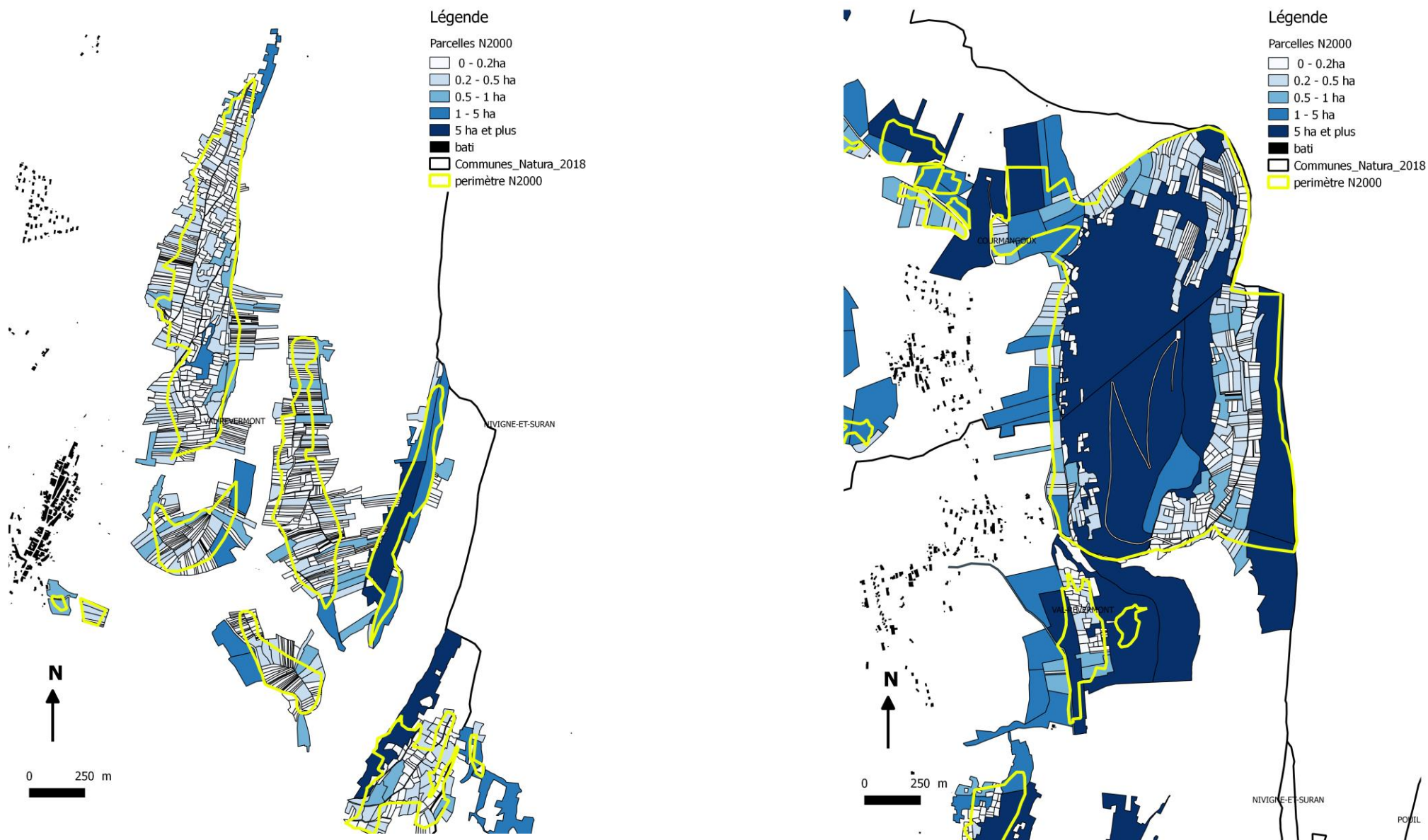


Figure 4 : exemples de parcellaire du site

<p>Activité sylvicole</p>	<p>161 : plantation forestière 162 : artificialisation des peuplements 163 : replantation forestière 164 : éclaircissage 165 : élimination des sous-étages 166 : élimination des arbres morts ou déperissants 167 : déboisement 976 : dégâts de gibier</p>	<p>640 ha de forêt en zone Natura 2000 dont 240 ha de forêt publique.</p>	<p>Le nombre de propriétaires forestiers n'est pas quantifiable compte tenu du morcellement (mais certainement très important, taille moyenne d'une propriété forestière de GBA = 1.55ha).</p> <p>Seulement 3 documents de gestion durable sont inclus dans le site N2000 (pour comparaison, 20% des forêts privées de GBA possèdent un document de gestion durable).</p> <p>Globalement les forêts ont un potentiel de production limité mais non nul. Pour l'essentiel ce sont des taillis.</p> <p>Une centaine d'hectares peut être considérée comme des forêts de pente.</p> <p>Principaux peuplements du Revermont : Chêne pubescent, rouvre et pédonculé à part égal. Charme, Châtaigniers, Frênes, Hêtres, Tilleul, Erable.</p> <p>Présence non négligeable (près de 32 ha) de Robinier faux acacia (qui envahi les pelouses sèches).</p> <p>Enrésinement important : 57.8 ha de résineux (majoritairement Pin Sylvestre mais aussi Pin noir, pin Laricio, Epicéas.)</p>	<p>ONF CRPF 2020 Mosaïque environnement 2020</p>
<p>Urbanisation</p>		<p>Pas de zone urbanisée en site Natura 2000</p> <p>Potentiel développement d'habitats légers de loisirs</p>		

Carrière (extractions de roches) alluvionnaires ou massives)	300 : extraction de granulats 301 : carrières	1 carrière de marbre et granulat avec autorisation d'exploitation sur DROM. Permis d'exploitation jusqu'en 2030. Surface d'exploitation prévue : 3.6 ha 1 carrière voisine d'un site N 2000 à Roissiat : front de taille en bordure de site, 600m2 sur le site, projet d'extension après 2027 dont 1ha sur le site. 4 autres Carrières sur le Revermont.	A Drom il s'agit de la réouverture d'une ancienne carrière de Marbre validé par arrêté préfectoral en juillet 2020. Nombreuses carrières et zones d'exploitation favorable dans le Revermont. Le SCOT du bassin de Bourg prévoit d'augmenter la proportion d'extraction de roche massive (+ 160 000 tonnes/an d'ici 2023) Dynamique de consommation et production importante, menace non négligeable pour le site.	<i>Schéma départemental des carrières</i>
Activité cynégétique	230 : chasse 240 : prélèvement sur la faune 976 : dégâts de gibier	6 Groupements d'intérêt Cynégétique (1 Grand Gibier, 2 Chevreuil, 1 Sanglier, 1 Gibier d'eau, 1 Lièvre) 2 Unités de Gestion : UG 5 Revermont regroupant 23 communes UG 7 Oyonnax pour la commune de Matafelon Granges <i>Schéma départemental de gestion cynégétique 2018/2024</i>	La chasse la plus pratiquée est la chasse collective au sanglier. Les Pelouses du Revermont sont aussi des secteurs de chasse à la Bécasse. Les autres activités sont la chasse collective au chevreuil (parfois chasse à l'affût) et la chasse au lièvre. Le chamois n'est pas chassé (sauf exception). Le lapin est quasiment inexistant sur le secteur (maladie Virale hémorragique du lapin). Le nombre de chasseurs est relativement stable malgré une tendance à la baisse, les pratiquants sont suffisamment nombreux pour pérenniser les activités de chasse collective sauf exception (cas de la commune de Cize avec peu d'adhérent).	<i>Fédération des chasseurs de l'Ain 2020</i>
Pêche	/	/	<i>Le ruisseau de la Balme n'est pas géré par une AAPPMA, en raison de son encroutement, sa capacité piscicole est limitée.</i>	<i>Plan de gestion de l'ENS de Corveissiat</i>

<p>Tourisme</p>	<p>501 : sentier, chemin, piste cyclable 604 : circuits, pistes 610 : centres d'interprétation 620 : sports de loisirs de nature 622 : randonnée, équitation et véhicules non motorisés 623 : véhicules motorisés 624 : escalade, varappe, spéléologie 629 : autres sports de plein air et activités de loisirs 720 : piétinement, Surfréquentation</p>	<p>70 circuits pédestres pour 500 km non cumulés</p> <p>Une base FFCT Espace Revermont avec 9 circuits de Cuisiat à Villereversure pour 150 km de circuits balisés</p> <p>Quelques données de fréquentation de site en zone Natura 2000 : Chapelle des Conches : environ 15 000-20 000 personnes/an Mont Myon : 14 000 personnes/an Croix de la dent : 4 000 personnes/an (estimation sur 3 mois)</p> <p>1 300 lits touristiques sur l'ensemble des communes GBA du site</p> <p>Plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI) dénommé Plan sport de Nature 01 voté en 2018 par le Conseil départemental</p>	<p>Depuis 2004, l'attractivité touristique du Revermont s'est renforcée (création d'hébergements, d'offres de loisirs...). La fréquentation reste majoritairement locale (bassin de Bourg en Bresse) mais sur un petit territoire, elle peut donc être relativement concentrée.</p> <p>Les compteurs relèvent des chiffres de fréquentation assez importants même hors saison. On remarque que les sites à "bonne fréquentation" et les « pépites » du Revermont sont bien souvent en zone Natura 2000.</p> <p>L'accès aux espaces naturels (panorama, falaises, pelouses, sources, eau ...) sera le grand enjeu pour les années à venir pour cette clientèle de proximité avec la maîtrise de la pratique des sports de nature et bien sur la gestion de l'espace en lien avec l'installation d'une agriculture adaptée au Revermont.</p> <p>Fréquentation et Spéléologie</p> <p>Reculée et Grotte de Corveissiat : fréquentation de la grotte en 2019 : 364 personnes, une dizaine de plongeur par an.</p> <p>Fréquentation moyenne annuelle de la grotte de Courtouphle : 89 personnes depuis 2012 réparties en 10 à 25 « passages » dans la grotte. La grotte des voleurs, le goulet de vouivre, Fontaine Noire sont aussi des cavités Natura 2000 fréquentées par les spéléologues.</p> <p>1 site inscrit au PDESI : la grotte de Courtouphle (site majeur). L'inscription du site au PDESI permet « de pérenniser le site de pratique, de reconnaître le site comme lieu de pratique majeur, de bénéficier du soutien financier et promotionnel du département ».</p> <p>Escalade Sites de pratique d'escalade en développement : Rocher de Jarbonnet Roche de Cuiron Mont Myon</p>	<p>Direction tourisme GBA</p> <p>Plan sports de Nature 01, AGEK, LPO, CDS01</p>
-----------------	---	---	--	---

(1) Nomenclature FSD en annexe

Synthèse des activités humaines et de l'occupation du sol

Historique

Dès le XV^{ème} siècle, le Revermont était occupé par de nombreuses vignes. En 1876, **le Revermont** (hors commune de Poncin) compte plus de **3 600 ha de vignes**, ce vignoble disparaît quasiment intégralement à la fin du 19^{ème} siècle suite à la crise du phylloxera accentuée par la concurrence des vins du midi et la désertification rurale (Cotton, Jean-Pierre. 1986).

Quelques vigneron produisent encore du vin dans le Revermont sur environ 25 ha de vignes (Ceyzeriat, Rignat, Journans, Grand Corent), la commune de Poncin est à distinguer du reste du territoire avec 46 ha de vignes (proximité immédiate avec la commune de Cerdon). Aucune vigne n'est située dans le périmètre du site, mais d'anciennes vignes transformées en pâturage sont présentes avec certitude (exemple à Treffort **ANNEXE 2**). Il est difficile de les identifier clairement sur la carte de l'état-major (1820-1866) mais une grande partie des coteaux du Revermont abritant d'anciennes vignes sont désormais concernées par des pelouses sèches. **Le passé viticole de ces prairies est à prendre en compte dans la dynamique actuelle d'évolution de ces habitats** (voir partie 8.1)

Agriculture

Les pelouses sèches (encore pâturées ou abandonnées et repassées au stade ourlet/fourré) composent la majorité du site. L'agriculture est donc l'activité la plus importante de la zone Natura 2000 Revermont et Gorges de l'Ain.

Tout le site est compris dans l'aire de production de l'AOP Comté. De plus, la coopérative BRESSOR possède une zone de collecte historique dans le Revermont. Par conséquent **l'élevage bovin lait** (race Montbéliarde en majorité) est dominant : 60% des exploitations ayant au moins 1 ha de pelouses sèches Natura 2000 sont des élevages bovin lait, le reste se compose d'élevages de vaches allaitantes et de quelques ovins ou caprins très minoritaires voir anecdotiques. A noter que des chevaux sont souvent mis sur les pelouses pour « finir » les parcs ou en hiver.

On dénombre **3 structures collectives** (élevage bovin uniquement) utilisant 345 ha de pelouses sèches Natura 2000, il s'agit très souvent des plus grandes pelouses du site (Mont Myon, Croix de la Dent, Parc de Germagnat...). Ces structures collectives ont parfois pour adhérent des éleveurs de la Bresse qui pratiquent donc une « mini transhumance » vers les pelouses du Revermont, cela pose la question de **la compétence des troupeaux** pour valoriser des milieux auxquels ils ne sont pas forcément habitués.

Les pelouses servent de surface fourragère bien souvent valorisée par des génisses ou vaches taries au printemps ou à l'automne voire en été. Selon les contraintes (éloignement, accès à l'eau, état des clôtures), les pelouses sont vues par les agriculteurs comme de bonnes surfaces fourragères permettant d'économiser du foin ou alors comme une contrainte à la limite de la viabilité économique. **11% des zones pastorales sont à l'abandon sur le site Natura 2000, 10.6% à l'échelle du Revermont.** Comme partout, le nombre d'agriculteur diminue dans le Revermont (-40% en 10 ans). Le besoin en surface pastorale faiblement attractive comme les pelouses sèches semble donc de plus en plus limité. Seules les « meilleures » pelouses restent attractives (présence d'eau, grande surface...).

Cependant, plusieurs facteurs atténuent ce phénomène. Les changements climatiques impactent négativement la production de fourrages ces dernières années, les épisodes de sécheresse récurrents peuvent être un déclencheur pour les éleveurs à la recherche de nouvelles ressources fourragères. Les pelouses sèches sont des milieux adaptés au stress hydrique et pourraient avoir un rôle important à jouer dans l'adaptation des élevages aux changements climatiques.

Le contexte local est aussi favorable au maintien de l'activité pastorale : filière AOP comté économiquement viable et présence de plusieurs fruitières, développement des circuits courts, bassin de vie attractif. Cette implantation importante de l'élevage bovin est cependant vue par certains comme un frein dans la bonne gestion des pelouses sèches. En effet, les bovins ne sont parfois pas considérés comme des animaux capables d'assurer l'équilibre écologique des pelouses (fort piétinement, faible aptitude supposée à lutter contre l'embroussaillage).



Bovins viande sur la Pelouse de Plain Champs à COURMANGOUX



Vaches Montbéliardes sur une Pelouse sèche d'HAUTECOURT ROMANECHÉ

Forêt

La forêt représente le premier grand milieu du site soit 640,38ha. Ce sont des forêts de feuillus pour la majorité avec un potentiel de production limité mais pas inexistant. Les forêts publiques représentent **240 ha** réparties sur 16 forêts communales, elles sont principalement constituées de taillis (60%) :

Tableau a : caractéristiques des peuplements des forêts publiques du site, source ONF 2020

Feuillus	Mixte	Résineux	Taillis	Zone non boisée
48.91 ha	9.20 ha	10.33 ha	145.14 ha	26.26 ha

Les forêts privées représentent **400 ha**. Compte tenu du morcellement, le nombre de propriétaires forestiers est difficilement quantifiable mais ils sont très nombreux. Il n'y a que 3 documents de gestion durable inclus dans le périmètre Natura 2000 (1 Plan simple de gestion (PSG) à Val Revermont et 2 Codes des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) à Coligny et Grand Corent). De manière générale, les forêts du site se caractérisent par la quasi absence de très gros bois (plutôt lié à la nature des terrains : pas de zone très fertile, affleurement rocheux, pentes ou falaises), les feuillus sont largement majoritaire (Chêne, Charme, Tilleul ...) mais le pin sylvestre est assez fréquent.

Le précédent DOCOB décrivait des forêts sans valeur économique et donc une quasi absence de menace. Certaines forêts possèdent tout de même une activité de production comme l'atteste les nombreuses plantations de résineux qui y ont été réalisées (bien souvent sur d'anciens milieux ouverts) : **57.8 ha**. On constate aussi la présence de plantations de **Robinier Faux Acacia sur 32 ha du site**, ce phénomène est accentué par la présence de **nombreuses plantation en périphérie des pelouses du site**. C'est une menace directe pour les pelouses sèches (figure 5). Le Robinier est en effet une plante invasive qui colonise les milieux ouverts et qui est particulièrement adapté aux zones de pelouses. Les rejets de Robinier sont fortement stimulés par le broyage.

Outre ces plantations attestant d'une **activité sylvicole**, la caractérisation de 10 placettes forestières par l'ONF et le CRPF (étude chiroptères en milieu forestier, LPO 2020) montrent que certains habitats peuvent être considérés comme fertile (9130, 9150) et présenter de gros bois et des traces d'exploitations.

La caractérisation des placettes a aussi montré que les forêts présentent pour une très grande majorité des éléments favorables à la biodiversité, certaines ayant un fort à très fort intérêt pour la biodiversité (Reculée de Corveissiat).

A gauche : Pelouse du Donjon de Buenc (Commune de Hautecourt-Romanèche) colonisé par le Robinier Faux Acacia. On remarque que la lisière forestière à gauche de la photo est composée de Robinier. Celui-ci, se multiplie de manière incontrôlée et très rapide via reproduction végétative grâce à des racines souterraines. La menace de disparition de cette partie de pelouse sèche est importante. **A droite** : Pelouse de la réserve de la Grotte de Hautecourt-Romanèche, là encore une lisière de Robinier est présente à plusieurs dizaines de mètres de ce nouveau peuplement menaçant la pelouse.



Figure 5 : impacts du Robinier Faux Acacia sur les pelouses sèches

Coupe Rase

Compte tenu de la faible valeur du bois issu des forêts et de l'importance des taillis, la coupe rase peut être un itinéraire sylvicole privilégié par les propriétaires de boisement en zone Natura 2000.

L'impact des coupes rases sur la faune (chiroptères d'intérêt communautaire notamment) et sur le paysage peut être important.



Coupe rase en bordure du site Natura 2000. Corveissiat

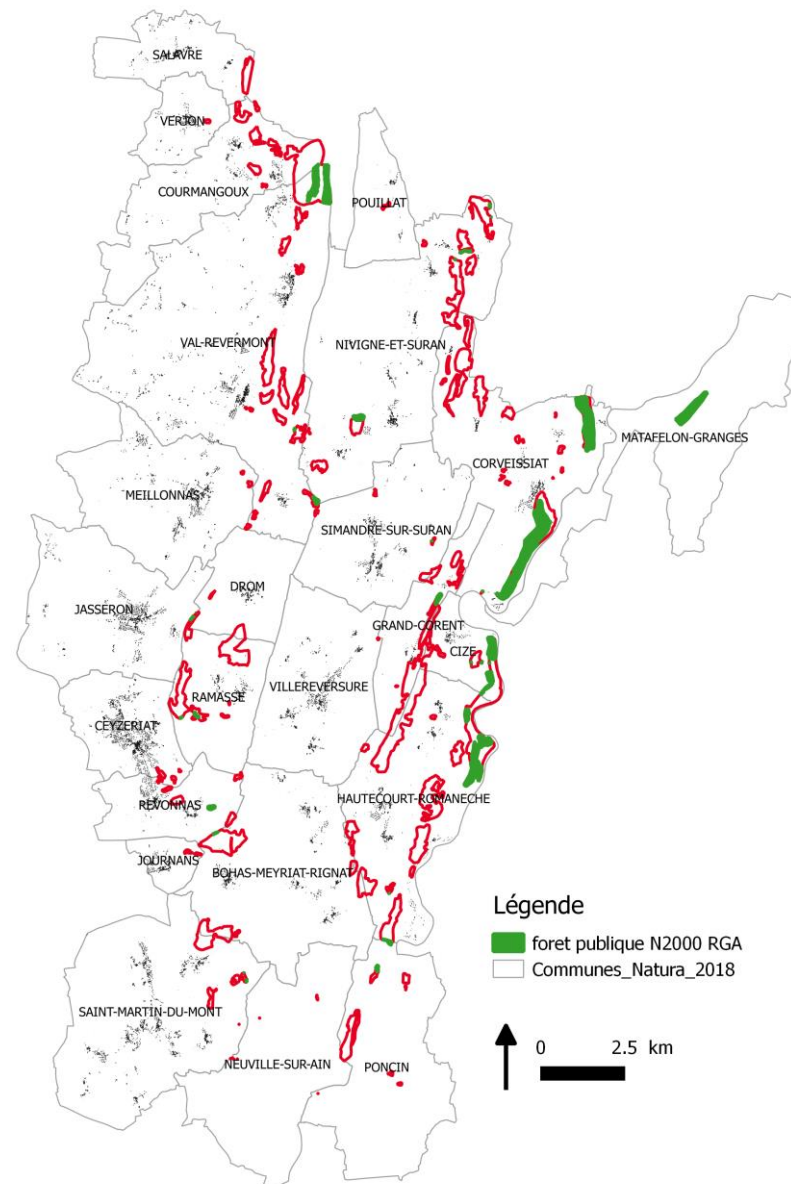


Figure 6 : Forêts publiques du site

Activité extractive

Le Revermont est une zone propice à l'extraction de matériaux (calcaire et marbre), de nombreuses carrières en activité en témoignent (Val d'Epy, Roissiat, Ceyzériat, Hautecourt – Romanèche (*2), Drom, Ramasse) voir **ANNEXE 3**. De plus, d'après le schéma départemental des carrières de l'Ain, une large partie du Revermont est considérée comme « Zones à préjugés favorables » : prolongement géologique des zones exploitées, montrant une lithologie a priori comparable, mais peu, ou pas d'exploitations connues.

Concernant la consommation, la tendance est à la hausse puisque les schémas départemental et régional ainsi que le SCOT concluent que : « les granulats calcaires s'emploient dans le BTP **en substitution aux sables et graviers**. Cette utilisation, en plein essor, peut être pleinement supportée par les énormes réserves en calcaire du département. »

Carrière de Drom :

Le site Natura 2000 comporte une carrière en cours de reprise d'activité (carrière fermée en 2009). La société GUINAZ est autorisée par arrêté préfectoral du 07/07/2020 à exploiter la carrière de Drom pour une durée de 30 ans. Dans le cadre de cette exploitation, une **extension de 26 482m²** sera réalisée portant la taille de la concession à 36 052 m². Les volumes autorisés sont : 8 700 t/an de pierre ornementale et 34 700 t/an de valorisation de stériles.

Des mesures compensatoires pour la destruction de pelouses et boisements ont été proposées par l'entreprise, malgré les recommandations du CNPN, la structure animatrice du site Natura 2000 n'a pas été associée et **les mesures compensatoires n'ont pas été fléchées sur le site Natura 2000 mais sur d'autres parcelles communales.**

Carrière de Roissiat :

Située sur la commune de Courmangoux, la carrière de Roissiat est directement voisine d'une zone Natura 2000 : n°3 : Pelouse de Trembley et n°4 : Pelouse de Roissiat. C'est une carrière de calcaire massif de 157 500 m² dont le volume moyen d'extraction autorisé est de 180 000t/an. L'exploitation est encadrée par un arrêté préfectoral du 6 Novembre 2007 autorisant l'exploitation jusqu'en 2027. **L'exploitant envisage une extension de la zone d'extraction après 2027, pour partie sur l'une des pelouses sèches en zone Natura 2000.**

Comme fixé par l'arrêté préfectoral, la remise en état de la carrière visera à restituer un lieu à vocation écologique.

La tendance est donc à une augmentation / reprise des zones d'extraction dans le Revermont et cela concerne déjà directement des zones Natura 2000. Une extrême vigilance sur l'activité extractive sera nécessaire. Concernant la réhabilitation des carrières, les grands principes du schéma directeur et des arrêtés d'exploitants ne semblent pas suffisants, on constate en effet la mise en place de centrales photovoltaïques et non la réhabilitation des carrières en espace naturel (Roissiat, Drom).



Carrière de DROM

Chasse

La chasse est une activité importante dans le Revermont, elle se concentre surtout sur la chasse collective au sanglier. Les activités de chasse ne sont pas dans l'immédiat mises en péril car les associations communales sont dynamiques et comptent suffisamment d'adhérents (sauf cas particulier de la commune de CIZE). Les milieux ouverts sont importants car ils constituent une diversification des habitats favorables pour le petit gibier, c'est également une zone de repos lors de la migration des bécasses des bois. Il faut noter **l'importance du petit gibier, notamment le chamois, pour le maintien ouvert** de certains espaces non pastoraux (pelouses des corniches et vires 6210-34, pelouse montagnarde des pentes 6210-10), il sera important de veiller à ce que ces populations restent suffisamment importantes pour remplir ce rôle (à priori chasse aux chamois anecdotique).

Tourisme

Le site est situé dans une zone touristique relativement dynamique. Bien que non concerné par le tourisme de masse, le Revermont accueille de nombreux touristes « de proximité » provenant d'un bassin de population important (Bourg en Bresse, voire région Lyonnaise) à la recherche d'une nature préservée et à proximité. Il en résulte une **potentielle fréquentation importante** (tendance à la hausse) compte tenu de la taille du Revermont. On remarque que **les points d'attraction majeurs du Revermont sont presque tous en zone Natura 2000 (Mont Myon, Jarbonnet, Reculée de Corveissiat, les Conches...)**. Quelques problèmes de gestion de la fréquentation commencent à émerger sur certaines zones du site Natura 2000. De nombreuses randonnées sont historiquement organisées dans le Revermont. Le trail, activité en pleine expansion est de plus en plus présent sur le site.



Refuge du Mont Myon (VAL REVERMONT)

Spéléologie

Grotte de Courtouphle

La Grotte de Courtouphle est une cavité d'intérêt pour la pratique de la spéléologie. Facilement accessible et offrant la possibilité d'être traversée entièrement en quelques heures (530 m de long, dénivelé 114m), elle attire régulièrement des groupes (jusqu'à une 15 aine de spéléologues) ou pratiquants isolés de l'Ain et des départements voisins (notamment Haute Savoie). Elle est aussi proposée par des professionnels pour des activités commerciales (marginale mais existe). La fréquentation annuelle de la grotte est en moyenne de 89 personnes depuis 2012 répartie en 10 à 25 « passages » dans la grotte.

« Site de pratique majeur » selon le comité départemental de spéléologie, la grotte est aussi inscrite au Plan Nature 01 (PDESI). Une convention quadripartite (CDS01, LPO, Commune de Matafelon-Granges et Structure animatrice du site Natura 2000) permet de cadrer les modalités et dates de fréquentation de la grotte (voir **ANNEXE 4**).

Grotte et Reculée de Corveissiat

La grotte et Reculée de Corveissiat (labélisée Espace Naturel Sensible) est un site touristique important du Revermont. La reculée a accueilli 3 500 visiteurs en 2019, 364 personnes ont fréquenté la grotte de Corveissiat dans le cadre de visites pédagogiques pour la plupart. Le règlement d'accès à la grotte a été validé par le conseil municipal de Corveissiat en 2019 (en **ANNEXE 5**). Celui-ci définit une période de sensibilité en hiver alors que des enjeux en été sont historiquement avérés (colonie d'une centaine de Murin de Daubenton au début des années 2000). Un changement de gestionnaire est en cours au moment de la rédaction de ce DOCOB (AGEK → CEN).

Voir les documents dédiés à la grotte de Courtouphle et à la Grotte de Corveissiat.

Activités motorisées

D'après l'article L.362-I du code de l'environnement « En vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur ». Ainsi, la circulation des véhicules à moteur est interdite sur les espaces naturels tel que les pelouses sèches.

L'activité est pourtant pratiquée de manière ponctuelle sur certains sites Natura 2000 engendrant des dérangements liés au bruit et une dégradation des pelouses.

A noter que **2 terrains de motocross sont présents de manière tout à fait officielle sur 2 pelouses Natura 2000** (n°87 : *Terrain Motocross* à Hautecourt et n°60 *Sur la côte de Thiolles* à Simandre sur Suran). Ces terrains existaient déjà avant leur classement en zone Natura 2000. On peut s'interroger sur leur présence sur des pelouses sèches mais leur rôle est aussi de diminuer la fréquentation des motos sur le reste des espaces naturels.



Motocross sur la pelouse du mont Rignat

Pollution lumineuse

Le site n'est pas concerné par des zones urbaines d'importances, la **pollution lumineuse du secteur est relativement limitée**, d'autant plus que les communes procèdent déjà en grande majorité à des actions de réduction de la pollution lumineuse (voir figure 7).

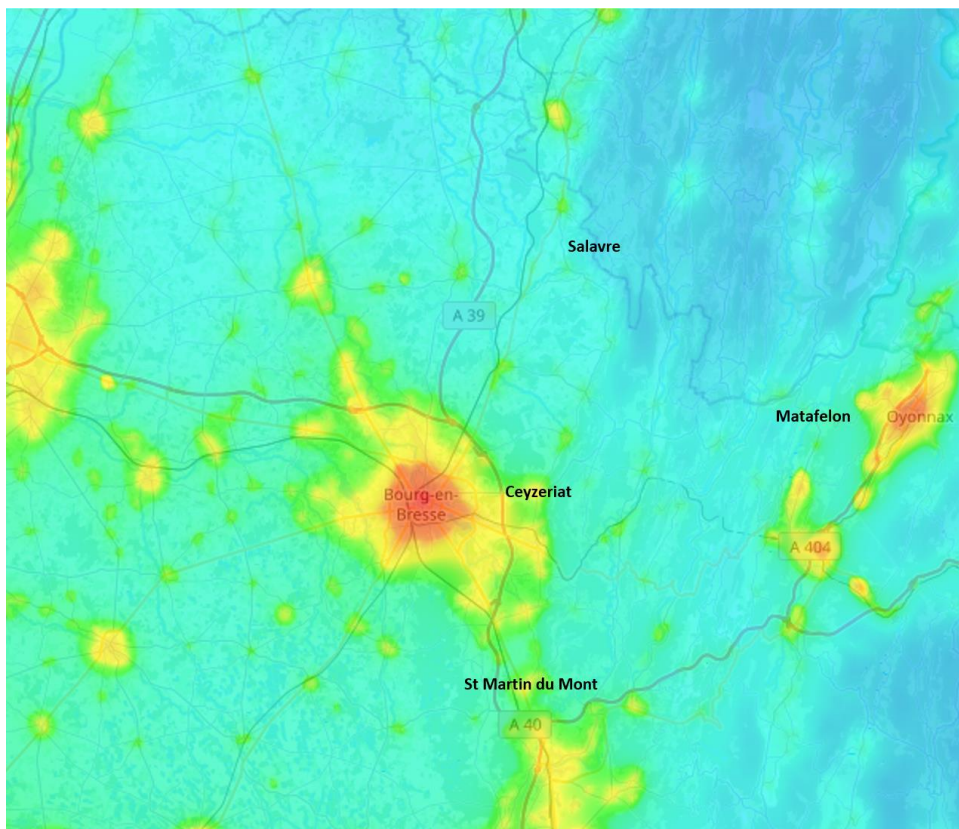
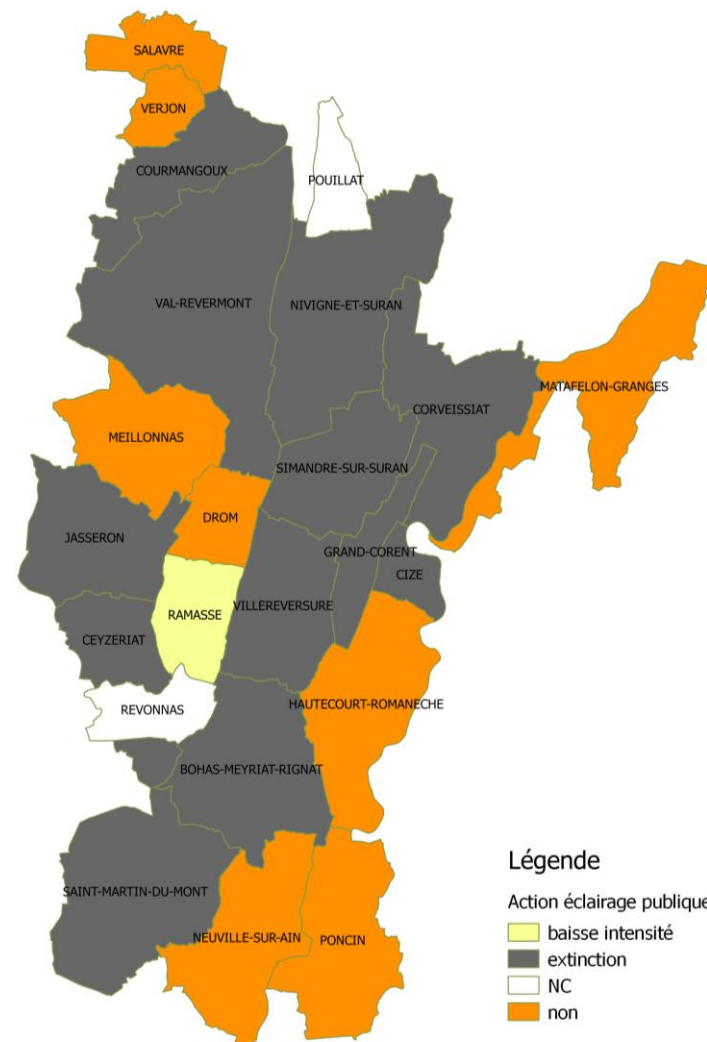


Figure 8 : carte de la pollution du site

source <https://avex-asso.org/dossiers/pl/europe-2016/>

Les interactions entre les usages et la conservation des habitats et des espèces seront présentées au **tableau 9**

Figure 7 actions éclairage public des communes du site



7.2 Diagnostic ECOLOGIQUE



Mélitée sur Orchis pyramidal d'une pelouse de Germagnat (NIVIGNE ET SURAN)



Essaim de Minioptères de Schreibers dans la grotte de Courtouphle (MATAFELON GRANGES)

Tableau 3 : Données abiotiques générales

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie	440 cavités dans les communes NATURA 2000 dont 25 en site N2000 (voir liste en ANNEXE 6)	<p>Le Revermont est une structure plissée dans laquelle dominent les formations calcaires. Les bassins correspondent à des synclinaux et les lignes de relief à des anticlinaux.</p> <p>Cette géologie a induit la formation de diverses formes géomorphologiques spécifiques au relief karstique : des gours, des grottes, des puits, des pertes, des résurgences, des vallées sèches et de très nombreuses cavités.</p> <p>Roche sédimentaire : On retrouve une couche épaisse d'environ 200 m formée par les calcaires coralliens et les calcaires polypiers du Séquanien-Rauracien et du Portlandien-Kimeridgien reposant sur les marnes oxfordiennes.</p> <p>Du fait de l'érosion, le karst se trouve disloqué en nombreux compartiments par les affleurements marneux. Les moraines glacières encomrent aujourd'hui encore la vallée du Suran et garnissent le bassin d'Hautecourt.</p>	BRGM 2018 Chabot Georges. Le Revermont 1913.
Hydrologie	<p><i>Le site est concerné par :</i> <i>le bassin versant de la Reyssouze (côtière Ouest),</i> <i>Le bassin versant du Suran</i> <i>Le bassin versant de l'Ain, comprenant le bassin du Ruisseau de la Balme qui traverse la reculée de Corveissiat.</i></p>	<p>Hormis le ruisseau de la Balme, aucun cours d'eau n'est présent sur les zones Natura 2000.</p> <p>Le ruisseau de La Balme est la continuité du ruisseau du Moularot en Franche-Comté, augmenté des apports de l'impluvium constitué des communes de Charnod, Aromas, Corveissiat et de leurs affluents.</p> <p>Globalement sur le ruisseau de la Balme, la qualité de l'eau n'est pas optimale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la station en amont (résurgence) en raison des pollutions diffuses (notamment agricoles et aux hydrocarbures) sur le bassin d'alimentation de la rivière souterraine ; - sur la station aval (proche de la confluence avec la rivière d'Ain) en raison de la présence de rejets d'eaux usées depuis le bourg de Corveissiat 	Plan de Gestion de l'ENS de Corveissiat 2017.

Climat		<p>L'influence du climat est multiple : atlantique, continental, supra-méditerranéen et montagnard. Il est défini comme semi-continental aux influences océaniques.</p> <p>Saison phénologique du Revermont : un été très variable, un hiver assez marqué, une belle arrière-saison</p> <table border="1" data-bbox="896 379 1612 438"> <thead> <tr> <th>Janv</th> <th>Fév</th> <th>Mars</th> <th>Avril</th> <th>Mai</th> <th>Juin</th> <th>Juil</th> <th>Août</th> <th>Sept</th> <th>Oct</th> <th>Nov</th> <th>Déc</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>H</td> <td>dP</td> <td>pP</td> <td>fp</td> <td>E</td> <td>dA</td> <td>A</td> <td>H</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Changements climatiques : entre 1953 et 2017, les températures annuelles moyennes ont augmentées de +2.1°C, l'analyse saisonnière montre que cette augmentation est plus marquée en été : +2.9°C. On observe, à partir des années 90, une baisse du bilan hydrique annuel, sur tous les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que des déficits hydriques de plus en plus importants au printemps et en été. Ces évolutions sont dues essentiellement à l'augmentation de l'évapotranspiration des végétaux, du fait de l'augmentation générale des températures.</p> <p>Ainsi, à Ambérieu-en-Bugey, le bilan hydrique annuel a diminué de -122,6 mm entre les périodes 1957-1986 et 1987-2016.</p> <p>A noter qu'une station météo a été installée en 2021 sur la RNN de Hautecourt (suivi en ligne : https://www.romma.fr/station_24.php?id=224&tempe=1)</p>	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	H	dP	pP	fp	E	dA	A	H					<p><i>Source : plans de gestion pastoraux du Revermont</i></p> <p><i>ORECC, station d'Ambérieu en Bugey</i></p>
Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc																
H	dP	pP	fp	E	dA	A	H																				
Pédologie	<p><i>Sols bruns calciques</i> <i>Sols bruns sur colluvions</i> <i>Sols bruns calcaires sur marnes</i></p>	<p>Les crêtes présentent presque uniformément des sols bruns calciques très peu épais et de très nombreux affleurements de la roche calcaire dure.</p> <p>En bas de coteau et dans quelques dépressions, le sol est plus épais du fait des apports colluviaux. Dans les vallons les formations glaciaires figurant sur la carte géologique sont sans importance pratique et on observe des sols bruns sur colluvions de talweg dont l'épaisseur est plus importante au centre de la vallée qu'en bordure</p> <p>Le coteau Ouest de la première chaîne, en limite de la Bresse, présente par endroits des sols bruns calcaires sur matériaux marneux qui ont été fortement remaniés par l'homme (reterrage en liaison avec la culture de la vigne) mais le plus souvent, le sol est peu épais comme sur le reste des crêtes.</p>	BENOIT-JANIN 1968																								

Topographie	<p><i>altitude minimale : 250 mètres (Trou des Voleurs)</i></p> <p>- <i>altitudes maximales : 700m (Rocher de Chougeat) - 648m (Mont Myon).</i></p> <p>- <i>altitude moyenne des pelouses sèches : entre 400 et 600m</i></p> <p>- <i>Gorges de l'Ain : altitude maximale : 532 m et altitude minimal de 267m (rivière d'Ain au niveau de Jarbonnet)</i></p>	<p>Le site se compose de 4 crêtes parallèles (-) orientées nord sud et séparées par 3 vallées (*), dont 2 dépourvues de cours d'eau. D'ouest en est cela donne l'enchaînement suivant :</p> <p>- 1^{er} contrefort du Jura de Dingier (Salavre) au Mont Turgon (Druillat)</p> <p>* Vallée de Montmerle /Drom/Ramasse</p> <p>- Le Crêt (Nivigne et Suran), Mont de la Rousse (Simandre sur Suran), Montagne de Valuisant et Mont Grenier (Villereversure)</p> <p>* Vallée du Suran</p> <p>- Du mont de Germagnat au Viaduc de Poncin en passant par le Communal de la Roche, Mont du Couloir, Mont de Corent, Mont Rosset, Cote de Chambod...</p> <p>*Plateau d'Hautecourt</p> <p>-Gorges de l'Ain.</p> <p>La rivière d'Ain marque la limite Est du site mais n'y est pas intégrée.</p> <p>Voir CARTE 2 de l'atlas cartographique</p>	
-------------	---	--	--

Synthèse

Le Revermont est une entité géographique qui appartient au Jura plissé. Le site Natura 2000 constitue une part relativement faible du Revermont (4.5%). Le site se répartit principalement sur les hauteurs et est quasiment absent dans les vallées, ce qui expliquera pour beaucoup la typologie des habitats et notamment des pelouses sèches présentées tableaux 5 et 6. Les sols présents sont typiques des substrats calcaires, marneux ou morainiques, souvent très drainants.

L'altitude varie de 250 à 700m. Ce milieu karstique comporte d'innombrables cavités, favorables à la faune cavernicole.

Le climat, entraîne un été très variable, un hiver assez marqué, une belle arrière-saison favorable aux activités agricoles du territoire, sauf phénomène exceptionnel (malheureusement de plus en plus récurrent).

Tableau 4 : Grands milieux

Grands milieux (1)	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site (2)	État sommaire du grand milieu (3)	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (4)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (4)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (4)	Origine des données/ Structures ressources
Forêts	640,4 ha soit 31.95%	moyen	<p>9130 - Hêtraies de l'<i>Asperulo-Fagetum</i></p> <p>9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i></p> <p>9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lynx boréal - Lucane Cerf-Volant - Barbastelle d'Europe - Murin de Bechstein - Murin à oreilles échancrées - Petit rhinolophe - Pic noir - Milan noir - Milan royal - Bondrée apivore - Circaète Jean-Le-Blanc - Engoulevent d'Europe - Busard St Martin 	<p>160 : gestion forestière</p> <p>161 : plantation forestière</p> <p>162 : artificialisation des peuplements</p> <p>163 : replantation forestière</p> <p>164 : éclaircissage</p> <p>165 : élimination des sous-étages</p> <p>166 : élimination des arbres morts ou dépérissants</p> <p>167 : déboisement</p> <p>954 : envahissement d'une espèce</p> <p>976 : dégâts de gibier</p>	BALLAYDIER A. & CHENAUX L. 2021
Milieux rupestres	25,78 ha soit 1.49%	bon	<p>5110 - Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>)</p> <p>8130 - Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles</p> <p>8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faucon pèlerin - Grand-Duc d'Europe - Circaète Jean le Blanc- 	Escalade	BALLAYDIER A. & CHENAUX L. 2021

Grottes et cavités	440 cavités dans les communes NATURA 2000 dont 25 en site N2000	Bon à mauvais		-Barbastelle -Minoptère de Schreibers -Petit Murin -Grand Murin -Murin à oreilles échanquées -Grand rhinolophe -Petit rhinolophe	624 : spéléologie		BRGM
Prairies de fauche et pâturages	495,52 ha soit 28.10%	moyen	6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i> 6110 <i>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi</i>	-Sonneur à ventre jaune -Damier de la Succise -Bacchante (lisière) -Ecaille Chinée -Azuré du Serpolet -Laineuse du Prunellier Alouette Lulu Circaète Jean le Blanc Engoulevent d'Europe Pie grièche écorcheur	100 : mise en culture 102 : fauche/coupe 120 : fertilisation 140 : pâturage 180 : brûlage 976 : dégâts de gibier Abandon du pâturage		BALLAYDIER A. & CHENAUX L. 2021
Fourré Lande et Friche	552,04 ha soit 31,95%	Non disponible	5130 - <i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>	Alouette Lulu Pie grièche écorcheur Bacchante			BALLAYDIER A. & CHENAUX L. 2021
Haies	2.7ha soit 0.16%	Non disponible		Minoptère de Schreibers Rhinolophes Lucane cerf-volant Pie-Grièche écorcheur Milans	151 : élimination des haies et boqueteaux		BALLAYDIER A. & CHENAUX L. 2021

Zones humides	0.1 ha soit 0.01%	Moyen	<p>3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i></p> <p>6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)</p> <p>7230 Tourbières basses alcalines</p> <p>7220 Sources pétifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)</p>	Castor Loutre Sonneur à ventre jaune Cuivré des marais	Embroussaillage Altération du milieu physique 701 : pollution de l'eau 120 : fertilisation 140 : pâturage	BALLAYDIER A. & CHENAUX L. 2021
Cultures	0.61 ha soit 0.04%	Non disponible				BALLAYDIER A. & CHENAUX L. 2021
Zones urbanisées	19.18 ha soit 1.11%			Barbastelle Minoptère de Schreibers Murin de Bechstein Petit Murin Grand Murin Grand rhinolophe Petit rhinolophe	403 : habitat dispersé	BALLAYDIER A. & CHENAUX L. 2021
Infrastructures				- chauve-souris - espèces d'oiseaux migratrices (hirondelles, martinets)	502 : route, autoroute 507 : pont, viaduc	BALLAYDIER A. & CHENAUX L. 2021
Rivières	0.9ha soit 0.05%	moyen				BALLAYDIER A. & CHENAUX L. 2021

(1) En lien avec les grands milieux décrits dans le FSD

(2) Estimation globale en ha, km, % ou mentions « données non disponibles » ou « sans objet »

(3) Bon, moyen, mauvais ou mention « sans objet »

(4) Liste non exhaustive ou mention « sans objet »

Synthèse Grand Milieux

Avec 1/3 de forêts, 1/3 de milieux ouverts et 1/3 de friches landes ou fourré, le site est une vraie **mosaïque d'habitats** complétée par quelques milieux très ponctuels mais renforçant la richesse de cette mosaïque. Le détail des habitats composant ces grands milieux sera étudié dans la partie suivante. Nous tacherons dans cette partie d'étudier la fonctionnalité de la mosaïque d'habitat du site.

Trames ecopaysagères

Le site Natura 2000 Revermont et Gorges de l'Ain est particulièrement morcelé, les pelouses forment ainsi « un réseau » au sein d'une grande mosaïque d'habitats (Pelouse sèche, forêt, prairie, grande culture, milieu rupestre) voir **CARTE 3**. La fonctionnalité de cette mosaïque va dépendre de l'état de conservation des habitats mais aussi des **connections entre eux**.

La SEMA a défini 2 254 ha de « zones pastorales » sur le Revermont, 1/3 de ces zones sont en N2000 soit 714 ha. La majorité de ces zones pastorales sont des espaces où les enjeux de conservation sont faibles (prairies mésophiles, fourrés / friches). Une petite partie de ces zones pastorales concerne les pelouses sèches Natura 2000 et d'autres pelouses sèches ou apparentées (cf données CEN tableau page suivante).

Le conseil départemental de l'Ain a réalisé, en partenariat avec le CEN Rhône Alpes, la cartographie des continuités ecopaysagères de l'Ain. Ce travail a notamment abouti à l'identification des corridors biologiques à partir de la qualification des trames éco-paysagères. L'objectif final était de faire ressortir des niveaux d'enjeux en terme de continuités écologiques : identification des cœurs de biodiversité et des continuités éco-paysagères d'intérêt départemental.

Continuités fonctionnelles	à maintenir	à favoriser	à renforcer
Caractéristiques	bonne fonctionnalité à préserver	adaptations de pratiques anthropiques sont nécessaires afin d'améliorer la fonctionnalité	dégradées et à restaurer, ou disparues et à recréer ou absentes et à créer
Intérêts	Prioritaire (faisceaux SRCE)	Départemental	Enjeux locaux

Par défaut, **les cœurs de Biodiversité sont l'ensemble des prairies sèches du département**. Le Revermont ressort comme un **secteur de forte connectivité** pour les prairies sèches. L'étude conclue sur la présence de **multiples réseaux regroupant des prairies sèches de petites tailles mais à forte connectivité**. Elle préconise l'adaptation de pratiques agricoles pour la réouverture de zones de friches ou pré-bois, ou le non-retournement de certaines cultures, pour reconnecter certaines prairies sèches entre elles. La **CARTE 4** présente les continuités issues de cette étude.

Les « cœurs de Biodiversité » ne sont pas tous en zone Natura 2000. En effet, bien que **majoritairement dans le site**, certains secteurs en sont exclus, c'est le cas de la zone de piémont de Meillonas à St Martin du Mont, et des communes « non intégrées au zonage Natura 2000 » : Villereversure, Simandre sur Suran.

Une étude réalisée par le CEN (*J. Gazal, 2016*) a identifié 347 ha de pelouses sèches du Revermont hors des zones Natura 2000, parmi elles, 130 ha touchent directement une zone Natura 2000.

On ne connaît pas l'état de conservation de ces 347 ha de « pelouses » hors N2000 identifiées par le CEN. Une analyse des photos aériennes tend à montrer qu'environ 50% de ces secteurs sont fortement embroussaillés/boisés et tendent plus vers l'état fourrés que pelouses sèches (ratio identiques sur le site Natura 2000).

Le tableau suivant résume l'ensemble des surfaces identifiées :

Pelouses sèches et prairies Natura 2000	Pelouses sèches CEN hors zone Natura 2000 (dont 50% supposées de friches)	Total Pelouses sèches supposées Revermont	Zones pastorales du Revermont
485 ha	347 ha	660 ha (dont 73% en zone N2000)	2 493 ha Dont pelouses : 660 ha (25% des ZP)

A noter que la méthodologie utilisée pour cette identification des pelouses sèches n'a pas été réalisée selon le cahier des charges d'une cartographie des habitats Natura 2000 (approche habitat Corine Land Cover, pas d'approche cortège phytosociologique). Elle ne permet notamment pas la différenciation entre pelouses sèches d'intérêt communautaire et prairies mésophiles non communautaire. Ce travail permet cependant de donner une tendance sur la présence ou non de pelouses sèches en dehors du site Natura 2000.

On remarque donc que le site Natura 2000 concentre les 3/4 des pelouses sèches du Revermont, dont l'intégralité des « sites majeurs » et emblématiques du territoire. Le Revermont possède aussi de nombreuses surfaces pastorales avec moins d'enjeux de conservation que les sites Natura 2000 mais un intérêt pour le maintien de l'activité pastorale et d'un réseau cohérent et fonctionnel de pelouses.

Il sera donc important de prendre en compte l'ensemble du réseau de pelouses sèches et zones pastorales dans la gestion du site. **Il sera donc proposé dans le présent DOCOB des actions en dehors du périmètre du site. En effet, la conservation des habitats d'intérêt communautaire du site n'est possible qu'en intégrant l'ensemble du réseau de pelouses sèches du Revermont.**

Un réseau de prairies sèches fonctionnel

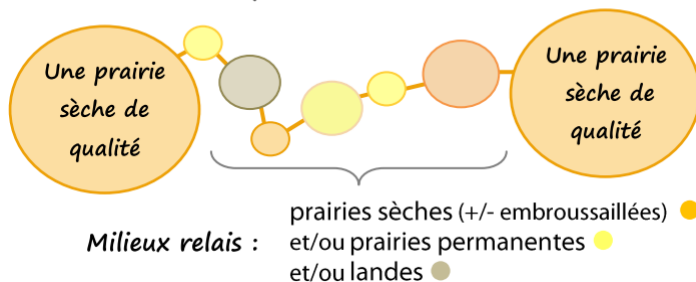


Figure 9 : Comment préserver les continuités de prairies sèches, CEN 2017

Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire

Les données concernant les habitats sont issues de BALLAYDIER A. & CHENAUX L. 2021. *Etude et cartographie des végétations du site Natura 2000 FR 8201640 « Revermont et gorges de l'Ain » – MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT, pour la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, Rapport final, avec le soutien de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, 233 p. dont annexes + atlas cartographique.*

Une carte des habitats d'intérêt figure dans l'atlas cartographique du présent rapport (CARTE 5) ainsi qu'une carte présentant les principaux habitats (CARTE 6). Pour plus de détails, consulter l'atlas cartographique de l'étude de citée ci-dessus.

Les fiches des principaux habitats sont présentées en ANNEXE 7, l'ensemble des fiches est compilé dans l'étude de cartographie des habitats.

Tableau 5 : Habitats naturels d'intérêt communautaire prioritaire

Habitats naturels d'intérêt communautaire prioritaire			Code européen Natura 2000	Surface couverte en ha	% par rapport au site	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2)
Libellé Natura 2000 (générique)	Libellé Natura 2000 (élémentaire)	Associations phytosociologiques						
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	Pelouses pionnières des dalles calcaires planitiaires et collinéennes	Pelouse pionnière des rocailles calcaires désagrégées collinéo-montagnardes à Céraiste nain et Orpins sur substrat naturel <i>Gpmt. à Cerastium pumilum prov.</i>	6110-1*	0,6	0,04	Présente ça et là au niveau de dalles rocheuses (lapiaz) ou au sein de pelouses sèches pâturées sur sol très fin.	globalement bon	défavorable inadéquat
	Pelouses pionnières des dalles calcaires montagnardes	Pelouse pionnière de rocaille et dalle calcaire submontagnarde à subalpine thermophile à Ail des montagnes <i>Gpmt. à Cerastium pumilum prov.</i>	6110-2*	0,007	0,0004	Présente une fois sur le site sur une dalle terro-caillouteuse légèrement concave dans un secteur relativement alticole à l'ouest des corniches du rocher de Jarbonnet.	moyen	

Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	Pelouses calcicoles mésophiles de l'Est	Prairie fauchée/pâturée collinéo-montagnarde neutrocline à tendance mésoxérophile à Bromes érigé et Sainfoin des prés <i>Mesobrometum erecti</i>	6210-15*	1,3	0,1	Les sites à orchidées remarquables représentent 2,6% de cet habitat.	défavorable mauvais	
	Pelouses calcicoles acidiclinales de l'Est	Pelouse mésophile collinéenne des sols en voie de décalcification à Brachypode des rochers et Danthonie retombante <i>Sieglingia decumbentis</i> - <i>Brachypodium pinnati</i>	6210-17*	0,9	0,05	Présence localement d'un important cortège d'orchidées généralement sur des zones de transition vers le Blackstonio – Brometum. Les sites à orchidées remarquables représentent 0,5% de cet habitat.		
	Pelouses calcicoles et marnicoles à tendance continentale	Pelouse calcicole collinéenne des pentes et replats marneux à hydromorphie temporaire à Blackstonie perfoliée et Bromes érigé - sites d'orchidées remarquables <i>Blackstonia perfoliatae</i> - <i>Brometum erecti</i>	6210-21*	20,4	1,2	Les sites à orchidées remarquables représentent 55% de cet habitat. Ce sont les pelouses les plus favorables à la présence d'orchidées.		
Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)	Communautés des sources et suintements carbonatés	Végétation des bordures de cours d'eau fraîche et dure de basse altitude, souvent pétrifiants, à Pellie ramifiée <i>Gpmt.</i> à <i>Pallustriella commutata prov.</i>	7220-1*	0,003	0,0002	Plutôt ponctuel , cet habitat occupe environ 30 m ² sur le site prospecté (reculée de Corveissiat et bas marais alcalin de Germagnat).	favorable	défavorable inadéquat
		Végétation des abords de cours d'eau fraîche et dure de basse altitude, souvent pétrifiants, à Eucladie verticillée <i>Gpmt.</i> à <i>Eucladium verticillatum prov</i>	7220-1*	0,001	0,00005	Plus rare que le précédent, observé deux fois à l'échelle du site dans les mêmes secteurs que le groupement précédent.	bon	

Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard	Éboulis calcaires collinéens à montagnards ombragés, de la moitié est de la France	Éboulis calcaire collinéen d'éléments moyens peu mobiles à Scrophulaire des chiens et Centranthe à feuilles étroites du Jura <i>Rumici scutati - Scrofularietum hoppei</i>	8160-3*	0,1	0,008	Groupement d'éboulis très ouvert ponctuel au niveau des gorges de l'Ain.	globalement bon	défavorable inadéquat
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion	Érable et érable-frêne des bas de versants fortement colluvionnés à Erable sycomore des étages collinéen et montagnard inférieur <i>Gpmt. à Acer pseudoplatanus et Brachypodium sylvaticum prov.</i>	9180*	3,2	0,2	Association collinéo-montagnarde rare à l'échelle du Jura, exclusivement présente dans la reculée de Corveissiat sur le site.	globalement bon	favorable
	Tillaies sèches de Bourgogne, du Jura et des Alpes	Tillaie de Tilleul à grandes feuilles montagnarde inférieure des pentes ébouleuses sèches à Erable à feuilles d'Obier <i>Aceri opali - Tilletum platyphyllis</i>	9180-12*	55,6	3,2	Occupe des surfaces importantes dans la vallée de l'Ain au niveau des éboulis exposés du sud-ouest à l'est, situés sous les falaises ou les barres rocheuses érodées.	défavorable inadéquat (forte présence de buis)	
	Érable à Scolopendre et Lunaire des pentes froides à éboulis grossiers	Érable et érable-frêne des pentes fraîches sur éboulis moyens à grossiers neutroclines à Erable sycomore et Scolopendre des étages collinéen et montagnard <i>Phyllitido scolopendri - Aceretum pseudoplatani</i>	9180-4*	29,4	1,7	Certainement peu fréquent sur le secteur en dehors de la vallée de l'Ain, elle marque les rares versants hygrosclaphiles du site au sein des complexes de végétations d'éboulis (rocher de Chougeat à Matafelon-Granges). À ce titre, elle est fortement patrimoniale.	défavorable inadéquat	
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	Frênaies-ormaises atlantiques à Aegopode des rivières à cours lent	Boisement rivulaire rudéralisé à Pied d'âne et Frêne commun <i>Aegopodio podagrariae - Fraxinetum excelsioris</i>	91E0-9*	0,6	0,04	Ripisylves de l'Ain en marge du site, nature fragmentée ou / et rudéralisée de ces ripisylves limite cependant leur intérêt.	globalement mauvais (fragmenté, rudéralisé)	défavorable mauvais

Les habitats d'intérêt prioritaire représentent 112 hectares soit 6% du site Natura 2000. Parmi eux, on retrouve de nombreux habitats ponctuels, présents une fois ou uniquement çà et là en **très faible surface** (pelouses pionnières des dalles calcaires, sites à orchidées autres que sur pelouse marneuse, source pétrifiante, éboulis et forêt alluviale). Il conviendra de **prioriser les enjeux sur ces différents habitats** en fonction de leur pertinence (figure 16 et 17).

Les deux habitats prioritaires majeurs sont les forêts de pentes notamment *Phyllitido scolopendri - Aceretum pseudoplatani et Aceri opali - Tilletum platyphyllis* **fortement patrimoniales**, et les **pelouses sèches** semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) sites d'orchidées remarquables. On notera que les sites d'orchidées remarquables se trouvent principalement (90%) sur les pelouses marneuses du *Blackstonio perfoliatae - Brometum erecti* qui sont les plus favorables pour les orchidées.



Pelouses marneuses du *Blackstonio perfoliatae - Brometum erecti*

Tableau 6 : Habitats naturels d'intérêt communautaire non prioritaire

Habitats naturels d'intérêt communautaire non prioritaire			Code européen Natura 2000	Surface couverte en ha	% par rapport au site	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issue de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2)
Libellé Natura 2000 (générique)	Libellé Natura 2000 (élémentaire)	Associations phytosociologiques						
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques	Herbiers annuels à Chara vulgaris <i>Charetum vulgaris</i>	3140-1	0,001	0,0001	Herbier dense et monospécifique observé sur le site dans les secteurs concaves longuement en eau, ponctuellement au sein d'un complexe de bas-marais, de prairies humides ou de pelouses marneuses (Germagnat, et Grand-Corent).	globalement bon	défavorable-inadéquat
Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	Buxaies thermo-contininentales et subatlantiques	Fourré arbustif du collinéen-montagnard, mésoxérophile, basophile, des mésoclimats pluvieux à Grande Coronille et Cerisier de Sainte-Lucie - des vires et des corniches <i>Coronillo emeri - Prunetum mahaleb</i>	5110-2	9,9	0,6	Situé principalement au niveau des corniches et des vires qui surplombent la vallée de l'Ain et sporadique ailleurs au niveau de coteaux rocheux au sol très superficiel (Val Revermont). <i>Cet habitat n'est pas d'intérêt communautaire excepté lorsqu'il est en contexte de pente rocheuse où il présente des formations à buis stables.</i>	défavorable mauvais (attaque Pyrale du Buis, présence d'espèces rudérales et eutrophiles liée à la pyrale)	défavorable-inadéquat

Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	Buxaies thermo-contininentales et subatlantiques	Fourré arbustif au collinéen-montagnard des vives, corniches et versants mésothermophiles à thermophiles calcicoles des Préalpes calcaires septentrionales à Buis et Cotoneaster à feuilles entières <i>Rhamno alpinae</i> - <i>Amelanchieretum ovalis</i>	5110-2	0,4	0,02	Fourré bas, généralement peu dense des falaises qui longent la vallée de l'Ain	favorable (faible présence de pyrale du buis)	
Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	Junipéraies primaires collinéennes à montagnardes à genévrier commun	Fourré mésoxérophile thermophile des lisières et pelouses calcicoles sous climat continental à Chèvrefeuille des haies et Cerisier de Sainte-Lucie - sous-association typique - dominés par Juniperus communis, sans ou avec faible abondance de Buxus sempervirens <i>Lonicero xylostei</i> - <i>Prunetum mahaleb</i>	5130-1	1,8	0,1	Fourré se développant au détriment des pelouses du Mesobromion. Seuls les faciès à Juniperus communis sont reconnus d'intérêt communautaire soit 0,47% de cet habitat (fourré le plus présent sur le site : 426 ha).	bon	favorable

Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	Fourré xéroophile à xérocline des sols calcaires superficiels à Troëne et Prunellier - avec présence significative de Juniperus communis <i>Ligustro vulgaris - Prunetum spinosae</i>	5130-1	5,5	0,3	Association végétale floristiquement assez pauvre qui se développe au détriment de pelouses du Mesobromion . Seuls les faciès à Juniperus communis (15% de l'habitat) sont reconnus d'intérêt communautaire.	bon
	Fourrés xérocline à inondation temporaire à Sureau d'eau et Epinevinette - dominés par Juniperus communis, sans ou avec faible abondance de Buxus sempervirens <i>Viburno opuli - Berberidetum vulgaris J.</i>	5130-1	0,05	0,003	Fruticé en lien dynamique avec les secteurs les plus hygroclines du Blackstonio – Brometum. <i>Seuls les faciès à Juniperus communis sont reconnus d'intérêt communautaire soit 6% de l'habitat</i>	bon

Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	Pelouses calcicoles subatlantiques des mésoclimats froids de l'Est	Pelouse calcicole montagnarde des pentes froides des Alpes du Nord à Séslyrie bleutée et Leucanthème brûlé <i>Koelerio pyramidatae</i> - <i>Seslerietum caeruleae</i>	6210-10	0,2	0,01	Pelouse colonisant les éboulis fins fixés et ouverts en micro-conditions froides. 5 polygones dans la vallée de l'Ain. Même si sa typicité floristique est réduite et qu'elle n'abrite pas d'espèces patrimoniales, sa présence à cette altitude (300m) dans la vallée de l'Ain est exceptionnelle.	globalement défavorable mauvais (faible diversité spécifique et de sa présence en position d'ourlet)	défavorable -mauvais
	Pelouses calcicoles mésophiles de l'Est	Prairie fauchée/pâturée collinéo-montagnarde neutrocline à tendance mésoxérophile à Brome érigé et Sainfoin des prés <i>Mesobrometum erecti</i>	6210-15	48	2,8	Association calcicole principalement en fond de vallées au sein de parcelles planes sur des sols profonds. Secteurs les plus remarquables à Courmangoux (zones pâturées), ou encore à Grand-Corent (secteur fauché).	Globalement bon	
		<i>Ourlet mésoxérophile thermophile collinéen des sols bruns calciques à Coronille changeante et Vesce à petites feuilles Coronillo variaae - Vicietum tenuifoliae</i>	6210-15	1,3	0,1	Ourlet se développant au détriment des pelouses du Mesobromion s'embroussaille progressivement (Lonicero – Prunetum) et évolue vers le Sorbo – Quercetum ou (moins fréquemment) vers la chênaie pubescente. <i>Cet habitat n'est pas retenu par la directive Habitats en tant que tel, mais associé à des pelouses sèches du Mesobromion, il peut être classé d'intérêt communautaire comme faciès d'embuissonnement sur calcaires. Il s'agit de l'ourlet le mieux représenté du site d'étude.</i>	défavorable inadéquat (embroussaillage)	

Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires		<i>Ourlet maigre thermophile mésophile basiphile à Trèfle moyen et Aigremoine Gpmt. à Trifolium medium et Agrimonia eupatoria prov.</i>	6210-15	0,01	0,001	Ourlet dérivant des pelouses mésophiles en déprises. <i>Cet habitat n'est pas retenu par la directive Habitats en tant que tel, mais associé à des pelouses sèches, il peut être classé d'intérêt communautaire comme faciès d'embuissonnement sur calcaires</i>	défavorable mauvais (embroussailement)
	Pelouses calcicoles acidiclinales de l'Est	Pelouse mésophile collinéenne des sols en voie de décalcification à Brachypode des rochers et Danthonie retombante <i>Sieglingia decumbentis - Brachypodietum pinnati</i>	6210-17	204,2	11,7	Pelouse secondaire installée sur des sols relativement profonds. Pelouse la plus présente sur le site , se développe fréquemment en mosaïque avec l'Antherico – Brometum, dont elle dérive suite à un épaissement des sols. La présence d'un sol plus profond que pour l'Antherico – Brometum, rend ces pelouses plus sensibles à la déprise (installation plus facile de la fruticée) et évolue donc plus rapidement vers les fourrés.	Globalement défavorable inadéquat (nombreux secteurs en déprise)
		<i>Ourlet mésoxérophile thermophile collinéen des sols bruns calciques à Coronille changeante et Vesce à petites feuilles Coronillo variaie - Vicietum tenuifoliae</i>	6210-17	1,2	0,1	voir 6210-15 Coronillo variaie - Vicietum tenuifoliae J.-M.Royer & Rameau 1983	défavorable inadéquat (embroussailement)
		<i>Ourlet mésophile acidiclinophile à Fougère aigle et Brachypodium des rochers</i>	6210-17	2,6	0,2	voir 6210-17 Gpmt. à Pteridium aquilinum et Brachypodium rupestre prov.	défavorable mauvais (embroussailement)

Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	Pelouses calcicoles acidiclives de l'Est	<i>Gpmt. à Pteridium aquilinum et Brachypodium rupestre prov.</i>					
	Pelouses calcicoles et marnicoles à tendance continentale	Pelouse calcicole collinéenne des pentes et replats marneux à hydromorphie temporaire à Blackstonie perfoliée et Brome érigé <i>Blackstonia perfoliatae - Brometum erecti</i>	6210-21	19,8	1	Pelouse marnicole secondaire, abritant la plus grande diversité d'orchidées du site (de l'ordre d'une dizaine d'espèces sur quelques dizaines de m ²). Observée au niveau de grands coteaux marneux (Germagnat, les Effondrés ; Corveissiat, communal de la Faîte) plus ponctuellement ailleurs. Ces pelouses abritent également de nombreuses espèces patrimoniales (<i>Aster amellus, Orobanche alsatica, Scorzonera humilis, Thesium linophyllum</i>).	globalement jugé favorable à défavorable inadéquat (nombreux secteurs en déprise)
		<i>Ourlet thermoxérophile des corniches et coteaux ensoleillés calcaires à Géranium sanguin et Peucedan Herbe-aux-cerfs Gpmt. à Geranium sanguineum et Cervaria rivini prov.</i>	6210-21	0,1	0,005	voir 6210-24 Gpmt. à <i>Geranium sanguineum</i> et <i>Cervaria rivini</i> prov.	défavorable inadéquat (embroussaillage)
		<i>Ourlet mésoxérophile thermophile collinéen des sols bruns calciques à Coronille changeante et Vesce à petites feuilles Coronillo variaie - Vicietum tenuifoliae J</i>	6210-21	1,3	0,1	voir 6210-15 <i>Coronillo variaie - Vicietum tenuifoliae J.-M.Royer & Rameau 1983</i>	défavorable inadéquat (embroussaillage)

Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	Pelouses calcicoles et marnicoles à tendance continentale	<i>Ourlet maigre thermophile mésophile basiphile à Trèfle moyen et Aigremoine Gpmt. à Trifolium medium et Agrimonia eupatoria prov.</i>	6210-21	0,8	0,05	Ourlet structuré par <i>Brachypodium rupestre</i> dérivant de pelouses mésophiles en déprise. On les retrouve sur des secteurs plats à faiblement pentus, parfois marneux. Ils sont principalement présents à Val-Revermont, Corveissiat et ponctuellement à Germagnat. <i>Cet habitat n'est pas retenu par la directive Habitats en tant que tel, mais associé à des pelouses sèches, il peut être classé d'intérêt communautaire comme faciès d'embuissonnement sur calcaires</i>	défavorable inadéquat (embroussaillage)
		<i>Ourlet mésophile acidophilophile à Fougère aigle et Brachypodium des rochers Gpmt. à Pteridium aquilinum et Brachypodium rupestre prov.</i>	6210-21	0,2	0,01	voir 6210-17 Gpmt. à Pteridium aquilinum et Brachypodium rupestre prov.	défavorable mauvais (embroussaillage)
	Pelouses calcicoles méso-xérophiles à tendance continentale	Pelouse mésoxérophile calcicole collinéenne des sols peu épais à <i>Brome érigé</i> et <i>Anthéricum rameux</i> des mésoclimats pluvieux <i>Antherico ramosi - Brometum erecti</i>	6210-24	89,3	5,1	Pelouse secondaire la plus présente sur le site après <i>Sieglingio decumbentis - Brachypodium pinnati</i> . Les secteurs les plus représentés sont toutefois de grands coteaux en déprise largement colonisés par le <i>Lonicero – Prunetum</i> .	Globalement défavorable inadéquat certains secteurs sont encore en bon état mais la plupart des pelouses concernées par cet habitat sont aujourd'hui en déprise.
		Pelouse mésoxérophile calcicole collinéenne à <i>Genêt poilu</i> Gpmt. à <i>Genista pilosa</i> prov.	6210-24	0,03	0,002	Faciès ponctuel et original d'une pelouse mésoxérophile observés sur le site à Hautecourt-Romanèche.	défavorable inadéquat
		<i>Ourlet thermoxérophile des corniches et coteaux ensoleillés calcaires à Géranium sanguin et Peucedan Herbe-aux-cerfs Gpmt. à Geranium sanguineum et Cervaria rivini prov.</i>	6210-24	0,8	0,05	Ourlet ponctuellement çà et là au niveau de corniches ou de pentes caillouteuses du site. <i>Cet habitat n'est pas retenu par la directive Habitats en tant que tel, mais associé à des pelouses sèches, il peut être classé d'intérêt communautaire comme faciès d'embuissonnement sur calcaires.</i>	

Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	Pelouses calcicoles méso-xérophiles à tendance continentale	Ourlet thermoxérophile des corniches et coteaux ensoleillés calcaires à Géranium sanguin et Peucedan Herbe-aux-cerfs - faciès d'embroussaillage Gpmt. à Geranium sanguineum et Cervaria rivini prov.	6210-24	0,4	0,02		défavorable inadéquat (embroussaillage)
		Ourlet mésoxérophile thermophile collinéen des sols bruns calciques à Coronille changeante et Vesce à petites feuilles Coronillo variaie - Vicietum tenuifoliae	6210-24	6,5	0,4	voir 6210-15 Coronillo variaie - Vicietum tenuifoliae J.-M.Royer & Rameau 1983	défavorable inadéquat (embroussaillage)
	Pelouses calcicoles xérophiles continentales de l'Alsace, du Jura, des Préalpes et de la vallée du Rhône	Pelouse xérophile calcicole collinéenne-montagnarde à Brome érigé et Laïche de Haller des mésoclimats pluvieux du Jura - hors sites d'orchidées remarquables Carici hallerianaie - Brometum erecti	6210-30	0,7	0,04	Pelouse du Xerobromenion la plus septentrionale du massif jurassien Pelouse xérothermophile secondaire observée ponctuellement dans la partie ouest du site (vulnérable en Rhône-Alpes)	globalement défavorable mauvais à moyen : déprise agropastorale et l'envahissement (lent mais progressif) de ces secteurs par les fruticées du Coronillo – Prunetum et du Lonicero – Prunetum

Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	Pelouses calcicoles xérophiles continentales de l'Alsace, du Jura, des Préalpes et de la vallée du Rhône	Pelouse xérophile calcicole collinéenne à Brome érigé et Bugrane naine d'affinité médio-européenne <i>Ononido pusillae</i> - <i>Brometum erecti</i>	6210-30	6,9	0,4	En limite septentrionale de son aire de répartition, relaie le Carici hallerianae – Brometum au niveau de la vallée de l'Ain et de la "vallée sèche" de Hautecourt-Romanèche / Cize au climat est peut-être plus sec. L'intérêt local des stations est donc élevé. <i>Anemone pulsatilla</i> , espèce vulnérable en Rhône-Alpes, a été observée au sein de cette pelouse dans la vallée de l'Ain.	globalement bon
		Ourlet thermoxérophile des corniches et coteaux ensoleillés calcaires à Géranium sanguin et Peucédan Herbe-aux-cerfs Gpmt. à Geranium sanguineum et Cervaria rivini prov.	6210-30	0,1	0,01	voir 6210-24 Gpmt. à Geranium sanguineum et Cervaria rivini prov.	défavorable inadéquat (embroussaillement)
		Ourlet thermoxérophile des corniches et coteaux ensoleillés calcaires à Géranium sanguin et Peucédan Herbe-aux-cerfs - faciès d'embroussaillement Gpmt. à Geranium sanguineum et Cervaria rivini prov.	6210-30	0,02	0,001	voir 6210-24 Gpmt. à Geranium sanguineum et Cervaria rivini prov.	défavorable inadéquat (embroussaillement)
	Pelouses calcicoles xérophiles continentales des corniches arides du Jura	Pelouse xérophile calcicole montagnarde des corniches et vires à Anthyllide des montagnes et Laïche humble d'affinité médio-européenne Carici humilis - Anthyllidetum montanae	6210-34	0,9	0,1	Pelouse xérothermophile primaire observée au niveau des corniches orientées principalement à l'est qui surplombent la vallée de l'Ain. Habitat vulnérable en Rhône-Alpes	défavorable inadéquat à mauvais (envahissement des vires rocheuses par la fruticée du <i>Coronillo</i> – <i>Prunetum</i>)
		Ourlet thermoxérophile des corniches et coteaux ensoleillés calcaires à Géranium sanguin et Peucédan Herbe-aux-cerfs Gpmt. à Geranium sanguineum et Cervaria	6210-34	0,01	0,001	voir 6210-24 Gpmt. à Geranium sanguineum et Cervaria rivini prov.	défavorable inadéquat (embroussaillement)

		rivini prov.						
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	Prés humides oligotrophiques sur sols paratourbeux basiques, collinéens et continentaux du Nord et de l'Est	Prairie humide oligotrophile à mésotrophile basophile collinéo-montagnarde à Renoncule à segments étroits et Molinie s.l <i>Ranunculo polyanthemoides</i> - <i>Molinietum caeruleae</i>	6410-1	0,1	0,003	Observée ponctuellement en contexte marneux à Germagnat et Corveissiat	mediocre	défavorable - mauvais
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles	Ourlet forestier collinéen des sols frais nitrophiles riches en matière organique à Pied d'Âne <i>Urtico dioicae</i> - <i>Aegopodium podagrariae</i>	6430-6	0,05	0,003	Ourlet des sols épais limoneux à argileux des lisières des forêts Primulo - Quercetum se développant entre une prairie de fauche eutrophile et une lisière forestière hygrocline (contexte alluvial ou humide).		défavorable - inadéquat
Prairies de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques et basophiles	Prairie mésophile de fauche collinéenne mésotrophe à Gaillet vrai et Trèfle rampant <i>Galio veri</i> - <i>Trifolietum repentis</i>	6510-6	9,5	0,5	Observée au niveau de certaines parcelles fauchées en contexte de fond de vallée (sols profonds)	globalement bon cependant 1/3 de sa surface défavorable inadéquat à défavorable mauvais	défavorable - mauvais
	Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques	Prairie mésophile de fauche collinéenne eutrophe à Berce et Brome mou <i>Heracleo sphondylii</i> - <i>Brometum hordeacei subsp.</i>	6510-7	1,1	0,1	Répartis çà et là en fond de vallée sur sols profonds	globalement bon	

Tourbières basses alcalines	Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygrocines, héliophiles à semi-héliophiles	Bas-marais alcalin collinéen sur tourbe oligotrophe à Orchis des marais et Choin noirâtre <i>Orchido palustris</i> - <i>Schoenetum nigricantis</i>	7230-1	0,008	0,0005	Bien qu'il soit d'un aspect typique, la composition floristique du seul secteur (à Germagnat au sein d'un coteau marneux) paraît appauvrie. Cela peut être lié à la nature ponctuelle de ce groupement. Un autre secteur ponctuel, hors site mais à proximité immédiate, a été observé au sud de ce même coteau.	défavorable inadéquat : faible diversité spécifique (habitat ponctuel) et de l'absence de gestion agropastorale à l'échelle de la parcelle	défavorable - mauvais
Éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolii</i>)	Eboulis calcaires montagnards à subalpins à éléments moyens et gros des Alpes et du Jura	Éboulis calcaire montagnard à éléments moyens à gros plus ou moins stabilisés à Dryoptéris du calcaire des situations fraîches <i>Gymnocarpium robertianum</i>	8120-5	0,1	0,01	Habitat rare sur le site caractérisé par l'abondance d'une Fougère : le Polypode du calcaire (<i>Gymnocarpium robertianum</i>) associée à des espèces d'éboulis ombragés et d'un tapis de bryophytes, indicateur d'une certaine stabilité de l'éboulis. Présente ponctuellement dans les gorges de l'Ain.	globalement bon	favorable
Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	Eboulis calcaires collinéens à montagnards à éléments moyens et gros, du Jura	Éboulis calcaire collinéo-montagnard à Galéopsis à feuilles étroites des situations chaudes du Jura et des Préalpes du Nord <i>Galeopsietum angustifoliae</i>	8130-2	3,7	0,2	Groupement d'éboulis très ouvert caractérisé par un cortège assez diversifié.	globalement bon	favorable
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	Falaises calcaires ensoleillées de la Bourgogne, du Jura et des	Végétation des parois rocheuses calcaires ombragées collinéo-montagnardes à Doradille des fontaines et Doradille cétérach <i>Gpmt.</i> à <i>Ceterach officinarum</i> prov.	8210-11	0,1	0,004	Groupement thermophile primaire des falaises calcaires sèches ensoleillées à semi-ombragées ponctuel au sein du site	globalement bon	favorable

	Préalpes	Végétation des parois rocheuses calcaires montagnardes thermophiles exposées à Epervière humble et Athamante de Crête <i>Gpmt. à Hieracium humile et Athamanta cretensis prov.</i>	8210-11	7,8	0,5	Association qui colonise les parois rocheuses calcaires ensoleillées observée au niveau des grandes barres rocheuses éclairées qui surplombent l'Ain (Rochers de Jarbonnet à Hautecourt-Romanèche et Cize ; falaises et reculée à Corveissiat ; rocher de Chougeat à Matafelon-Granges).	bon	
	Falaises calcaires ombragées collinéennes à montagnardes, de la Bourgogne, du Jura, des Préalpes et des Pyrénées centrales	Végétation des parois rocheuses calcaires collinéo-montagnardes intraforestières à Cystoptéris fragile et Doradille langue-de-cerf <i>Cystopterido fragilis - Phyllitidetum scolopendrii</i>	8210-18	1	0,1	Communautés végétales se développant sur des falaises et rochers ombragés, fréquentes au sein de barres rocheuses plus ou moins importantes en contexte forestier.	bon	
Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	Sapinières-hêtraies à Dentaire pennée	Hêtraie-tillaie collinéo - montagnarde d'ubac sur sols terro-caillouteux <i>Dentario heptaphylli - Fagetum sylvaticae</i>	9130-12	0,1	0,003	Occupe sur le site une petite surface d'un bas de versant terro-caillouteux plus ou moins concave et orienté au nord au Bois du Tillerey (Germagnat). Habitat certainement assez peu répandu à l'échelle du Revermont, ce qui lui confère un intérêt renforcé .	favorable	défavorable - inadéquat

	Hêtraies-chênaies à Aspérule odorante et Mélique uniflore	Chênaie-charmaie ou hêtraie-chênaie collinéenne neutro-calcicole à Aspérule odorante <i>Galio odorati</i> - <i>Fagetum sylvaticae</i>	9130-5	79,7	4,6	Association "centrale" du Jura collinéen à l'intérêt régional limité (forte abondance dans le massif jurassien). Du fait de la forte présence du buis, ce groupement se présente le plus souvent comme une Charmaie mésophile à buis sur le site	globalement bon pour 50% des surfaces défavorable ailleurs (envahissement par le buis, coupes, enrésinement)	
	Hêtraies-chênaies à Paturin de Chaix	Chênaie-charmaie ou charmaie collinéenne acidocline à Chèvrefeuille des bois <i>Deschampsia cespitosae</i> - <i>Fagetum sylvaticae</i>	9130-6	19	1,1	Boisement acidophilophile originale à l'échelle du Jura , observé ponctuellement au nord-est du mont Myon, à Chavannes-sur-Suran (bois du Clapay) et à Hautecourt-Romanèche (bois du Devin).	globalement bon	
Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	Hêtraies-chênaies collinéennes à Laïche blanche	Hêtraie et hêtraie-chênaie (-sapinière) à Laïche blanche des pentes sèches calcaires du Jura et des Préalpes delphino-savoyardes <i>Carici albae</i> - <i>Fagetum sylvaticae</i>	9150-2	39,5	2,3	Largement présent dans le massif du Jura il est principalement répartis dans les coteaux qui surplombent l'Ain et ponctuellement çà et là sur quelques coteaux exposés ouest du site.	défavorable inadéquat (envahissement par le buis, coupes, enrésinement)	défavorable - inadéquat
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	Chênaies pédonculées neutrophiles à Primevère élevée	Chênaie pédonculée(-frênaie) neutrophile à Primevère élevée <i>Primulo elatioris</i> - <i>Quercetum roboris</i>	9160-2	6,5	0,4	Habitat rare sur le site situé en bordure de cours d'eau (Germagnat, au bord du ruisseau de la Chana, Bief de Valuy à Chavannes-sur-Suran) et dans des vallons principalement autour du mont Myon.	défavorable inadéquat	défavorable - inadéquat

Synthèse et analyse : Habitats naturels d'intérêt communautaire

L'état de conservation des habitats est présenté en ANNEXE 8

Pelouses sèches

Habitat emblématique et à l'origine de la désignation du site, les pelouses sèches du Revermont sont des formations végétales dominées par des herbacées sociales le plus souvent pérennes et de taille relativement faible (15 à 35cm), liées à des substrats calcaires et des pentes fortes. Elles sont surtout constituées de graminées adaptées aux milieux plus ou moins secs (Brome dressé, Brachypode des rochers, Brize, Fétuque de Patzke, Fétuque de Timbal-Lagrange...) et de nombreuses autres plantes adaptées aux **conditions sèches** (Thym, Germandrée des montagnes, Globulaire Commune, Séséli des montagnes, Genêt poilu, Phalangère à fleurs de Lis...). Les espèces caractéristiques des ourlets sont aussi présentes sur les pelouses : Peucedan Herbe aux cerfs, Trèfle rougeâtre, Brachypode des bois, Geranium sanguin...

Dans la plupart des pelouses semi-naturelles, la disponibilité limitée des éléments minéraux nutritifs provoque un stress pour les plantes, réduisant leurs possibilités de croissance mais favorisant le développement d'un **riche cortège de plantes spécialisées** tolérantes aux stress (Maubert et Dutoit, 1995). Jusqu'à une cinquantaine de taxons ont été relevés dans les pelouses sèches du site les plus riches (contre moins d'une trentaine dans les prairies mésophiles non communautaires).

L'habitat majoritaire est la pelouse sèche semi naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaires avec sites d'orchidées remarquables*. Il se caractérise par des pelouses calcaires sèches à semi sèches de la série Festuco-Brometea. Ces pelouses occupent une surface de **408 ha**, soit 24% du site étudié avec **6 habitats élémentaires différents** (dont 2 d'intérêt prioritaire) et 13 associations végétales.

*par site d'orchidées remarquables, on entend les sites abritant :

- un cortège important d'orchidées
- une population importante d'au moins une espèce peu commune sur le territoire national
- une ou plusieurs espèces considérées comme rares, très rares sur le territoire national

Origine

Les pelouses sèches peuvent avoir 3 origines distinctes qui vont déterminer, pour partie, la végétation présente et leur dynamique évolutive :

- Les pelouses primaires stabilisées par des facteurs limitants (vent, éboulis, pente)
- Les pelouses secondaires issues d'une déforestation ancienne
- Les pelouses tertiaires issues de cultures abandonnées (céréales, vignes).

Sur le site Natura 2000, quelques pelouses primaires sont recensées : pelouse des corniches et vires ainsi que pelouses des pentes froides (6210-34 *Carici humilis - Anthyllidetum montanae* et 6210-10 *Koelerio pyramidatae - Seslerietum caeruleae*) Elles sont en équilibre avec les facteurs écologiques locaux.

Les pelouses du Xerobromion (6210-30 *Carici hallerianae - Brometum erecti* et *Ononido pusillae - Brometum erecti* sur le site) correspondraient aux lambeaux de pelouses xériques recouvrant les pentes les plus abruptes, elles seraient plutôt naturelles et pourraient être considérées comme primaires ou climaciques (Maciejewski, 2015).

Les pelouses mésophiles occupant les pentes douces et se boisant rapidement seraient plutôt d'origine anthropique et correspondraient aux alliances du Mésobromion : sur le site 6210-15 , 6210-17 , 6210-21 et 6210-24.

Parmi ces pelouses, les secondaires et tertiaires peuvent être confondues, cependant, les tertiaires (issues de cultures abandonnées) vont avoir une évolution plus rapide du fait d'un sol plus riche et plus profond que les secondaires (Maubert et Dutoit 1995).

Evolution naturelle des pelouses sèches :

Comme évoqué ci-dessus, la plupart des pelouses sont maintenues ouvertes grâce au pâturage. Une très grande majorité des pelouses du site sont en effet des pelouses secondaires ou tertiaires qui tendent spontanément vers le stade forestier. Cette évolution naturelle d'habitat passe par différents stades : de pelouse vers ourlet puis lande et enfin forêt (figure 10). Ainsi, le paysage pelousaire du Revermont est constitué de pelouses à différents stades dynamiques préforestiers. **A noter que, en l'absence de stimulation (broyage mécanique), la fermeture des milieux n'est pas aussi rapide que redoutée (une voire plusieurs dizaines d'années).**

L'embroussaillage est cependant nécessaire pour le bon fonctionnement agro écologique des pelouses. Il constitue un habitat indispensable pour de nombreuses espèces d'intérêt (Pie grièche écorcheur ou Laineuse du prunellier) et peut aussi apporter de la valeur agricole au milieu (ressource alimentaire désormais reconnue, bon report sur pied, diversité des formats de prises alimentaires stimulant l'alimentation, effet parasol...). On considère usuellement que le taux d'embroussaillage doit être d'environ **20%**. **Il s'agira donc de maintenir en équilibre un stade naturellement instable.**

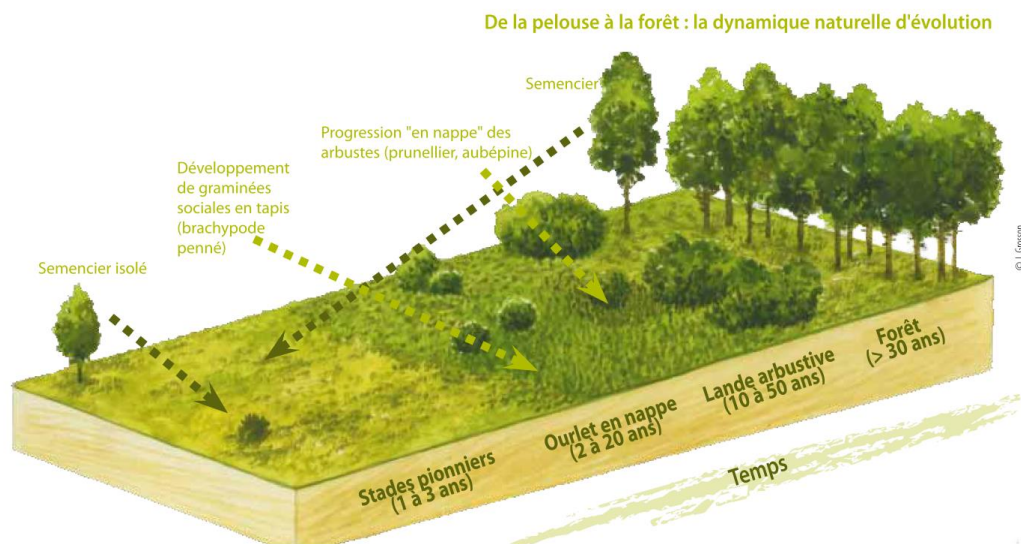


Figure 10 : évolution naturelle d'une pelouse dans le temps. Source : cahier technique « pelouses et coteaux sec » CEN Rhône Alpes

Diversité des pelouses du site

La typologie des pelouses sèches du site est fortement liée à son périmètre : majoritairement les zones sommitales et les pentes du Revermont. D'autres associations de pelouses comme le *Mesobrometum erecti* sont davantage présentes en fond de vallée où les sols sont plus profonds.

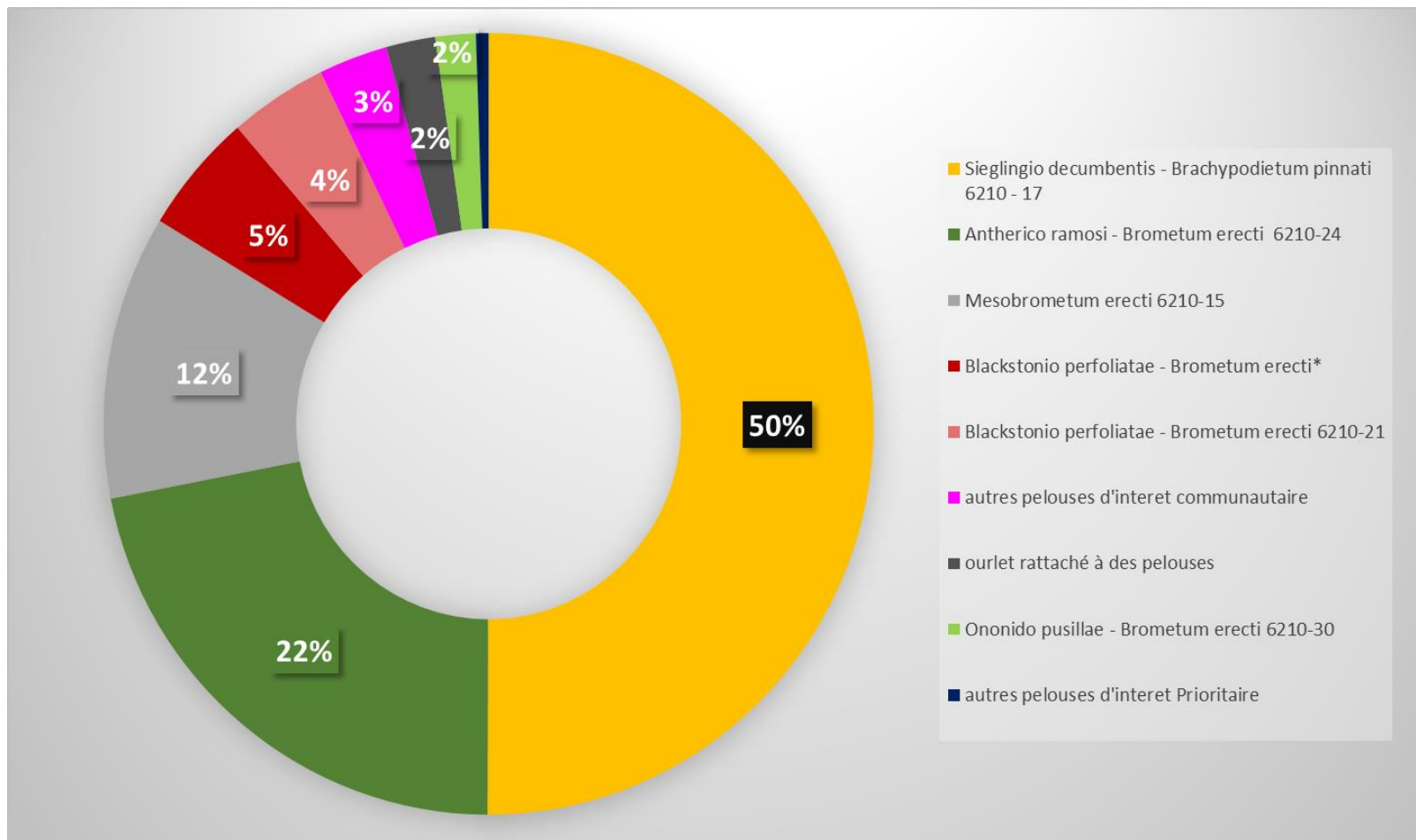


Figure 11 : Les différents types de pelouses sèches du site

Sieglingio decumbentis - Brachypodietum pinnati 6210-17 : 50% des pelouses du site, association largement majoritaire : sols relativement profonds (par rapport aux sols où se développent les pelouses de l'Antherico – Brometum) plus sensible à la déprise (installation plus facile de la fruticée) et évolue donc plus rapidement vers les fourrés. Cette pelouse est par ailleurs plus sensible au surpâturage que l'Antherico – Brometum, toujours du fait d'un sol plus profond (évolution plus facile vers le Medicagini – Cynosuretum voire le Cirsio – Lolietum). Peu favorable aux sites à orchidées remarquables (seulement 1%).

Antherico ramosi - Brometum erecti 6210-24 : 22% des pelouses du site. Elle se développe sur des sols peu épais, en contexte de calcaires massifs. D'autres associations de pelouses comme le Mesobrometum erecti sont davantage présentes en fond de vallée où les sols sont plus profonds. Les secteurs les plus représentés sont toutefois de **grands coteaux en déprise** largement colonisés par le Lonicero – Prunetum. Absence de site à orchidées remarquables.

Mesobrometum erecti 6210 – 15 : principalement en fond de vallées au sein de parcelles planes sur des sols profonds. Beaucoup de secteurs rattachables à cette pelouse ont été observés en bordure du site, ce dernier ciblant davantage les coteaux et les plateaux que les fonds de vallées. 1% de sites à orchidées remarquables.

Blackstonio perfoliatae - Brometum erecti 6210-21 : importante diversité d'espèces, conditions hydriques variées au même endroit ce qui constitue une originalité propre aux pelouses se développant sur des sols issus de **l'altération de marnes** sur de grands coteaux marneux (Germagnat, les Effondrés ; Corveissiat, communal de la Faîte). Plus ponctuellement ailleurs. Association d'un **intérêt important** pour l'originalité et la diversité de son cortège floristique, mélangeant les espèces de pelouses hygrophiles à xérophiles. Ces pelouses abritent également de nombreuses espèces patrimoniales. **La moitié de ces pelouses sont des sites à orchidées remarquables.**

Les pelouses en déprise, peuvent être ponctuellement surpâturées, ce surpâturage local pouvant paradoxalement être lié à la déprise. En cas d'embroussaillage, les bovins semblent délaisser les secteurs colonisés par les arbustes au profit des zones plus ouvertes. De même, la fermeture progressive de ces pelouses entraîne une "canalisation" du bétail qui se déplace d'une petite parcelle ouverte à une autre occasionnant la création de zones surpiétinées. Cela est d'autant plus vrai que les broussailles sont broyées et que leur appétence est diminuée. *Sieglingio – Brachypodietum* est plus sensible à l'embroussaillage et au surpâturage que l'*Antherico – Brometum*, toujours du fait d'un sol plus profond (évolution plus facile vers le *Medicagini – Cynosuretum* voire le *Cirsio – Lolietum*).

Bilan et focus sur la présence des orchidées

On observe donc une **grande diversité** de pelouses sur le site. Toutes ces pelouses ne sont pas spécialement favorables à la présence d'orchidées et donc à un habitat d'intérêt prioritaire. Les pelouses sur marne et les zones les moins sèches seront favorables tandis que la grande majorité des autres pelouses ne le seront pas. **Il ne faudra donc pas définir un objectif de restauration de pelouses d'intérêt prioritaire sans prendre en compte le type de pelouse concernée.**

De plus, la conservation des orchidées et la lutte contre l'embroussaillage peut revêtir un caractère contradictoire. Les orchidées étant des espèces post pionnière, de transition d'un stade à l'autre, il s'agit de maintenir un équilibre complexe de fermeture des milieux.

On constate historiquement que la pression pour obtenir des sites à orchidées remarquables a été mise sur certains éleveurs (sur des sites parfois non favorables). Cette posture s'est révélée contreproductive. En effet, **à l'équilibre écologique nécessaire pour la présence de plantes remarquables, on doit ajouter l'équilibre des systèmes pastoraux et croiser tout cela pour anticiper les interactions et les évolutions du système, sujet complexe nécessitant de la formation et de l'accompagnement.** Il en va de même de la lutte contre l'embroussaillage, **les dynamiques et les réactions de la végétation aux pratiques doivent être comprises pour atteindre les objectifs définis.**

- **La variété des pelouses sèches et de leurs réactions aux pratiques pastorales nécessitent donc une compréhension fine de ces milieux. Cela passe par de la formation, la mise en place d'une démarche de compréhension des interactions entre les habitats naturels, les pratiques et le troupeau et un ajustement constant à ce système en évolution permanente.**

Etat de conservation

Les pelouses sèches du site (6210) possèdent **globalement un état de conservation jugé défavorable** (seulement 40% des pelouses 6210 sont dans un état de conservation favorable). Pour un même habitat élémentaire, il y a toujours des surfaces considérées en état de conservation favorable, défavorable inadéquat et défavorable mauvais.

Dans d'autres secteurs, on observe une évolution d'une pelouse sèche (oligotrophile) vers une pâture (mésotrophile à eutrophile) sous l'effet de l'intensification des pratiques agropastorales (principalement le surpâturage, ponctuellement l'épandage de lisier / fumier). Outre la régression de l'habitat 6210, cela se traduit par un appauvrissement floristique au sein de ces parcelles.

Les facteurs de perturbation pouvant entraîner un mauvais état de conservation sont :

- **Le surpâturage** pour 38 ha soit 9% des pelouses. Les pelouses les plus concernées sont : n°106 Croix de la Dent, n°0 La Peyrouse, n°40 Pelouse de Germagnat, n°42 Pelouse de la Cueille, n°44 Communal de la Roche qui **regroupent à elles seules 32 ha de zones surpâturées**. On constate que la plupart de ces pelouses (sauf n°0) sont de grands parcs utilisés en pâturage continu, souvent par des structures collectives.

A noter que l'état de conservation ne concerne que les habitats Natura 2000. Sur le site, 76 ha de prairies mésophiles dérivant de pelouses sèches par intensification des pratiques sont présentes, la plupart du temps sur les mêmes sites que les pelouses avec surpâturage. Ces prairies ne sont plus des habitats d'intérêt communautaire mais on peut considérer qu'elles pourraient le redevenir. Ces habitats « dégradés » peuvent être la manifestation de l'« **eutrophisation généralisée insidieuse** » (Manneville, 2012). Ce problème semble grave car un niveau trophique trop élevé, peu visible au premier abord, élimine les plantes pionnières ou exigeantes et **favorise quelques rares espèces envahissantes, dont les arbustes** et de nombreuses plantes invasives. Il est très long et très difficile de revenir en arrière et d'oligotrophiser un écosystème. De plus **cette eutrophisation accélère la fermeture des milieux**.

En tout 114 ha sont donc concernés par l'intensification des pratiques (surpâturage, eutrophisation).

- **le sous pâturage et la fermeture des milieux** pour 251 ha soit 62 % des pelouses. **Aucun secteur du site n'est exempt de cette atteinte (en un sens logique puisque les pelouses sont des habitats dynamiques).**

De plus, 426 ha de fourrés non communautaires ont été cartographiés sur le site. Cet habitat se développe au détriment des pelouses sèches et traduit une fermeture des milieux importantes. **Au total, 677 ha du site sont concernés par la fermeture des milieux.**

Comme on peut le voir sur la **figure 13**, les pelouses en partie surpâturées sont également menacées par le sous pâturage et la fermeture des milieux. Les pratiques sur ces parcs ne répondent donc pas aux objectifs de conservation des habitats ni à la lutte contre la fermeture des milieux. La pelouse de la Croix de la Dent est un « cas d'école » car elle regroupe les différents phénomènes de manières extrêmes : une partie des pelouses du parc est surpâturée et l'autre sous-pâturée, la dynamique de fermeture semble ancienne sur ce parc comme l'atteste l'importance des forêts et les nombreux fourrés qui forment des « barrières entre les pelouses ». On peut s'interroger sur la pertinence de conserver ce type de mosaïque peu fonctionnelle pour la circulation du troupeau.

De nombreux « grands parcs » sont concernés par ce phénomène : **plus le parc est grand, plus les animaux tournent en rond et stationnent sur les plateaux au détriment de leur alimentation**. La ressource végétale diminue en quantité et qualité sur les secteurs fréquentés (surpâturage, expression maximale des préférences alimentaires du troupeau, pas de stimulation pour le troupeau...), les zones peu fréquentées se referment et obligent souvent à des interventions mécaniques pour « rattraper » ou sont tout simplement perdues à long terme.

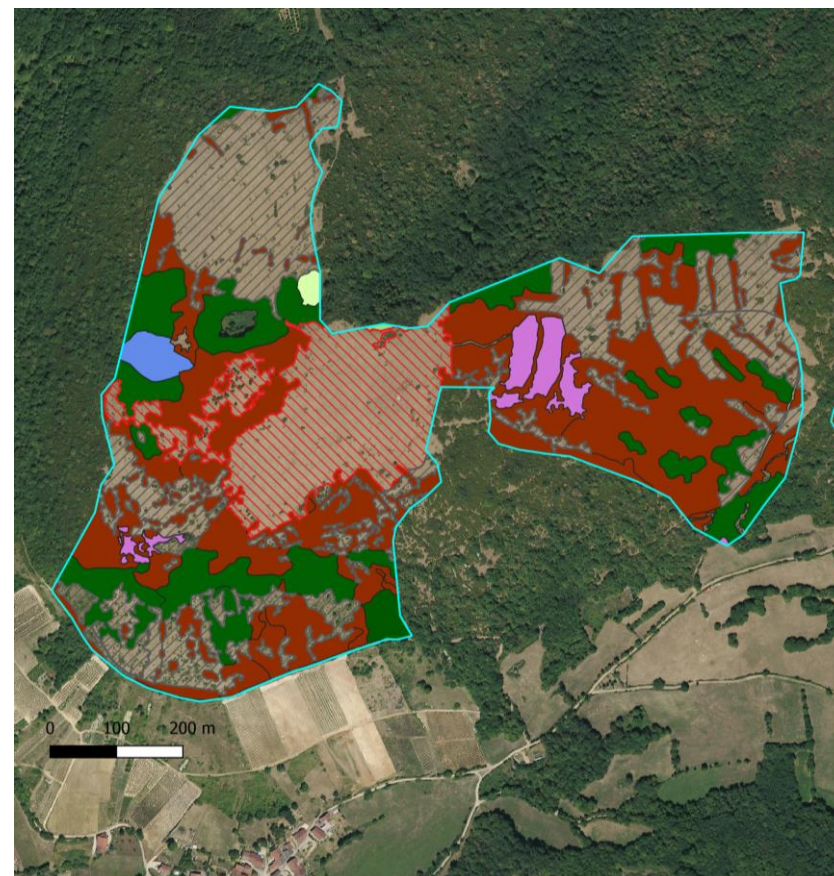
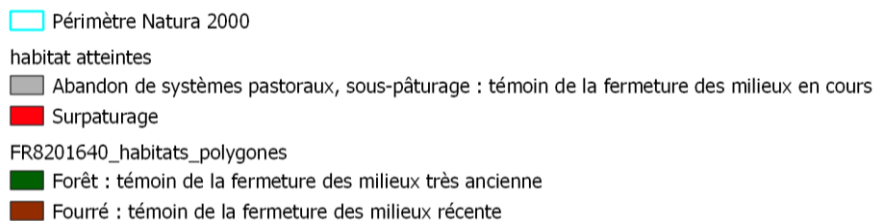


Figure 12 : atteinte au bon état de conservation de la pelouse de la Croix de la Dent

Dynamique des pelouses

D'après la cartographie des habitats, on observe une **dynamique régressive généralisée** à l'échelle des pelouses sèches du site (251 ha concernés soit 62% de l'habitat 6210). Cela est particulièrement important pour les pelouses du *Sieglingia decumbentis* - *Brachypodium pinnati* (6210-17) (116 ha concernés, soit 57% de ce type de pelouses) et les pelouses de *Antherico ramosi* - *Brometum erecti* (6210-24) (83 ha concernés, soit 93% de ce type de pelouse).

Cette dynamique régressive se traduit dans ces pelouses par l'apparition ou le renforcement d'un cortège d'espèces des ourlets (évolution progressive vers ces végétations de moindre intérêt), la colonisation de ces pelouses par de jeunes ligneux voire des fourrés structurés, conduisant à leur fermeture progressive. Il est normal dans une certaine mesure que les pelouses aient une dynamique régressive puisque c'est la dynamique naturelle de ce milieu. L'important en terme de gestion pastorale et écologique sera d'évaluer la dynamique de fermeture (cf grille en annexe 14) et de définir des objectifs cohérents, réalistes et en lien avec les objectifs de production de l'éleveur (ralentir la dynamique de fermeture, la stopper, faire régresser la fermeture - voir annexe 15 et 16).

Concernant les pelouses surpâturées, la dynamique régressive va tendre à les transformer en prairie mésophile non communautaire (voir **tableau 7 : autres habitats**).

Impact des MAEC sur l'état des pelouses

La campagne de contractualisation de MAEC entre 2015 et 2016 a permis d'engager 284 hectares sur 5 ans. Les financements des MAEC ont permis (selon la mesure) la réalisation de plans de gestion pastoraux (PGP), l'arrêt de la fertilisation et des interventions mécaniques de broyage. Voir aussi page 127.

en hectares	1-HE 01	1-HE02	1-HE03	1-HE05 et 08	1-HE06	2-HE01	2-HE02	2-HE03	2-SHP
Thématique de la mesure	PGP	PGP + MAINTIEN OUV	PGP + MAINTIEN OUV + FERTI	PGP + OUVERTURE + FERTI	PGP + FERTI	PGP	PFP + MAINTIEN OUV	PGP + OUVERTURE	Maintien pâturage
Surface ha	113,7	72,56	93,98	8	51,72	190,4	107,95	3,89	399
nombre de contractualisants	5	4	5	3	7	10	11	1	3
	total MAEC N2000 : 283,65 ha sur 440 admissibles					total hors N2000 : 302,25 sur 1500 admissible			

Figure 13 Dossiers MAEC instruits au 14/10/2019. source DRAAF

L'ensemble des mesures sont détaillées en **ANNEXE 9**

Sans étude de l'état initial il est complexe de se prononcer sur l'impact des MAE sur les pelouses. Cependant, le tableau de la page suivante semble montrer **qu'il n'y a pas de corrélation automatique entre les MAE et l'état d'une pelouse**, que ce soit d'un point de vue état de conservation, présence d'habitats d'intérêt ou maîtrise de la dynamique de fermeture. Sur les 17 pelouses présentées dans le tableau **figure 14** (parmi les plus importantes du site), tous les cas de figure se présentent :

- Des pelouses n'ayant pas bénéficié de MAE en très bon état (Toulangeon),
- Des pelouses n'ayant pas bénéficié de MAE en très mauvais état (Pelouse de Fay),
- Des pelouses ayant bénéficié de MAE en bon état (Mont Rignat),
- Des pelouses ayant bénéficié de MAE en très mauvais état (Mont de Germagnat).

					état de conservation	atteinte	dynamique	Etat global (habitat*conservation*dynamique*atteinte)
Pelouse	MAEC	habitat 1	habitat 2	PR				
Jarbonnet	HE 01 et 02	6210-17	6210-30	non	favorable	peu	stable	Bon
Mont de Rignat	HE 03	6210-17	6210-24	non	favorable à inadéquat	peu à sous pâturage	stable à régressive	Bon
Pelouse de Toulangeon	NON	6210-21		oui	favorable	sous pâturage	stable à régressive	Bon
La Mouria	HE 01 et 06	6210-17	6210-21	oui	favorable à inadéquat	sous pâturage	stable à régressive	Bon
Mont Myon	SHP 2 majoritairement HE 01 et 06	6210-17	prairie mésophile non communautaire	non	favorable à inadéquat	sous et sur pâturage	stable à régressive	Correct
Pelouse du Mont Grillerin	SHP2	6210-15	prairie mésophile non communautaire (peu)	non	favorable à inadéquat	sous pâturage	stable à régressive	Correct
Les Crêts (Hautecourt)	NON	6210-17			favorable à inadéquat	peu	stable à régressive	Correct
Communale Pelouse de la Cueille (Communale de la Faite et des Vennes)	shp2	6210-17	6210-21	oui	favorable à inadéquat	surpâturage	stable à régressive	Correct à mauvais
Pelouse de Germagnat (les Trenz)	shp2	6210-17	prairie mésophile non communautaire	0,1ha	inadéquat	surpâturage et sous pâturage	stable à régressive	Mauvais
Pelouse de Merloz	he01 et 02	6210-24	6210-17	non	inadéquat	sous pâturage	stable à régressive	Mauvais
RNN	NON	6210-17	6210-24	non	inadéquat	surpâturage et sous pâturage	régressive	Mauvais
Moncel / Chapeau de Gendarme	SHP	6210-15	6210-17 et 24	non	favorable à mauvais	sous pâturage et surpâturage	stable à régressive	Mauvais
Communale de la Roche	SHP2 HE01 et 03	6210-17	prairie mésophile non communautaire (peu)	non	inadéquat	sous pâturage et surpâturage	régressive	Très mauvais
Pelouse de Fay	NON	prairie mésophile	6210-17	non	inadéquat à	surpâturage	stable à	Très mauvais

		non communautaire			mauvais		régressive	
Parc de la Montagne / Pelouse du Mont July	shp2 he02	6210-17		non	inadéquat	sous pâturage	régressive	Très mauvais
Croix de la Dent	shp2 he02	6210-17	6210-24	non	mauvais à favorable	surpâturage et sous pâturage	régressive	Très mauvais
Mont de Germagnat	HE08 (sur le haut uniquement)	6210-24	6210-17	non	inadéquat à mauvais	surpâturage et sous pâturage	régressive	Très mauvais

Figure 14 : état des pelouses sèches et contractualisation de MAE

Il faut donc relativiser l'efficacité des MAE, cela doit être étudié au cas par cas. Elles peuvent en effet permettre la conservation des pelouses sèches mais ne sont pas forcément une garantie de bonne gestion de ces habitats ni même l'unique solution pour atteindre les objectifs de conservation.

Habitats forestiers

Le deuxième type d'habitat d'intérêt communautaire dominant est la forêt avec les hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130) qui représentent 99 ha, soit 6 % du site. Les chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli* (9160) occupent une surface de 88 ha (soit 5% du site), les hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion* (9150), une surface de 39,5 ha (soit 2% du site), et les forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion* (9180*) de 88 ha (soit 5% du site).

Les boisements sont globalement dans des états de conservation bons mais peuvent tendre vers un état défavorable inadéquat du fait d'une gestion forestière (coupes, aménagements) ou d'une perturbation naturelle (buis).

Pour rappel, le diagnostic des activités humaines atteste d'une **activité sylvicole sur le site**, certains habitats étant considérés comme fertiles d'un point de vue forestier (9130 et 9150 soit 138,5 ha) et présenter de gros bois voire des traces d'exploitations.

Les forêts du site sont aussi des habitats d'espèces pour de nombreuses chauves-souris (voir tableau 8a).

Milieu rupestre

Les habitats du milieu rupestre représentent 23,1 ha. Ils sont localisés et se concentrent sur 4 secteurs du site (83 : Rochet de Jarbonnet, 41 : reculée de Corveissiat et falaise de l'Ain, 43 : Cote de Conflans, 129 : Rocher de Chougeat). Ce sont pour la plupart des éboulis et falaises calcaires en bon état de conservation.

Les falaises représentent des habitats d'espèces pour des oiseaux nicheurs de l'annexe I de la directive oiseaux (Grand-Duc, Faucon Pèlerin).

La fréquentation des corniches par les promeneurs et des falaises par les grimpeurs semble encore raisonnable. On notera un embroussaillage assez élevé par le buis dans ces secteurs, peut-être lié à une population de chamois en sous-effectif.

Tableau 7 : autres habitats naturels

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000
<p><u>Les autres habitats naturels :</u></p> <p>Prairie mésophile pâturée collinéenne sur sol profond eutrophe à Ivraie vivace (<i>Lolium pérenne</i>) et Crételle (<i>Cynosurus cristatus</i>)</p> <p><i>Cirsio arvensis - Lolietum perennis</i></p>	30ha	Prairie de très faible intérêt écologique, qui découle d'un <i>Medicagini – Cynosuretum</i> sous l'effet de l'intensification des pratiques agropastorales, ou de la mise en pâture de prairie de fauche eutrophe de type <i>Heracleo sphondylii - Brometum mollis</i>
<p>Prairie mésophile pâturée collinéo-montagnarde sur sol mésotrophe neutrocline à Minette (<i>Medicago lupulina</i>) et Crételle (<i>Cynosurus cristatus</i>)</p> <p><i>Medicagini lupulinae - Cynosuretum cristat</i></p>	46ha	Il s'agit d'une prairie qui découle de pelouses sèches (habitat 6210) du fait d'une eutrophisation, généralement liée à l'intensification des pratiques agropastorales
<p>Fourré mésoxérophile thermophile des lisières et pelouses calcicoles sous climat continental à Chèvrefeuille des haies (<i>Lonicera xylosteum</i>) et Cerisier de Sainte-Lucie (<i>Prunus mahaleb</i>) - sous-association à Buis (<i>Buxus sempervirens</i>) - dominés par <i>Buxus sempervirens</i></p>	426 ha	Il se développe principalement au détriment de l' <i>Antherico – Brometum</i> et du <i>Coronillo – Vicietum</i> , moins systématiquement (variantes mésoxéroclines à mésoxérophiles de ces pelouses) au détriment du <i>Mesobrometum erecti</i> , du <i>Blackstonio – Brometum</i> et du <i>Sieglingio – Brachypodietum</i> Fourré le mieux représenté sur le site Natura 2000, Cet habitat ne doit pas être favorisé. S'il est intéressant de maintenir un réseau de haies bocagères ou une mosaïque de milieux ouverts et de milieux arbustifs au sein d'une même parcelle, il est nécessaire de contenir l'avancée des ligneux, lorsqu'il se fait au détriment du bon état d'une pelouse sèche. Une gestion durable par le pâturage ou la fauche doit être privilégiée sur un arrachage

Plantation de Robiniers (en mosaïque avec un ou plusieurs autres habitats)	31.8ha	Peut-être une menace pour les peuplements forestiers (9160-2) et surtout l'ensemble des pelouses sèches.
Reboisement de Pins sylvestres	53.4 ha	Menace pour les habitats forestiers 9130-12 et 9130-5
Plantation de conifères indigènes	4.4ha	

Les autres habitats naturels du site ont peu d'intérêt écologique. Ils sont cependant à prendre en compte car ils **relèvent d'une dégradation d'habitats d'intérêt communautaire** (intensification des pratiques pastorales pour 76 ha, abandon du pastoralisme pour 426 ha) et/ou de **menace** pour ces habitats : plantation de Robinier et Résineux sur 89.6 ha.

Les prairies mésophiles sont présentes principalement sur le Mont Myon, Champ Patet, Reculée de Corveissiat, Communaux de Corveissiat, Mont de Germagnat, le Fay.

Synthèse habitats

Les habitats d'intérêt communautaire (prioritaire ou non) représentent une surface de **684 ha, soit environ 39% du site**. On dénombre 112 ha d'habitats d'intérêt communautaire prioritaires, soit 6% du site. Les habitats d'intérêt communautaire non prioritaires représentent une surface de 572 ha, soit presque 33%. Au total, on compte 20 habitats d'intérêt communautaire (au sens générique) déclinés en 33 habitats élémentaires, eux-mêmes déclinés en **43 communautés végétales**.

Les pelouses sont les habitats d'intérêt les plus présents sur le site (408 ha), on dénombre 13 associations végétales différentes, leur état de conservation est globalement défavorable à cause de l'embroussaillage et du surpâturage. Ces perturbations ont de nombreuses causes **et la compréhension des interactions entre habitats, troupeaux et pratiques pastorales sera nécessaire pour conserver ou restaurer ces pelouses**.

Les autres habitats d'intérêts majoritaires sont les forêts pour 233.4 ha et les milieux rupestres pour 23.1ha les deux étant globalement en bon état de conservation. **Il faudra rester vigilant afin de conserver ces habitats en bon état de conservation (activités sylvicoles, fréquentation / escalade)**.

De nombreux habitats rares ou ponctuels sont présents sur le site. Parmi eux, on note la présence d'habitats prioritaires : les frênaies-ormaies atlantiques à Aegopode des rivières à cours lent (91E0-9*) qui occupent une surface de 0,6 ha (soit 0,04% du site), les pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyssa-Sedion albi* (6110) avec une surface de 0,6 ha (soit 0,04% du site) et les communautés des sources et suintements carbonatés (7220-1*) avec une surface de 40 m² (soit 0,0002% du site) (tableau 3). **Compte tenu de ce grand nombre d'habitat, il sera nécessaire de prioriser leurs enjeux de conservation**.

Tableau 8a : Espèces d'intérêt communautaire

Intérêt	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Sources
Espèces de l'annexe II de la directive 92/43	<p>14 espèces :</p> <p>9 espèces de chiroptères</p> <p>1 espèce de mammifères</p> <p>4 espèces d'invertébrés</p> <p>1 espèce d'amphibien</p>	<p><i>Barbastelle d'Europe, Minioptère de Schreibers, Murin de Bechstein, Petit Murin, Murin à oreilles échancrées, Grand Murin, Rhinolophe Euryale, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe</i></p> <p><i>Lynx d'Europe</i></p> <p><i>Ecaille chinée, Cuivrée des marais, Laineuse du Prunelier, Lucane cerf-volant</i></p> <p><i>Sonneur à ventre jaune</i></p>	<p>LPO FAUNE Ain 2019</p> <p>EntomoCo 2020</p>
Espèces de l'annexe IV de la directive	<p>23 espèces :</p> <p>14 espèces de chiroptères</p> <p>2 espèces de mammifères</p> <p>1 espèce d'amphibiens</p> <p>3 espèces de reptiles</p> <p>3 espèces d'invertébrés</p>	<p><i>Molosse de Cestoni, Murin à moustache, Murin d'alcathoé, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Noctule commune, Noctule de Leisler, Oreillard gris, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle de Nathusiis, Pipistrelle pygmée, Sérotine commune, Vespère de Savi</i></p> <p><i>Chat forestier, Muscardin</i></p> <p><i>Alyte Accoucheur</i></p> <p><i>Couleuvre d'Esculape, Couleuvre verte et jaune, Lézard des murailles</i></p> <p><i>Azuré du Serpolet, Bacchante</i></p>	<p>LPO</p> <p>Etude d'impact carrière de Drom</p>
Espèce de l'annexe V de la directive	<p>1 espèce végétale</p> <p>2 espèces de mammifères</p>	<p><i>Fragon</i></p> <p><i>Putois, Chamois d'Europe</i></p>	
Autres espèces végétales	<p>48 espèces sur liste rouge régionale</p> <p>Dont 7 espèces sur liste rouge nationale</p>	Voir tableau 10	

Autres espèces animales	10 espèces sur liste rouge régionale Dont 3 espèces sur liste rouge nationale	Voir tableau 10	
-------------------------	--	-----------------	--

Tableau 8b : espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code N2000	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issue de l'inventaire (2) *	État de conservation à l'échelle biogéographique (2) (données INPN région continentale)	Origine des données/ Structures ressources
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	1308	<i>Bien présente mais l'évaluation de la taille de sa population et de ses évolutions est difficile à apprécier</i>	Liée aux milieux forestiers (habitats forestiers jeunes et monocultures de résineux défavorables). Quelques observations dans les cavités du Revermont en hiver. Quelques données dans des gîtes bâtis (reproduction possible) Forte activité estivale dans la forêt de la reculée de Corveissiat		<i>Défavorable inadéquat</i>	INPN LPO
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	1310	<i>8 000 individus hivernants connus</i> <i>3 essaims observés en été 2021 pour minimum 1300 individus</i>	Espèce strictement cavernicole se déplaçant sur de grandes distances (jusque 150 km) entre gîtes d'hiver, de transit et d'été. Espèce très sociable en hiver et en été (plusieurs milliers d'individus). Site d'hivernage d'intérêt international (Courtouphle : entre 5 000 et 8 000 individus depuis 2010, en progression)		<i>Défavorable mauvais</i>	

				<p>Jusqu'à 40 individus en hiver dans la grotte de Corveissiat (2001). En fort déclin (quasi disparition) sur ce site.</p> <p>Autres sites d'hivernage « mineurs » connus dans le Revermont.</p> <p>Site estival d'importance majeure (Courtouphle : présence avérée récemment, 1 300 individus comptés en 2021, simple regroupement estival ou colonie de parturition ? étude complémentaire à réaliser)</p> <p>Des liens fonctionnels entre plusieurs cavités de l'Arc Jurassien commencent à être connus (Courtouphle, Corveissiat, Pont des Pierres, Grotte de la Balme d'Epy).</p>			
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	1323	<i>Détermination acoustique compliquée et observation en hiver rarissime en milieu karstique (pénètre dans les fissures) → peu de données mais présent sur le site</i>	<p>Préférence pour les forêts de feuillus âgées (100 à 120 ans) à sous-bois structurellement variés, en présence de ruisseaux, mares ou étangs.</p> <p>Les terrains de chasse exploités semblent être conditionnés par la présence de cavités naturelles dans les arbres (trous, fissures...) dans lesquelles il se repose au cours de la nuit.</p> <p>Espèce arboricole, elle établit ses colonies de reproduction dans des cavités d'arbres, parfois dans le bâti.</p>	<i>inconnu</i>	<i>Favorable</i>	
<i>Myotis blythii</i>	Petit Murin	1307	<i>Indéterminé</i>	Chasse en milieux ouverts, de préférence avec de hautes herbes (prairies denses non fauchées ou pâturage extensif), et fréquente les cavités naturelles et le bâti.		<i>Défavorable mauvais</i>	

				Quelques données dans les cavités du territoire.				
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échançrées	1321	<p><i>Quelques individus ponctuellement observés en hiver</i> <i>Espèce fissuricole difficilement détectable</i></p> <p><i>1 colonie de parturition connues (historiquement 80 individus)</i> <i>Et 1 autre potentielle</i></p>	<p>Espèce cavernicole l'hiver et apprécie le bâti et les cavités arboricoles et souterraines l'été. Espèce fidèle à leur gîte de reproduction.</p> <p>Gîtes hivernaux : ponctuellement détectées à CourtoUPLE, Hautecourt, Trou des Voleurs.</p> <p>1 colonie de parturition connue mais en déclin (église de St Martin du Mont : 50 individus en 2009, 15 en 2021). 1 colonie potentielle à Sélignac (12 individus en 2019).</p> <p>Connaissances restent fragmentaires dans le département de l'Ain, inventoriées sur 8 points sur 10 lors de l'étude chiroptères en forêt 2020 laisse penser que des gîtes restent à découvrir.</p>	<i>inconnu</i>	<i>Favorable</i>		
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	1324	<i>Indéterminé</i>	<p>Espèce glaneuse de Coléoptères et autres insectes épigées. Ses terrains de chasse sont donc des zones où le sol est facilement accessible (forêts avec peu de sous-bois, pelouses).</p> <p>Espèce cavernicole l'hiver fréquentant les sites bâtis l'été.</p> <p>Quelques données dans les cavités du territoire</p>	<i>inconnu</i>	<i>Défavorable inadéquat</i>		
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	1304	<p><i>300 à 400 hivernants connus sur une petite dizaine de sites.</i></p> <p><i>50 individus reproducteurs connus dans un site.</i></p>	<p>Fréquente les cavités naturelles pour l'hivernage et le milieu bâti pour l'estivage. Les femelles sont très fidèles au gîte d'hivernage et de reproduction.</p> <p>Chasse en milieux bocages, semi-ouverts, comme des pâtures bordées de haies hautes et denses.</p> <p>Site d'hivernage d'intérêt 250 à 350 individus à</p>		<i>Défavorable inadéquat</i>		

				<p>Courtouphle. Quelques individus répartis dans d'autres cavités connues.</p> <p>1 colonie de parturition connue (sans doute plus de 50 individus) à Selnac.</p> <p>Forte activité dans de nombreux secteurs forestiers du site</p>			
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	1303	<p><i>Plus de 100 d'individus hivernants connus</i></p> <p><i>Près d'un millier d'individus répartis dans 9 colonies de parturition connues</i></p> <p><i>Il est fort probable que de nouvelles colonies soient à découvrir</i></p>	<p>Espèce bien présente en hibernation dans les cavités naturelles du site et en estivage dans le milieu bâti.</p> <p>Milieus variés et structurés, principalement forêts de feuillus ou mixtes proche d'un milieu aquatique.</p> <p>Hivernant : 65 à Courtouphle 25 à Hautecourt</p> <p>De nombreuses autres cavités connues abritant entre 1 et 5 individus.</p> <p>Colonies de Parturition connues : plusieurs églises du territoire, habitations privées, réservoir d'eau, 1 cavité et la chartreuse de Selnac</p> <p>Forte activité dans de nombreux secteurs forestiers du site</p>		<i>Défavorable inadéquat</i>	
<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	1305	<i>Indéterminé</i>	<p>Hiverné dans des cavités profondes</p> <p>Colonies de reproduction principalement dans des cavités.</p> <p>1 donnée à confirmer sur le site</p>		<i>Défavorable inadéquat</i>	

<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	1193	Quelques individus	Milieu bocager, prairies, lisière de forêt. Fréquente les mares, ornières, fossés... Une donnée sur le site dans l'habitat 9130-50 au Mont Myon, quelques autres données en marge du site		Défavorable mauvais	
<i>Euphydryas aurinia</i>	Cuivré des marais	1060	Quelques individus en marge du site	Espèce typique des milieux humides Plante hôte : oseille sauvage 1 observation sur le site : n°36 Prairie du ruisseau de la Chana		Favorable	Entomo&Co
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	1078	commune	Espèce ubiquiste très commune		Favorable	Entomo&Co
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise	1065	Présence avérée sur 2 sites pour 28 individus, pas de ponte retrouvée	Espèce fréquentant les pelouses sèches du site Plante hôte : Succise des prés Présente sur 2 pelouses du site : n°1 : La Mouria et n°33 Toulangeon dans des secteurs de pelouses marneuses (6210-21)		Défavorable inadéquat	Entomo&Co
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	1083	Rares données historiques	Système racinaire d'arbre ou de souche dépérissants		Favorable	Entomo&Co
<i>Lynx lynx</i>	Lynx	1361	2 à 3 individus	Présence bien répartie sur l'ensemble du territoire, à proximité et dans les sites Natura 2000. Rut et parade observés Habitats forestiers essentiellement, riches en ongulés. Sous-bois dense, présence de rochers appréciée. Peu d'enjeu propre au territoire.		Défavorable inadéquat	OFB 2021
<i>Canis Lupus</i>	Loup gris	1352	Non implanté	Espèce non installé dans l'Ain, uniquement quelques passages.		Favorable	OFB 2021

(1) Nom d'après l'annexe II de la directive 92/43

(2) Favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais, inconnu

* L'état de conservation des espèces a été évalué à dire d'expert. Il n'a pas fait l'objet de démarches scientifiques d'étude des espèces sur le site.

Synthèse et analyse espèces d'intérêt

CHIROPTERES

On remarque que le groupe des chiroptères est très largement majoritaire pour les espèces d'intérêt communautaire. Le site possède en effet deux cavités à enjeux qui font l'objet de documents dédiés :

- La **Grotte de Courtouphle**, abritant une population hivernante (peut être aussi colonie de parturition) d'importance internationale de Minioptères de Schreibers mais aussi une population d'importance nationale de grand Rhinolophes ;
- La Grotte de Corveissiat, site abritant historiquement une colonie de parturition d'une centaine de Murins de Daubenton, et une colonie d'hivernage de plusieurs dizaines de Minioptères de Schreibers.

Outre la conservation de ces 2 sites très importants, de nombreux facteurs doivent être pris en compte.

Il existe un **grand nombre de cavités** dans le Revermont (plus de 400 connues) abritant toutes potentiellement quelques individus voire de grandes colonies encore inconnues.

Il peut être intéressant de continuer les prospections ponctuelles afin de découvrir ces sites, et de contrôler tous les 5 ans les sites favorables mais non prioritaires (**ANNEXE 6**)

Concernant les **colonies de parturition**, la plupart sont en dehors du périmètre Natura 2000. Cependant, compte tenu de l'importance de la phase de reproduction pour la pérennité des chiroptères (1 seul petit par an), il semble important de s'affranchir du périmètre du site dans ce cas. Au moins une dizaine de sites très favorables sont connus et à surveiller régulièrement (**ANNEXE 10 et CARTE 7**) les plus notables :

Lieu	Espèces et effectif	Dernière donnée
Eglise de Jasseron	PR : 21 adultes et 13 juvéniles	2021
La Cure de Jasseron	PR : 46 dont 19 juvéniles	2021
Maison d'un élu de Matafelon Granges	PR : 420 individus dont 180 juvéniles	2021
château de Chateavieux à Neuville sur Ain	PR : 41 dont juvéniles, 1 GR	2021
Eglise de Germagnat	98 PR	2021
Eglise de St Martin du Mont	15 murins à oreilles échancrées, en déclin fort	2021
Chartreuse de Sélignac	173 GR dont 81 juvéniles, 147 PR dont 35 juvéniles, 80 pipistrelles dont 30 juvéniles	2021
réservoir d'eau Petit Corent à Simandre	PR : 97 dont 30 juvéniles	2021
pont des chèvres D939 Suran à Simandre	21 Murins de Daubenton	2021
Eglise de Treffort	PR : 50 dont gestantes	2021
Eglise de Ramasse	PR : 90 adultes et juvéniles	2011
Bâtiment de la reculée de Corveissiat	PR : 35 dont 9 juvéniles	2020

PR : Petit Rhinolophe – GR : Grand Rhinolophe

Il est aussi important de veiller à conserver des **sites de chasses (par le maintien de la mosaïque d'habitat) et des espèces chassées** (limitation des traitements antiparasitaires du bétail pour préserver la ressource alimentaire du grand rhinolophe par exemple).

Enfin, certains obstacles au déplacement des chiroptères peuvent menacer leur conservation. Il s'agira donc de veiller à préserver ces « axes de circulation » même s'ils ne sont pas directement en zone Natura 2000. L'une des premières menaces peut être le développement de **parc éolien** sur le territoire ou sur les axes de déplacements d'espèces très mobiles comme le Minioptère de Schreibers.

Minioptères de Schreibers :

Très présent sur le site Natura 2000, le Minioptère de Schreibers est une espèce très mobile connue pour effectuer des déplacements importants entre gîte d'hiver, de transit et de reproduction. Il est donc dépendant d'un réseau de gîtes éloignés de plusieurs dizaines de kilomètres, généralement moins d'une centaine, mais le record observé a été un déplacement de 833 km.

La grotte de Courtouphle n'est donc qu'un maillon (essentiel) d'un réseau de gîtes du Minioptère de Schreibers à l'échelon inter-régional de l'Est de la France. Ainsi, durant l'été 2016, le lien entre la grotte de Corveissiat et la colonie de parturition de la Balme d'Epy (Jura) a été établie grâce à un suivi télémétrique. Cette Grotte de la Balme d'Epy est elle-même en relation avec de nombreuses cavités Jurassiennes : Réserve Nationale de la Grotte de Gravelle et autres cavités du Réseau de Réserves Naturelles Régionales « chiroptères » en Franche-Comté. A l'automne 2019, toujours grâce à un suivi télémétrique, le lien entre la Réserve Naturelle Régionale de la Galerie du Pont des Pierres (Montanges) et la grotte de Courtouphle (Matafelon-Grange) a été prouvé dans le cadre du plan de gestion de la RNR, également site Natura 2000.

La mobilité géographique du Minioptère oblige à avoir des réflexions qui dépassent les frontières du site Natura 2000, du département et même de la région.

Chiroptères en forêt :

L'inventaire des chiroptères en forêt réalisé par la LPO en 2020 a permis de confirmer l'importance du site pour ces mammifères. En effet, **19 espèces ont été détectées** (sur les 28 espèces présentes dans le département) sur seulement 10 points d'écoute du site. Cela confirme le rôle des milieux forestiers dans l'activité de chasse et de transit des chiroptères du site. Parmi ces 10 points d'écoute, 5 sont fréquentés de manière importante par des espèces à enjeu :

Site forestier	Espèce ayant une forte activité
Reculée de Corveissiat	Barbastelle
Belvédère de St Maurice d'Echazaux	Petit Rhinolophe
Gros Molard (Treffort)	Minioptère de Schreibers
Mont Myon	Petit Rhinolophe
Sertinet (Ramasse)	Grand Rhinolophe

Figure 15 : sites forestiers avec une forte activité nocturne des chiroptères à enjeu

Des études pour trouver des **gîtes arboricoles** pourraient être conduites mais les réseaux d'arbres-gîtes utilisés sont souvent très importants, les colonies changent fréquemment d'arbre-gîte pour des raisons notamment sanitaires et les arbres favorables ne sont pas les mêmes dans le temps puisqu'ils vieillissent, des cavités disparaissent tandis que d'autres se créent. Il paraît donc plus pertinent de travailler sur la gestion forestière afin de fournir un réseau d'arbres-gîtes suffisant sur le long terme à ces espèces susceptibles d'y gîter que de chercher à identifier des arbres favorables à un instant T mais qui ne le seront pas indéfiniment.

Il serait intéressant de sensibiliser les gestionnaires forestiers du site à la prise en compte des chiroptères afin d'assurer la disponibilité d'un réseau important d'arbres-gîtes sur le long terme.

LEPIDOPTERES

D'après une étude entomologique réalisée en 2020 sur 14 zones Natura 2000 (Tardy M, 2020), le site possède un **fort intérêt pour les papillons de jour**. En effet, 73 espèces de Rhopalocères et 6 Zygènes ont été inventoriées, malgré des prospections réduites à quelques sous-unités mais avec un échantillonnage représentatif des milieux ouverts.

Parmi cette liste figure :

- **4 espèces d'intérêt communautaire** (Damier de la succise, Cuivré des marais, Bacchante et Écaille chinée),
- **3 espèces protégées au niveau national** (Damier de la succise, Cuivré des marais et Bacchante),
- **11 espèces patrimoniales** (Plain-Chant, Cuivré des marais, Moiré franconien, Damier de la succise, Sylvandre, Agreste, Bacchante, Procris du Prunier, Zygène du Sainfoin, Zygène des garrigues et Zygène des Thérésiens).

Les sites les plus propices aux papillons de jour (notamment les pelouses de Dingier et Toulangeon), possèdent une bonne **diversité de végétation** (bonne diversité florale en périodes printanière et estivale) et une exposition favorable pour les secteurs abritant la Bacchante et le Damier de la succise (pente orientée à l'ouest). Le type de gestion (pâturage bovin et équin extensif), la pression de pâturage et la période de pâturage jouent probablement aussi un rôle dans ces résultats. A l'inverse, une faible diversité florale et des modes de gestion inadaptés peuvent expliquer en partie les résultats moindres sur les sites les moins favorables (Parc de Ramasse, Mont Rignat...).

De manière générale, la conservation des rhopalocères d'intérêt communautaire passe par le maintien des milieux ouverts. Cette condition n'est cependant pas suffisante (cf sites les moins favorables), en effet la bonne diversité florale au printemps et en été ainsi que la présence d'une mosaïque d'habitats et des lisières forestières sont aussi nécessaires.

Autres espèces :

Le Lynx est installé sur le site, cependant, compte tenu de la taille du territoire d'un individu (10 000 ha), le Revermont n'abrite pas de grandes populations de lynx, tout au plus 3 individus. La prédation liée au lynx est très faible (une dizaine de moutons par an).

Le loup n'est quant à lui pas installé dans le Revermont, il est de passage et exerce donc de manière très ponctuelle une pression sur les troupeaux ovins.

Le site abrite quelques autres espèces de l'annexe II, parmi elles, notons la présence du Damier de la succise fréquentant certaines pelouses sèches où l'on trouve la succise des prés (6210- 21 / 6210- 10) et la lucane cerf-volant liée aux milieux forestiers.

Tableau 9 : Interactions potentielles entre les activités, habitats et espèces Natura 2000

En italique les menaces potentielles

Activités	Menaces	Habitats – Site Revermont	Espèces concernées
Sylviculture	<p>Conversion des peuplements forestiers en monoculture (résineux, robinier) et exploitation intensive du sous-bois</p> <p>Plantation forestière sur milieux ouverts</p> <p>Présence d'espèces invasives Robinier faux acacia</p> <p>Coupe Rase</p>	<p>Habitats forestier : Chênaies charmaies non communautaire 9130-6 9130-5 (enrésinement aisé) 9150-2 (habitat favorable à la production forestière) 9160-2 9130-12</p> <p>Pelouses sèches 6210</p> <p>Pelouses sèches 6210 et dans une moindre mesure habitats forestiers</p> <p>Habitats forestiers : 91E0-9* 9130-6 9130-5 9150-2 9160-2</p>	<p>Etude LPO 2020 → 19 espèces détectées sur les 28 espèces du département dont :</p> <p>Barbastelle d'Europe Murin de Bechstein Petit rhinolophe Grand rhinolophe Murin à oreilles échancrées Minioptère de Schreibers Noctule Commune Noctule de Leisler Murin de Daubenton Murin de Natterer Murin d'Alcathoé Oreillard roux Pipistrelles</p> <p>Mammifères : Lynx Chat Forestier</p> <p>Oiseaux : Circaète Jean le Blanc Milan Royal Milan Noir Pic Noir Bondrée Apivore</p>

Agriculture	<p>Traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères</p> <p>Destruction des haies et peuplement arborés linéaires</p> <p>Abandon de l'élevage extensif</p> <p>Pratiques agricoles non adaptées aux milieux (surpâturage, broyage en plein sans maîtrise des rejets...)</p> <p>Eutrophisation généralisée insidieuse</p>	<p>Pelouses sèches 6210</p> <p>Pelouses sèches 6210</p> <p>Pelouses sèches 6210 Et prairies d'intérêt communautaire : 6410-1 / 6430-6 / 6510-6 / 6510-7</p>	<p>Barbastelle Minoptère de Schreibers Murin de Bechstein Grand rhinolophe Petit rhinolophe</p> <p>Minoptère de Schreibers Rhinolophes Lucane cerf-volant Pie-Grièche écorcheur Milans royal et noir</p> <p>Sonneur à ventre jaune (disparition mares) Petit Murin Grand Murin Murin à oreilles échanquées Alouette Lulu Circaète Jean le Blanc Pie grièche écorcheur Milans</p>
-------------	--	---	--

Activité extractive	Perte directe d'habitat liée aux carrières Impact lié à l'exploitation pour les milieux environnants (poussière)	Pelouses sèches 6210	
Spéléologie Tourisme/loisirs	Aménagement touristique des cavités, fréquentation importante ou non appropriée des sites souterrains. Fréquentation importante ou non adaptée de sites touristiques (notamment sports motorisés) Construction d'Habitats léger de loisirs Escalade, via ferrata	8310 Grottes non exploitées par le tourisme Grotte de Courtouphle, Grotte de Corveissiat, Grotte de Hautecourt, Trou des Voleurs... Pelouses sèches 6210 Pelouses sèches 6210 Rudéralisation des milieux rupestres : 8210-18 8210-11	Barbastelle Minoptère Petit Murin Grand Murin Murin à oreilles échanrées Grand rhinolophe Petit rhinolophe Grand-duc d'Europe Faucon Pèlerin
Urbanisme	Réfection du patrimoine bâti (empêchant l'accès au gîte des chiroptères)	Bâti, pont, viaduc	Barbastelle Petit Murin Murin à oreilles échanrées Grand rhinolophe Grand Murin Petit rhinolophe
Urbanisme	Développement de l'éclairage public (faible)	Bâti	Barbastelle Minoptère de Schreibers Murin de Bechstein Petit Murin Grand Murin Grand rhinolophe Petit rhinolophe

Autre	Fermeture pour mise en sécurité des sites souterrains (grilles, comblement)		Minioptère Murin à oreilles échancrées Grand rhinolophe Grand Murin
Chasse	<i>Prélèvement du petit gibier maintenant certains habitats d'intérêts ouverts (chamois).</i> <i>Pression sur la disponibilité en gibier</i>	Pelouses non pastorales : 6210-34 6210-10	Lynx d'Europe Chat forestier
Energie renouvelable	Photovoltaïque Eolien	Pelouses sèches 6210	Chauves-souris Particulièrement Minioptère de Schreibers Oiseaux

Abréviations des tableaux 10 et 11

Directives

« Habitats-Faune-Flore »

DH2 : listé dans l'annexe 2

DH4 : listé dans l'annexe 4

DH5 : listé dans l'annexe 5

« Oiseaux »

DO1 : listé dans l'annexe 1

Protection

PN : Protection Nationale

PR : Protection Régionale

Liste rouge

CR : espèce menacée, en danger critique d'extinction

EN : espèce menacée, en danger

VU : espèce menacée, vulnérable

NT : espèce quasi-menacée

Tableau 10 : Synthèse des espèces faunistiques patrimoniales et communautaires (hors oiseaux)

Groupes d'espèce	Nom scientifique	Nom commun de l'espèce	DH	Liste rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	Quantification, qualification	Source
Lépidoptères	<i>Hipparchia semele</i>	Agreste		LC	NT	Pelouses sèches	Entomo&CO 2020
	<i>Phengaris arion</i>	Azuré du Serpolet	4	LC	LC	Pelouses sèches	Entomo&CO 2020
	<i>Lopinga achine</i>	Bacchante	4	NT	NT	Ourllet / lisière	Entomo&CO 2020
	<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	2	LC	LC	milieux humides	Entomo&CO 2020
	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise	2	LC	NT	Milieux ouverts mésophiles à mésohygrophiles	Entomo&CO 2020
	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	écaille chinée	2	LC	LC	Pelouses sèches	Entomo&CO 2020
	<i>Thymelicus acteon</i>	Hespérie du Chiendent		LC	LC	Liste rouge européenne, Pelouses sèches	Entomo&CO 2020
	<i>Erebia medusa</i>	Moirée franconien		LC	NT	Ourllet / lisière	Entomo&CO 2020
	<i>Pyrgus alveus accretus</i>	Plain chant		NT	LC	Pelouses sèches	Entomo&CO 2020
	<i>Rhagades Pruni</i>	Procris du Prunier		LC	LC	déterminant ZNIEFF, pelouses sèches	Entomo&CO 2020
	<i>Hipparchia fagi</i>	Sylvandre		LC	NT	Ourllet / lisière	Entomo&CO 2020
	<i>Zygaena erythrus</i>	Zygène des garrigues		LC	NT	Pelouses sèches	Entomo&CO 2020
	<i>Zygaena viciae</i>	Zygène des Thérésiens		LC	EN	Milieux ouverts mésophiles à mésohygrophiles	Entomo&CO 2020
	<i>Zygaena carniolica</i>	Zygène du Sainfoin		LC	NT	Pelouses sèches	Entomo&CO 2020
Amphibiens	<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	4	LC	LC	Vit dans les mares de prairies, de carrière et ruisseaux ensoleillés.	
	<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	2	VU	VU	Voir tableau 8b	

Chiroptères	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	2	LC	LC	Voir tableau 8b	LPO
	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	2	LC	NT	Voir tableau 8b	LPO
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	2	LC	EN	Voir tableau 8b	LPO
	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	2	VU	EN	Voir tableau 8b	LPO
	<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	4	NT	LC		LPO
	<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustache	4	LC	LC		LPO
	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échanquées	2	LC	NT	Voir tableau 8b	LPO
	<i>Myotis alcaethoe</i>	Murin d'alcaethoe	4	LC	NT		LPO
	<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	2	NT	VU	Voir tableau 8b	LPO
	<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	4	LC	LC		LPO
	<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	4	LC	LC		LPO
	<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	4	VU	NT		LPO
	<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	4	NT	NT		LPO
	<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	4	LC	LC		LPO
	<i>Myotis blythii</i>	Petit Murin	2	NT	EN	Voir tableau 8b	LPO
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	2	LC	NT	Voir tableau 8b	LPO
	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	4	NT	LC		LPO
	<i>Pipistrellus kuhli</i>	Pipistrelle de Kuhl	4	LC	LC		LPO

	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusiis	4	NT	NT		LPO
Chiroptères	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	4	LC	NT		LPO
	<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	2	LC	EN	Voir tableau 8b	LPO
	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	4	NT	LC		LPO
	<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	4	LC	LC		LPO
Coléoptères	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	2		NT		LPO / Entomo&Co 2020
Mammifères	<i>Felis sylvestris</i>	Chat forestier	4	LC	NT		LPO
	<i>Lynx lynx</i>	Lynx	2	EN	VU		LPO
	<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	5	NT	CR		LPO
	<i>Muscardinus avellanarius</i>	Muscardin	4	LC	LC		LPO / RNN Hautecourt
Odonates	<i>Ishnura pumilio</i>	Agrion nain		LC	NT		LPO
Reptiles	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	4	LC	LC		LPO
	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	4	LC	LC		LPO
	<i>Zamenis longissimus</i>	Couleuvre d'Esculape	4	LC	LC		LPO
				LC	LC		
Végétaux	<i>Allium coloratum</i>	Ail joli				Protection régionale, plante des pelouses sèches	SMISA
	<i>Aster amellus</i>	Aster amelle		LC	EN	Protection nationale, plante des pelouses sèches	SMISA

	<i>Coronilla coronata</i>	Coronille Couronnée		LC	EN	Habitat (pelouses à humidité temporaire sur argile) menacé par l'embroussaillage	SMISA
Végétaux	<i>Cytisus hirsutus</i>	Cytise couché		LC	VU	Assez commune sur le site, habitat : lisière de chênaie	Cartographie des habitats 2019
	<i>Epipactis palustris</i>	Epipactis des marais		LC	VU		2016 SMISA
	<i>Erythronium dens-canis</i>	Érythron dent-de-chien		NT	LC	PR	El carrière DROM
	<i>Gentiana cruciata</i>	Gentiane croisette		NT	LC	Plante hôte de l'azuré de la croisette	SMISA
	<i>Iberis amara</i>	Iberis amer		NT	NT		Cartographie des habitats 2019
	<i>Bombycilaena erecta</i>	Micrope érigé		LC	NT	PR	Cartographie des habitats 2019
	<i>Anacamptis palustris</i>	Orchis des marais		LC	LC	Protection régionale	SMISA
	<i>Anacamptis papilionacea</i>	Orchis papillon		VU	EN		SMISA
	<i>Orobanche alsatica</i>	Orobanche d'Alsace		LC	CR	Protection régionale, plante des pelouses sèches	SMISA
	<i>Hippuris vulgaris</i>	Pesse d'eau		NT	VU	Protection régionale	SMISA
	<i>Pulsatilla vulgaris</i> / <i>Anemone pulsatilla</i>	Pulsatille vulgaire		NT	EN		Cartographie des habitats 2019
	<i>Ranunculus polyanthemoides</i>	Renoncule à segments étroit		LC	VU		Cartographie des habitats 2019
	<i>Scabiosa canescens</i>	Scabieuse blanchâtre		NT	DD	Protection régionale, intérêt local 01	SMISA
	<i>Scorzonera humilis</i>	Scorsonère des prés		VU	EN	PD	Cartographie des habitats 2019
<i>Thesium linophyllum</i>	Thésium à feuilles de lin		LC	LC	Habitat (pelouses sèches de basse et moyenne altitude) en régression mais populations importantes, intérêt local 01	Cartographie des habitats 2019	

Tableau 11 : Liste des espèces d'oiseaux patrimoniaux du site

Bien que non inscrit au titre de la directive oiseau, **le site possède une importance indéniable pour certaines espèces**. En effet, on retrouve 14 espèces inscrites à l'annexe 1 de la directive oiseaux. Il s'agit principalement des oiseaux des milieux rupestres et/ou forestiers (Grand-Duc d'Europe, Faucon Pèlerin, Milans, Pics, Circaète) ou des oiseaux des milieux ouverts utilisant les pelouses sèches du site (Pie Grièche écorcheur, Alouette Lulu).

Le Revermont abrite aussi 10 espèces en danger ou en grave danger de la liste rouge nationale ou régionale.

Nom latin	Nom commun de l'espèce	Estimation de la population	DH	Liste rouge Nationale	LR régionale
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	erratique	1	VU	RE
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	nicheur certain	1	LC	NT
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	nicheur possible		LC	VU
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	nicheur possible	2a	LC	VU
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	nicheur certain	1	LC	NT
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	nicheur possible		VU	NT
<i>Emberiza cia</i>	Bruant fou	nicheur possible		LC	VU
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant Jaune	nicheur possible		EN	LC
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	migration	1	EN	CR
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	nicheur possible	1	LC	CR
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	nicheur possible		LC	NT
<i>Nucifraga caryocatactes</i>	Cassenoix moucheté	?		LC	EN
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	nicheur certain		LC	VU
<i>Tyto alba</i>	Chouette effraie	nicheur possible		LC	VU
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	nicheur certain	1	LC	LC
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	nicheur certain	1	LC	LC
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	nicheur possible		LC	VU
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	nicheur certain	1	LC	VU
<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde	nicheur possible		LC	EN
<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde	?		LC	EN
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	nicheur possible		NT	VU

<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	nicheur possible		NT	VU
<i>Corvus Corax</i>	Grand Corbeaux	nicheur certain		LC	VU
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	nicheur certain		LC	VU
<i>Mergus merganser</i>	Harle bièvre	nicheur certain	2b	NT	LC
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	nicheur certain		LC	NT
<i>Bubo bubo</i>	Hibou grand-duc Grand-duc d'Europe	nicheur certain	1	LC	VU
<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Hirondelle de roche	nicheur certain		LC	LC
<i>Hirundo rupestris</i>	Hirondelle rustique	?		NT	NT
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	nicheur possible		LC	VU
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	nicheur possible		NT	VU
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	?		LC	LC
<i>Tachymarptis melba</i>	Martinet à ventre blanc	nicheur possible		LC	VU
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	nicheur certain	1	LC	LC
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	nicheur certain	1	VU	CR
<i>Otus scops</i>	Petit-duc scops	?		LC	EN
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	nicheur possible	1	LC	CR
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	nicheur possible	1	LC	LC
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	nicheur certain	1	NT	LC
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	nicheur possible		NT	VU
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	nicheur certain		NT	LC
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	?		LC	EN
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	nicheur certain		LC	VU

Données LPO (Faune Ain 2020)

Synthèse des espèces patrimoniales

Le site compte 37 espèces d'intérêt communautaire dont 23 espèces de chiroptères et 61 espèces pouvant être considérées comme patrimoniales (protégées ou sur liste rouge). La localisation des espèces d'intérêt communautaire (hors chiroptères) est présentée dans la **CARTE 8**.

La conservation des chauves-souris semble donc être un enjeu majeur du site. La préservation des Lépidoptères d'intérêt passera quant à elle principalement par la conservation de leurs habitats.

Hiérarchisation des enjeux de conservation

Les enjeux de conservation du patrimoine naturel constituent le premier maillon des plans de gestion de tout Espace Naturel Protégé.

Le site comporte en effet 37 espèces et une trentaine d'habitats d'intérêt communautaire. Certains très ponctuels, certains rares, d'autres plus communs. Afin de mieux définir les ambitions du DOCOB et prioriser les objectifs, il est nécessaire de hiérarchiser les enjeux de conservation des habitats et espèces du site.

Les enjeux de conservation du site se hiérarchisent en fonction :

- ➔ des éléments du patrimoine importants pour le site (statut de protection, rareté, vulnérabilité...)
- ➔ de la représentativité du site (surface/population par rapport à une référence régionale/nationale/européenne)
- ➔ du rôle fonctionnel

On pourra considérer qu'un enjeu est fort s'il répond au moins à deux critères des trois grandes familles retenues. Il devient prioritaire / majeur pour l'ENP s'il répond à l'ensemble des familles de critères (guide méthodologique ATEN 2018).

Le site Natura 2000 Revermont et Gorges de l'Ain est très morcelé et comprend de nombreux habitats et espèces d'intérêts. On remarque que certains de ces habitats/espèces ne sont pas représentatif du site, et l'on sait que le site n'a pas été désigné pour eux. Ils se retrouvent « par hasard » à l'intérieur du site mais de manière anecdotique alors qu'ils peuvent être présents de manière importante dans le Revermont mais à l'extérieur du zonage Natura 2000. Afin de gommer cet artefact et ne pas concentrer les actions sur des secteurs non représentatifs, il est proposé d'ajouter un facteur discriminant quand il s'agit d'une population/habitat anecdotique ou très faiblement représentatif.

Afin d'apprécier la représentativité sur le site, la comparaison avec le site Natura 2000 Petite Montagne du Jura voisin a été utilisée ainsi que les données nationales issues de l'INPN et les données régionales de différentes sources. Le détail des tableaux de hiérarchisation des enjeux de conservation est disponible en **ANNEXE 11.**

Habitats pastoraux	Code habitat	surface (ha)	Enjeu de conservation
Pelouses calcicoles acidiclinales de l'Est	6210-17	208,9	fort
Pelouses calcicoles méso-xérophiles à tendance continentale	6210-24	97,1	fort
Pelouses calcicoles mésophiles de l'Est	6210-15	50,7	moyen
Pelouses calcicoles et marnicoles à tendance continentale	6210-21	42,6	prioritaire
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques et basophiles	6510-6	9,5	faible
Pelouses calcicoles xérophiles continentales de l'Alsace, du Jura, des Préalpes et de la vallée du Rhône	6210-30	7,7	prioritaire
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques	6510-7	1,1	faible
Pelouses calcicoles xérophiles continentales des corniches arides du Jura	6210-34	1	prioritaire
Pelouses pionnières des dalles calcaires planitiaires et collinéennes	6110-1*	0,6	faible
Pelouses calcicoles subatlantiques des mésoclimats froids de l'Est	6210-10	0,2	fort
Prés humides oligotrophiques sur sols paratourbeux basiques, collinéens et continentaux du Nord et de l'Est	6410-1	0,1	faible
Pelouses pionnières des dalles calcaires montagnardes	6110-2*	0,007	faible

Figure 16 : hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats agropastoraux

Autres habitats à enjeux	Code habitat	surface (ha)	Enjeux de conservation
Communautés des sources et suintements carbonatés*	7530-1*	0,004	faible
Bas-marais alcalin collinéen sur tourbe oligotrophe à Orchis des marais et Choin noirâtre	7230-1	0,008	faible
Herbiers annuels à Chara vulgaris	3140-1	0,001	faible
Buxaies thermo-continentales et subatlantiques	5110-2	10,3	moyen
Junipérais primaires collinéennes à montagnardes à genévrier commun	5130-1	7,3	moyen
Eboulis calcaires montagnards à subalpins à éléments moyens et gros des Alpes et du Jura	8120-5	0,1	faible
Eboulis calcaires collinéens à montagnards à éléments moyens et gros, du Jura	8130-2	3,7	moyen
Éboulis calcaires collinéens à montagnards ombragés, de la moitié est de la France*	8160-3*	0,1	fort

Falaises calcaires ombragées collinéennes à montagnardes, de la Bourgogne, du Jura, des Préalpes et des Pyrénées centrales	8210-18	1	moyen
Falaises calcaires ensoleillées de la Bourgogne, du Jura et des Préalpes	8210-11	7,9	Fort
Sapinières-hêtraies à Dentaire pennée	9130-12	0,1	Faible
Hêtraies-chênaies à Aspérule odorante et Mélisque uniflore	9130-5	79,7	moyen
Hêtraies-chênaies à Paturin de Chaix	9130-6	19	moyen
Hêtraies-chênaies collinéennes à Laîche blanche	9150-2	39,5	moyen
Chênaies pédonculées neutrophiles à Primevère élevée	9160-2	6,5	fort
Erablaie et érablaie-frênaie des bas de versants fortement colluvionnés à Erable sycomore des étages collinéen et montagnard inférieur	9180*	3,2	Moyen
Tillaies sèches de Bourgogne, du Jura et des Alpes	9180-12*	55,6	Fort
Érabraies à Scolopendre et Lunaire des pentes froides à éboulis grossiers	9180-4*	29,4	prioritaire
Frênaies-ormaies atlantiques à Aegopode des rivières à cours lent	91E0-9*	0,6	moyen

Figure 17 : hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats non agropastoraux

Espèces	Patrimonialité	représentativité	rôle du site	bilan
Minioptère de Schreibers	forte	forte	Fort	prioritaire
Murin à oreilles échancrées	moyenne	faible	Fort	moyen
Petit rhinolophe	moyenne	moyenne	Fort	moyen
Grand rhinolophe	forte	moyenne	Fort	fort
Murin de Daubenton	moyenne	Faible	moyen	Faible
Barbastelle d'Europe	moyenne	Non évalué	fort	À évaluer
Murin de Bechstein	forte	Non évalué	Non évalué	À évaluer
Petit Murin	forte	Non évalué	fort	à évaluer
Grand Murin	moyenne	Non évalué	fort	à évaluer
Rhinolophe euryale	forte	Non évalué	À Non évalué	À évaluer
Cortège chiroptères rupestre (6 espèces DH IV)	moyenne	Non évalué	Non évalué	À évaluer
Cortège chiroptères forestier (6 espèces DH IV)	moyenne	Non évalué	Non évalué	À évaluer
Sonneur à ventre jaune	moyenne	très faible	faible	faible
Cuivré des marais	moyenne	très faible	faible	faible
Damier de la succise	fort	moyenne	fort	fort
Lynx	fort	Faible	Faible	faible
Ecaille chinée	aucune	faible	faible	

Figure 18 : hiérarchisation des enjeux de conservation des espèces

Cortège chiroptères rupestre (6 espèces DH IV) : Pipistrelle pygmée, Molosse de Cestoni, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, , Sérotine commune, Vespère de Savi.

Cortège chiroptères forestier (6 espèces DH IV) Murin d'alcahoé, Murin de Natterer, Noctule commune, Noctule de Leisler, Murin à moustaches, Pipistrelle de Nathusiis.

7.3 Evaluation du précédent DOCOB

La mission d'évaluation du précédent DOCOB a été réalisée en 2020 par Mosaïque environnement.

Les critères d'évaluations, validé par le COPIL Natura 2000, étaient les suivants :

- **La pertinence** : on évalue l'adéquation entre les enjeux et les objectifs inscrits dans le document ;
- **L'efficacité** : on évalue si les objectifs ont été atteints ou pas ;
- **La subsidiarité** : on évalue si le niveau d'intervention (l'échelle) était adapté.

L'évaluation s'est basée sur le recueil d'indicateurs issus de la mise en œuvre du précédent DOCOB mais aussi sur le témoignage de 24 acteurs (communes, EPCI, gestionnaire, associations, usagers...) interrogés par le bureau d'étude.

Réalisation des actions du précédent DOCOB.

Le taux de réalisation des actions du précédent DOCOB est faible : 19%. Il s'explique par un **trop grand nombre d'actions** (66), le manque d'adaptation face aux évolutions contextuelles du territoire, l'absence d'indicateurs de suivis, des objectifs peu précis et un manque de hiérarchisation dans la priorisation des actions (mélange entre actions très précises et localisées : « Installer un panneau d'information au niveau du trou des voleurs à Poncin » et très vague et non localisée : « assurer une gestion minimale des pelouses sèches »), le manque de moyens financiers, des objectifs trop ambitieux (MAET/MAEC) ou encore des désaccords entre certains acteurs.

→ **Les futures actions du DOCOB devront être le plus précises, localisées si possibles et en nombre réaliste. La définition d'indicateurs sera aussi importante afin d'évaluer leur réalisation.**

Bilan sur l'évaluation de la pertinence des enjeux et objectifs du précédent DOCOB

Bien que la rédaction du premier DOCOB ait été menée de manière concertée, certains enjeux ne font plus l'unanimité pour certains élus et partenaires. Il s'agit notamment de la **réhabilitation des carrières**, de l'application de la **réglementation** ou encore de la **gestion des tufs**. Au contraire, compte tenu de l'évolution des connaissances, les **actions sur les chiroptères**, semblent insuffisantes dans le précédent DOCOB.

Il faut noter que dans le précédent DOCOB, certains objectifs sont mal formulés et très vagues : « Opération préalable à la gestion » / « Gestion et préconisations », ils ont donc été reformulés pour une meilleure compréhension :

Pertinence d'après l'évaluation du DOCOB	Enjeux / objectifs	Commentaires
Enjeux/objectifs jugés peu pertinents	Réhabilitation des carrières	
	Maintien d'un haut degré de diversité biologique en invertébrés aquatiques et terrestres souterrains	
	Entretien des tufières (Coupes d'arbres aux abords des tufs)	
	Amélioration des connaissances sur les amphibiens, mammifères, lépidoptères, avifaune ...	<i>Il est proposé d'établir une hiérarchisation des études complémentaires à mener selon leur degré de fragilité/sensibilité sur le territoire.</i>
	Application de la réglementation concernant les véhicules motorisés dans les espaces naturels	
	Réduction de l'utilisation de matériaux rocheux (information, sensibilisation des élus)	
Enjeux / objectifs jugés pertinents	Gestion des pelouses sèches	
	Adaptation du périmètre Natura 2000	<i>Voir ci-dessous</i>
	Amélioration des conditions favorables à l'activité pastorale (Création d'une Association Foncière Pastorale, AFAFE, comité d'installation)	
	Maitrise de la fréquentation dans les sites sous terrains	
	Sensibilisation du grand public (animations, formations)	<i>Non prioritaire (directive DDT)</i>
Enjeux / objectifs pertinent pour les acteurs du site mais à questionner dans le cadre de Natura 2000	Approche paysagère à l'échelle d'une commune : Prendre en compte l'aspect paysager dans l'aménagement du territoire	<i>« Objectif pertinent qui contribue à faire connaître le Revermont aux habitants » ➔ Ce n'est pas l'objectif du dispositif Natura 2000</i>
	Amélioration de la qualité des eaux de la Balme	<i>le Bassin Versant de la Balme est dans sa grande majorité en dehors du site Natura 2000</i>
	Etudes complémentaires sur les habitats souterrains et rocheux	<i>A argumenter</i>
	Valorisation des murs et abris de bergers et mise en place de parcours à thème	<i>Lien avec les objectifs Natura 2000 ?</i>
	Sensibilisation aux paysages remarquables du Revermont	<i>Lien avec les objectifs Natura 2000 ?</i>

Figure 19 : pertinence des objectifs du précédent DOCOB

Suite à cette évaluation, on constate que les objectifs du dispositif Natura 2000 ne sont pas encore connus de tous. Certains acteurs souhaiteraient que Natura 2000 englobe la totalité des enjeux du territoire du Revermont (Tourisme, patrimoine historique, qualité de l'eau du bassin versant...). Cela questionne sur l'appropriation et la subsidiarité du dispositif.

Comme évoqué dans le rapport évaluatif de Mosaïque environnement : « Les acteurs interrogés ont le sentiment que des enjeux ont été intégrés dans le DOCOB pour répondre à des demandes individuelles mais qu'ils n'étaient pas toujours en adéquation avec les enjeux du site Natura 2000 (c'est le cas notamment des enjeux relatifs au maintien et à la restauration des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire comme la gestion des tufs ou encore aux enjeux relatifs à la réhabilitation des carrières). »

→ **Lors de la révision du DOCOB, il faudra veiller à passer outre ces demandes d'enjeux individuels et ne pas trop s'éloigner des objectifs du dispositif Natura 2000, la hiérarchisation des enjeux de conservations permet d'éviter ce problème.**

Atteinte des objectifs du précédent DOCOB

Pelouses sèches :

De manière générale, le bilan sur l'évolution des sites gérés via un outil de contractualisation, ne permet pas aujourd'hui d'établir une comparaison précise entre ce qui avait été programmé et ce qui a effectivement été réalisé. En effet, l'absence d'objectifs précis et la formalisation d'outils de suivi ne permet pas de répondre efficacement à l'indicateur sur « l'évolution du nombre de sites gérés via un outil de contractualisation ». De plus, il est difficile d'affirmer que l'état des pelouses sèches s'est amélioré.

30 % des pelouses du territoire ont fait l'objet d'une gestion soit minimale, soit durable ou agricole (GES PSE a-b-c). Une dynamique s'est ainsi instaurée sur le territoire et cette dynamique a évolué avec les outils de contractualisation proposés par le cadre législatif. La contractualisation des MAET puis des MAEC n'a pas permis de lutter efficacement contre l'embroussaillage mais pour beaucoup d'acteurs interrogés, elle aura permis de faire évoluer les pratiques et de maintenir les milieux. **Il reste néanmoins selon eux, un travail encore important à réaliser sur le changement des pratiques de gestion et sur la sensibilisation des acteurs.**

Les formations à destination des agriculteurs ont permis de légitimer le dispositif Natura 2000 et les pratiques de gestion sur les pelouses sèches. Ces formations apparaissent essentielles pour les acteurs du territoire car même s'ils observent une meilleure prise en compte de l'environnement, il n'en demeure pas moins que la sensibilisation/communication a besoin d'être renforcée et poursuivie sur le territoire.

Fréquentation

Sur la base des entretiens réalisés, les actions du DOCOB n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés qui visaient à canaliser la fréquentation, voire à l'interdire à certains endroits.

Amélioration des connaissances

Grâce aux inventaires réalisés, **les connaissances sur les chauves-souris se sont fortement améliorées.** Le DOCOB a donc eu un impact positif sur l'amélioration de connaissances par rapport aux chiroptères. Cependant, à la suite de la découverte d'un site d'enjeu international à Courtouphle, le DOCOB n'a pas été renforcé sur ce volet.

Subsidiarité

La majorité des acteurs estiment que le **micro-pastillage du site Natura 2000 a en partie contribué au faible taux de réalisation des actions.** Enfin, plusieurs fois, les acteurs interrogés nous ont fait part du manque de temps dédié à l'animation du DOCOB.

Globalement, la **délimitation du site Natura 2000 n'est pas partagée par la majorité des acteurs interrogés.** Lors des entretiens, les acteurs ont évoqué la difficulté d'intervenir sur un zonage fragmenté qui semble être contradictoire avec la réalité territoriale du site du Revermont : « les pelouses sèches sont interconnectées, il n'était pas pertinent de fragmenter le territoire ». « La gestion pourrait être plus facile et améliorée si les zones Natura 2000 étaient plus larges ».

Le dispositif Natura 2000 semble être pertinent pour la majorité des acteurs mais ces derniers soulignent la nécessité de l'adapter aux évolutions du territoire (économiques, agricoles, touristiques, environnementales). De plus, à plusieurs reprises, les personnes interrogées nous ont fait part du manque d'articulation avec d'autres outils de gestion du territoire (ENS, APPB).

Perspectives

Un atelier de concertation a été organisé le 2 juin 2021 en visio via l'application Klaxoon pour permettre aux participants de s'exprimer sur les enjeux et objectifs qu'ils considèrent comme prioritaires pour chacun des thèmes sélectionnés. En amont de l'atelier, un sondage a été envoyé aux partenaires et aux élus du territoire afin de les interroger sur les thématiques prioritaires à intégrer dans un prochain DOCOB. Les thématiques prioritaires sélectionnées par les acteurs sont :

- La gestion des pratiques agricoles en site Natura 2000 (28 votes) ;
- La communication, information, sensibilisation sur Natura 2000 (27 votes) ;
- Le maintien, la restauration et la réhabilitation d'habitats d'intérêt communautaire (21 votes).

Lors de l'atelier, les différentes idées ci-dessous ont été exprimées par les participants :

La gestion des pratiques agricoles en site Natura 2000

Concernant la gestion des pratiques agricoles en site Natura 2000 il ressort des idées exprimées par les participants un besoin d'améliorer l'accessibilité des parcelles situées dans des secteurs difficiles tout en garantissant dans ces zones la mise en œuvre d'équipements nécessaires au bon fonctionnement des parcelles (abreuvement pour le bétail, clôtures, ...).

Afin de maintenir l'activité agricole en site Natura 2000, certains participants ont souligné la nécessité de mettre en place des aides, auprès des exploitants agricoles, pour poursuivre le débroussaillage de certaines pelouses. D'autres participants ont toutefois précisé que le débroussaillage n'est pas nécessaire partout. Il a été indiqué qu'il faut **trouver des limites à cette pratique sous peine de s'en rendre esclave** et que d'autres pratiques doivent être étudiées pour lutter contre l'embroussaillage.

La communication, information, sensibilisation sur Natura 2000

A l'unanimité les avis exprimés ont souligné le besoin de renforcer l'information et la sensibilisation des acteurs (élus et du grand public) sur le dispositif Natura 2000 (enjeux, objectifs, cadre réglementaire). Pour cela, les participants estiment important de s'appuyer sur les outils de communications existants tout en se réinterrogeant sur la stratégie de communication à adopter dans un prochain DOCOB (cibles, fréquences, quel(s) message(s)). Les participants ont également indiqué la nécessité de bien informer les nouveaux élus et de proposer une information régulière.

Le maintien, la réhabilitation d'habitats et espèces d'intérêt communautaire

Concernant ce volet, les participants ont identifié des pistes études complémentaires à réaliser dans le cadre d'un prochain DOCOB :

- une étude sur les énergies renouvelables et leurs impacts sur la biodiversité (anticiper les futurs projets) ;
- une étude sur les effets du changement climatique sur les habitats et la biodiversité ;
- une étude sur les milieux forestiers afin d'améliorer la connaissance sur les coléoptères ;
- des études à poursuivre sur les chiroptères.

Ces études devront répondre à des objectifs de conservation précis, la connaissance seule n'étant pas un objectif du dispositif Natura 2000.

Par ailleurs, il a été souligné l'intérêt de bien identifier/fixer les objectifs de la future démarche dans la réalisation d'études complémentaires. De plus, les indicateurs des futures fiches actions devront être suffisamment précis et mesurables pour pouvoir garantir le suivi de l'avancement des actions. Enfin, les participants ont souligné à

plusieurs reprises la nécessité de renforcer les synergies entre les gestionnaires d'espaces naturels et l'animateur du site Natura 2000 afin de garantir la mise en œuvre d'actions cohérentes et pertinentes entre les différentes démarches.

Périmètre du site

Comme l'a montré l'évaluation du DOCOB, le périmètre du site Natura 2000 est loin de faire l'unanimité parmi les acteurs locaux. Son incohérence est parfois citée comme argument n°1 de l'échec du maintien des milieux ouverts et donc de conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Si on analyse objectivement la situation, le périmètre Natura 2000 est certes perfectible mais il prend en compte la majorité des zones à enjeux du territoire. En effet, ¾ des Pelouses sèches sont bien intégrées au site Natura 2000 (page 42). Le site comprend les plus grandes et les plus emblématiques pelouses sèches dans leur totalité.

On constate de plus que de nombreuses pelouses intégralement en zone Natura 2000 ne sont pas forcément en bon état :

Site	Pelouse sèche (ha) / taille du secteur Natura 2000 (ha)	Etat global (habitat*conservation*dynamique*atteinte)
Mont Myon	37.56 / 175	Correct
Toulongeon	18 / 33	Bon
La Mouria	11.5 / 21	Bon
Grillerin	2.7 / 6	Correct
Pelouse du Fay	6 / 58	Très Mauvais
Parc de la Montagne à Ramasse	21.9 / 54	Très Mauvais
Parc de Rignat	27 / 61	Bon
Croix de la dent	23 / 52	Très Mauvais
Les Crêts à Hautecourt	26 / 53	Correct
Les Trenoz à Germagnat	15 / 49	Très Mauvais
Communaux de Corveissiat (Cueille, Roche...)	16/ 24 + 5.8/13 + 16 / 25 +5 / 10	Correct à Très Mauvais

Pelouses sèches emblématiques du site intégralement intégrées au zonage Natura 2000

De plus, les dernières MAEc étaient contractualisables sur les zones pastorales en dehors du site Natura 2000 : 285 ha contractualisé en zone N2000 (sur 440 ha éligible) et 302 ha hors N2000 (1 500 ha éligible). Là encore, le zonage des zones pastorales est perfectible mais couvre une grande partie des espaces pastoraux du Revermont.

Il ne s'agit pas d'exclure les zones hors périmètre Natura 2000 de la réflexion et de la gestion globale des systèmes pastoraux, mais un classement Natura 2000 n'est pas nécessaire pour cela. Natura 2000 permet de cibler les zones prioritaires à enjeux. Ensuite la réflexion et les outils sont déployables à plus large échelle (Formation, prise en compte de l'ensemble de la chaîne de pâturage dans les réflexions...).

Le maintien en bon état des pelouses sèches est une problématique complexe qui ne se résume pas à un problème de zonage : c'est un argument qui peut empêcher d'identifier les vrais problèmes (difficulté d'intégration de ces surfaces dans les systèmes agricoles) comme le prouvent les secteurs 100% en Natura 2000 mais en mauvais état.

Le périmètre a aussi été remis en question concernant l'enjeu de préservation des chiroptères. En effet, contrairement aux pelouses, l'état des connaissances sur les gîtes à chiroptères était très faible lors de la création du site Natura 2000. Les principaux sites de parturition des espèces du site sont quasiment tous en dehors du périmètre (annexe 10). Leur suivi, l'amélioration des connaissances et la très probable découverte de nouveaux sites à enjeux nécessite donc de travailler en dehors du périmètre Natura 2000.

Pour rappel voici la doctrine des services de l'état concernant les révisions de périmètres des sites Natura 2000 :

« Toute surface qui serait sortie du périmètre Natura 2000 devra être justifiée auprès de la Commission sachant que le fait que les habitats aient disparu ou qu'ils ne puissent être reconquis n'est pas une justification. Au contraire, il serait reproché à l'Etat de n'avoir pas fait le nécessaire pour la préservation de ces habitats. En d'autres termes : on ne sort aucune surface d'un site N2000, la Commission est inflexible et conduit vers des difficultés futures insurmontables.

Les extensions envisageable sont de 2 natures :

- demande expresse de la Commission d'étendre un site car insuffisance de désignation pour une espèce ou un habitat (ce n'est pas le cas sur le Revermont)
- dossiers déjà engagés par l'Etat et qui seront donc conduits à terme avant le transfert au Conseil régional (ce ne sera pas le cas sur le Revermont)

Si modification du périmètre (uniquement extension) il avait dû y avoir, elle doit être conduite en même temps que la phase de révision du DOCOB. Un travail de modification de périmètre est très long et il n'est plus possible de le conduire dans le respect du calendrier imposé par le dossier FEADER de révision du DOCOB.

N2000 n'a pas vocation à l'exhaustivité. N2000 est un échantillon de la biodiversité européenne et beaucoup d'espèces d'IC et d'habitats d'IC sont en dehors du réseau. Les chiroptères sont des espèces qui se déplacent beaucoup et souvent. Vouloir en permanence adapter le périmètre du réseau en fonction de ces espèces est impossible. »

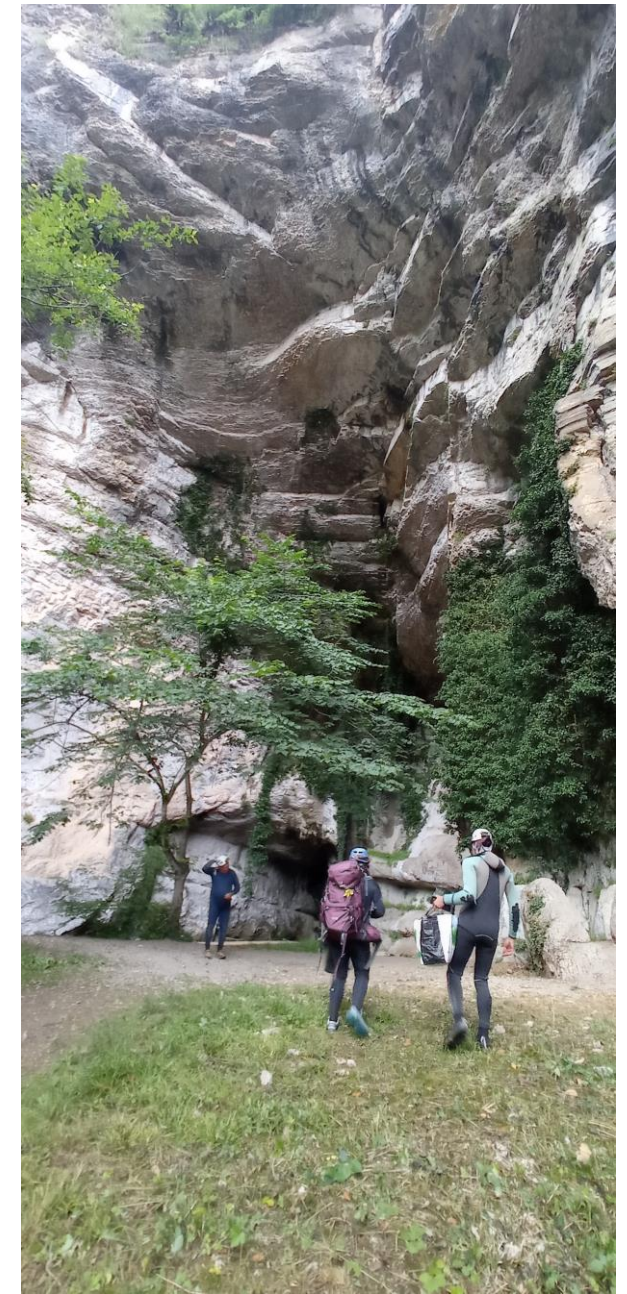
8. Enjeux et objectifs



Montbéliarde se nourrissant de broussailles.
RNN Hautecourt



Forêt de pente. Jarbonnet



Porche de la grotte de la reculée de
Corveissiat.

8.1- Enjeux et objectifs de développement durable liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Enjeux socio-économiques

Suite à la présentation des diagnostics des activités socio économiques du site lors des groupes de travail, les enjeux socio-économiques suivants ont été validés :

- Le pastoralisme en espace naturel (maintien des surfaces pastorales actuelles)
- Le maintien de l'activité sylvicole locale
- Les activités touristiques locales, dans le respect des habitats du site et de son environnement
- Les activités de loisirs et sportives durables compatible avec les enjeux de conservation et autres usages (spéléologie, escalade, trail, vtt ...)
- La richesse du patrimoine naturel et culturel du site (notamment murger, paysage...)

A noter que lors des échanges en groupe de travail, l'enjeu de « reconquête d'espaces pastoraux résilients aux changements climatiques » n'a pas été validé. L'enjeu de maintien de l'activité sylvicole est apparu faible mais pas inexistant. Les activités de loisirs sont quant à elles apparues comme un enjeu fort pour le site.

Enjeux de conservation écologiques

Suite à la présentation du diagnostic écologique lors des groupes de travail, la hiérarchisation des enjeux de conservation du site a été validée (cf figures 16 à 18).

Ces enjeux peuvent se résumer ainsi :

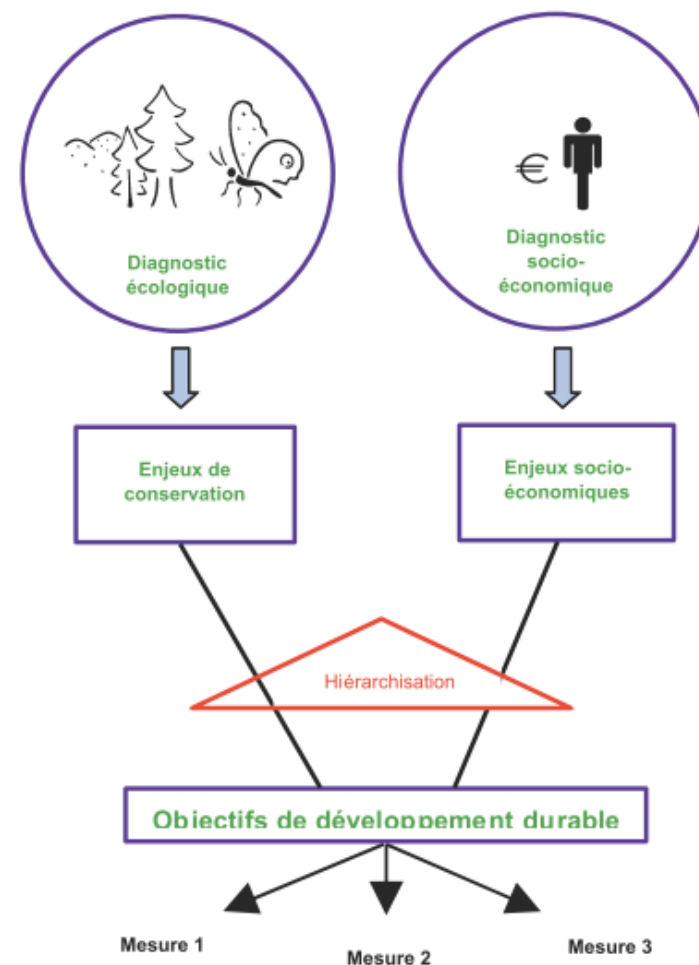
- Les habitats naturels « ouverts », majoritairement agro pastoraux (pelouses calcicoles à enjeux de conservation forts et prioritaires)
- Les chauves-souris fortement patrimoniales et dépendantes du site (Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées)
- Les forêts de pentes (Tillaie sèche et Erablaies à Scolopendre) et autres habitats à enjeux fort du site (Éboulis calcaires collinéens à montagnards ombragés, Falaises calcaires ensoleillées, Chênaies pédonculées neutrophiles à Primevère élevée)
- Plus globalement, la mosaïque des habitats naturels et le réseau de pelouses sèches (nécessaire aux chauves-souris et au maintien des pelouses)

Objectifs de développement durable

Les objectifs de développement durable du site permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales. Ils sont valables aussi longtemps que le sont les enjeux de conservation associés.

Les objectifs de développement durable validés en groupe de travail :

- **Préserver les milieux agropastoraux remarquables**
- **Préserver les espèces d'intérêt communautaire à enjeu**
- **Favoriser les conditions nécessaires à l'activité pastorale et les promouvoir**
- **Préserver les habitats forestiers remarquables**
- **Assurer la fonctionnalité des corridors écologiques**
- **Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du DOCOB**
- **Sensibiliser le public et porter à connaissance les enjeux du site**



8.2 Objectifs opérationnels

La déclinaison des objectifs de développement durable en objectifs opérationnels peut permettre d'affiner le lien entre eux (ayant une formulation générale) et les mesures à mettre en œuvre pour les atteindre. Les objectifs opérationnels développent et précisent les objectifs de développement durable et ils orientent l'action et la définition des mesures. Les objectifs opérationnels sont temporalisés : il faut les atteindre d'ici la réactualisation du DOCOB. Des **ateliers de travail** ont eu lieu afin de définir ces objectifs opérationnels.

Des objectifs opérationnels concernant les principaux habitats à enjeux ont été définis (cf **ANNEXE 12**), de même pour les espèces à enjeux et les objectifs transversaux : activités pastorales et corridors écologiques (tableaux 12 et 13).

Pelouses sèches :

Il apparaît de manière consensuelle que la préservation des pelouses existantes en bon état doit être la priorité du prochain DOCOB. La reconquête de nouvelles pelouses issues de fourrés voire de pelouses dégradées par surpâturage/fermeture des milieux n'est pas la priorité (cf **ANNEXE 13** : compte rendu synthétique des groupes de travail)

62% des pelouses sèches du site ont une dynamique régressive (voir page 66). De plus, le contexte local est certes favorable au maintien de l'élevage AOP comté mais défavorable pour les élevages allaitants. Par ailleurs, le phénomène global d'intensification des systèmes d'élevages n'est pas en phase avec l'utilisation des pelouses sèches.

Compte tenu de ces éléments, il est irréaliste de fixer des objectifs opérationnels sur la conservation / restauration des pelouses sèches trop ambitieux.

Les pelouses calcicoles acidiclives de l'est 6210-17 (sur sol les plus profonds) et les pelouses calcicoles méso-xérophiles à tendance continentale 6210-24 (souvent de petites entités au sein de grands coteaux en déprise) sont les plus sensibles ou concernées par la fermeture du milieu. C'est pourquoi leurs objectifs opérationnels sont les moins ambitieux.

Atelier de travail Pelouses sèches n°2 : 07/11/2021 Pressiat



Bilan des objectifs opérationnels	ha
Conserver 70% des pelouses sèches en bon état dont :	105
60% des 6210 17	52.8
100 % des 6210 21	24
50% des 6210 24	7.5
80% des 6210 15	20.8
Restaurer 43% des pelouses sèches en mauvais état lié au surpâturage	18,4
Restaurer 24 % des pelouses sèches en mauvais état lié à la fermeture des milieux	42
Retrouver 21% des pelouses sèches devenus des prairies mésophiles par eutrophisation / surpâturage	16
Rouvrir 3% des fourrés en pelouses sèches là où les conditions le permettent *	13

Figure 20 : bilan des objectifs opérationnels Pelouses sèches

* La réouverture de fourrés devra impérativement être conditionnée à un projet pastoral permettant de les maintenir ouvert de manière pérenne et viable économiquement.

Il convient de préciser que ces objectifs de conservation/restauration des pelouses sèches ont été définis en lien avec l'activité pastorale, indispensable (mais pas suffisant) pour le maintien de ces habitats. La perte directe de pelouses sèches liée à d'autres menaces (activités extractives, fréquentation inadaptée, construction d'HLL..) n'a pas été considérée et sera par définition réduite à zéro (directive habitat).

Milieux forestiers

Compte tenu du faible potentiel de production des forêts à enjeux de conservation du site, il apparaît pertinent de fixer des objectifs opérationnels forts : **Conserver 74 %** des habitats forestiers à enjeux.

Dans le détail, ces objectifs ont été adaptés au contexte et enjeux des habitats lors d'un groupe de travail. En effet, pour les habitats à enjeux moyens pouvant avoir un intérêt sylvicole, les objectifs de conservation ont été diminués, d'autant plus que la part de forêt privée est importante (9130-6, 9130-3 et 9150-2).

objectifs opérationnels habitats forestiers	Code N2000	enjeu de conservation	surface	surface objectif
Conserver 100% des Érablaies à Scolopendre et Lunaire des pentes froides à éboulis grossiers	9180-4*	prioritaire	29,4	29,4
Conserver 100% des Chênaies pédonculées neutrophiles à Primevère élevée	9160-2	fort	6,5	6,5
Conserver 100% des Tillaies sèches de Bourgogne, du Jura et des Alpes	9180-12*	fort	55,6	55,6
Conserver 50% Hêtraies-chênaies à Aspérule odorante et Mélisque uniflore	9130-5	moyen	79,7	39,85
Conserver 50% Hêtraies-chênaies à Paturin de Chaix	9130-6	moyen	19	9,5
Conserver 70 % des Hêtraies-chênaies collinéennes à Laîche blanche	9150-2	moyen	39,5	27,65
Conserver 100% des Erablaie et érablaie-frênaie des bas de versants fortement colluvionnés à Erable sycomore des étages collinéen et montagnard inférieur	9180*	moyen	3,2	3,2
Conserver 100% des Frênaies-ormaies atlantiques à Aegopode des rivières à cours lent	91E0-9*	moyen	0,6	0,6

Figure 21 : bilan des objectifs opérationnels habitats forestiers

Tableau 12 : Enjeux / objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Préserver les milieux agropastoraux remarquables	Conserver 70% des pelouses sèches en bon état	<i>Accompagner les éleveurs dans la connaissance des milieux et le suivi des dynamiques de végétation</i>	<i>6210 : Pelouses sèches</i>	Damier de la succise <i>Chauves-souris s'alimentant dans les milieux ouverts :</i> Petit Murin Grand Murin Murin à oreilles échanquées	Pastoralisme	PPT PAEC
	Restaurer 25 % des pelouses sèches en mauvais état lié à la fermeture des milieux	<i>Optimiser la gestion foncière des Pelouses</i>	<i>6210 : Pelouses sèches</i>			
	Restaurer 43% des milieux pastoraux en mauvais état lié au surpâturage	<i>Mise en œuvre de pratiques pastorales répondant aux objectifs de production agricole et de conservation des habitats et des espèces</i>	<i>6210 : Pelouses sèches et prairies mésophiles non IC</i>	Alouette Lulu Circaète Jean le Blanc Pie grièche écorcheur Milans		
	Rouvrir 3% des fourrés en pelouses sèches là où les conditions le permettent *	<i>Lien agricole permanent</i> <i>Aménagement des parcs</i>	<i>Fourrés non IC</i>			
Préserver les espèces d'intérêt communautaire à enjeux	Améliorer les conditions favorables à la présence du Minioptère de Schreibers et du Grand Rhinolophe pour favoriser le renforcement de ses effectifs	<i>Préservation des gîtes à chiroptères</i> <i>Favoriser la mise en place et le maintien d'une trame vieux bois</i>	<i>Grottes</i> <i>Habitats forestiers</i>	Minioptère de Schreibers Grand Rhinolophe	Aménagement touristique des cavités, fréquentation importante ou non appropriée des sites souterrains. Réfection du patrimoine bâti (empêchant l'accès au gîte des chiroptères)	<i>PNA chiro</i>

	Maintenir les conditions favorables à la présence de 3 espèces (Petit Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées Murin de Daubenton) pour favoriser la conservation de ses effectifs	<i>Préservation des gîtes à chiroptères</i> <i>Favoriser la mise en place et le maintien d'une trame vieux bois</i>	<i>Grottes</i> <i>Habitats forestiers</i>	Petit Rhinolophe Murin à oreilles échancrées Murin de Daubenton		
	Evaluer les enjeux et assurer la conservation des autres espèces de chiroptères	<i>Améliorer les connaissances des espèces et habitats d'intérêt communautaire</i>	<i>Grottes</i> <i>Bâti</i>	<i>Tous les chiroptères du site</i>		
	Améliorer les conditions favorables à la présence du Damier de la succise	<i>Cf Mesures de conservation des pelouses sèches</i>	<i>6210 : Pelouses sèches</i>	Damier de la succise	Pastoralisme	

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Préserver les habitats forestiers remarquables	Conserver 74% des habitats forestiers	Respect des préconisations de gestion en annexe Animation auprès des propriétaires privés et des communes	9180-4* 9160-2 9180-12* 9130-5 9130-6 9150-2 9180* 91E0-9*	Chiroptères forestiers : Murin à oreilles échancrées Minioptère de Schreibers Barbastelle d'Europe Murin de Bechstein Rhinolophe euryale Murin d'alcatthoé Pipistrelle de Nathusiis, Murin de Natterer, Noctule commune, Noctule de Leisler Murin à moustaches Lucane cerf-volant Bacchante Lynx	Sylviculture	SRGS Annexes vertes

Tableau 13 : Enjeux / objectifs transversaux

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
Favoriser les conditions nécessaires à l'activité pastorale et les promouvoir	Favoriser la fonctionnalité des parcs (infrastructures, eau, clôtures ...) Promouvoir les démarches collectives (foncières ou techniques) Sensibiliser les éleveurs à la valorisation des végétations naturelles dans la production d'élevage, le public au multi-usage des pelouses sèches et les	Principalement 6210 : Pelouses sèches A la marge : 6510 : Prairies de fauche de basse altitude 6410 : Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	Damier de la succise Chauves-souris s'alimentant dans les milieux ouverts : Petit Murin Grand Murin Murin à oreilles échancrées Alouette Lulu Circaète Jean le Blanc	Pastoralisme

	élus à l'intérêt de ces milieux agropastoraux.		Pie grièche écorcheur Milans	
Assurer la fonctionnalité des corridors écologiques	Améliorer les connaissances sur les corridors écologiques utilisés par les espèces à enjeux dans et en dehors du site Natura 2000	<i>Habitats forestiers</i> <i>Ripisylves</i> <i>Milieux ouverts</i>	<i>Chiroptères</i>	<i>Urbanisme</i> <i>Sylviculture</i> <i>Pastoralisme</i>
	Inciter et soutenir une politique d'aménagement du territoire favorable aux corridors écologiques	<i>Tous milieu</i>	<i>Tous</i>	<i>Urbanisme</i> <i>Eclairage public</i>
	Promouvoir des usages (exploitation, tourisme, loisirs...) respectueux des espèces et habitats à enjeux sur et en dehors du site	<i>Habitats forestiers</i> <i>6210 : pelouses sèches</i>	<i>Chiroptères</i> <i>Damier de la succise</i>	<i>Activité extractive</i> <i>Pastoralisme</i> <i>Sylviculture</i> <i>Loisirs</i> <i>Urbanisme</i>
	Sensibiliser aux corridors écologiques (existence, nécessité, conservation)	<i>Habitats forestiers</i> <i>Ripisylves</i> <i>Milieux ouverts</i>	<i>Chiroptères</i>	

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
<i>Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du DOCOB</i>	<i>Rôle et implication du COPIL Suivi et mise en œuvre du DOCOB Lien avec l'animateur Natura 2000 Lien avec les territoires voisins</i>	<i>TOUS</i>	<i>TOUS</i>	<i>TOUS</i>
<i>Sensibiliser le public et porter à connaissance les enjeux du site</i>	<i>Impliquer l'ensemble des acteurs du territoire Mettre en place des actions de sensibilisation ciblée</i>	<i>6210 : pelouses sèches Habitats forestiers IC</i>	<i>Chiroptères Damier de la Succise</i>	<i>Pastoralisme Sylviculture Loisirs Urbanisme</i>

Tableau 14 : Récapitulatif des objectifs de développement durable

Entité de gestion	Objectifs de développement durable	Niveau de priorité (1)	Type d'objectifs			
			Protéger	Entretenir	Restaurer	Communiquer
Pelouses sèches	Préserver les milieux agropastoraux remarquables	***	X	X	X	X
Milieu forestier	Préserver les habitats forestiers remarquables	*	X	X	X	X
Espèces d'intérêts	Préserver les espèces d'intérêt communautaire à enjeux	***	X	X	X	X
Objectifs transversaux	Favoriser les conditions nécessaires à l'activité pastorale et les promouvoir	***	X			X
	Assurer la fonctionnalité des corridors écologiques	**	X			X
	Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du DOCOB	**	X			X
	Sensibiliser le public et porter à connaissance les enjeux du site	*	X			X

(1) *** : niveau de priorité élevé, ** : niveau de priorité moyen, * : niveau de priorité faible

La priorisation des objectifs de développement durable est issue des groupes de travail n°2.

Synthèse des objectifs et enjeux

La Directive Habitat Faune Flore impose la conservation de l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire. **Cependant fixer à 100% l'objectif opérationnel de conservation des 684 ha d'habitats d'intérêt du site ne permet pas de préciser les objectifs du DOCOB de manière satisfaisante.** En outre, dans un contexte d'incertitude sur les financements Natura 2000 et les difficultés financières des EPCI, **cela ne priorisera pas** les actions et moyens (humains

et financiers) à mobiliser. Enfin et compte tenu des dynamiques socioéconomiques et écologiques en cours sur le site, il est certain que cet objectif ne sera pas atteint (déprise agricole, fermeture du milieu déjà en cours).

Ainsi, les groupes de travail ont préféré **définir des objectifs opérationnels réalistes**, sur la base d'un diagnostic précis tenant compte des dynamiques territoriales. Il va de soi que ces objectifs pourront être dépassés et que nous partageons tous l'objectif idéal de 100% de conservation des habitats et des espèces voire de restauration.

Résumé des objectifs opérationnels

Bilan des objectifs opérationnels habitats	ha
Conserver 70% des pelouses sèches actuellement bon état	105,5
Restaurer 30% de pelouses sèches dégradées (surpâturage, fermeture des milieux , fourrés, prairies mésophiles)	90
Conserver 74% des habitats forestiers	205
Favoriser la fonctionnalité des parcs (infrastructures, eau, clôtures ...)	
Promouvoir les démarches collectives (foncières ou techniques)	
Sensibiliser les éleveurs à la valorisation des végétations naturelles dans la production d'élevage, le public au multi-usage des pelouses sèches et les élus à l'intérêt de ces milieux agropastoraux	
Bilan des objectifs opérationnels espèces	
Améliorer ou Maintenir les conditions favorables à la présence de 6 espèces (<i>Minioptère de Schreibers, Grand Rhinolophe, Damier de la Succise - Petit Rhinolophe, Murin à oreilles échanquées, Murin de Daubenton</i>) pour favoriser le renforcement ou la conservation de ses effectifs	
Evaluer les enjeux et assurer la conservation des autres espèces de chiroptères	
Améliorer les connaissances sur les corridors écologiques utilisés par les espèces à enjeux dans et en dehors du site Natura 2000	
Inciter et soutenir une politique d'aménagement du territoire favorable aux corridors écologiques	
Promouvoir des usages (exploitation, tourisme, loisirs...) respectueux des espèces et des habitats à enjeux sur et en dehors du site	
Sensibiliser aux corridors écologiques (existence, nécessité, conservation)	

9. Propositions de mesures de gestion



Rocher de Jarbonnet

Tableau 15 : Mesures

Intitulé et niveau de priorité de la mesure	Objectif développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Description de la mesure (1)	Porteur de l'action	Partenaires techniques	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel
<p>PASTO 1 : Accompagner les éleveurs dans la connaissance des milieux et le suivi des dynamiques de végétation</p> <p>Priorité : ***</p>	<p>Préserver les milieux agropastoraux remarquables</p> <p>Favoriser les conditions nécessaires à l'activité pastorale et les promouvoir</p>	<p>Conserver 70% des pelouses sèches en bon état</p> <p>Restaurer 90 ha de pelouses sèches (surpâturage, fermeture des milieux, fourrés, prairies mésophiles)</p> <p>Sensibiliser les éleveurs à la valorisation des végétations naturelles dans la production d'élevage, le public au multi-usage des pelouses sèches et les élus à l'intérêt de ces milieux</p>	<p>Veille, sensibilisation, soutien technique simple</p> <p>Suivi des dynamiques de végétation</p> <p>Suivi photo drone</p>	<p>Animateur Natura 2000</p>	<p>SR3A Pâtur'ajuste, organismes techniques formés à l'approche dynamique du pâturage en espace naturel</p>	<p>408ha (pelouses sèches 6210)</p>	<p>Suivi drone : 150 à 200 € par parc selon la taille et les enjeux</p> <p>Suivi des dynamiques de végétation : selon la taille du parc, compter 2 passages minimum par an (avant la mise à l'herbe et après la saison de pâturage). Si prestation externe : 800 € par parc (2 * 1/2 journée)</p>	<p>Animation du DOCOB (veille et sensibilisation, suivi des pelouses)</p> <p>- PAEC</p> <p>- Plan pastoral territorial (étude)</p>

<p>PASTO 2 : Optimiser la gestion foncière des Pelouses</p> <p>Priorité : **</p>	<p>Préserver les milieux agropastoraux remarquables</p> <p>Favoriser les conditions nécessaires à l'activité pastorale et les promouvoir</p>	<p>Conserver 70% des pelouses sèches en bon état</p> <p>Restaurer 90 ha de pelouses sèches</p> <p>Promouvoir les démarches collectives</p>	<p>Pour chaque outil ci-dessous, identifier là où cela peut être nécessaire/utile</p> <p>Étude foncière pour le recensement des propriétaires, conventionnement AFP AFAFE</p> <p>Veille et Acquisition foncière</p>	<p>CD01 (acquisition foncière dans le cadre des ENS, AFAFE), Communes (AFP, AFAFE), Collectivités (acquisition foncière)</p>	<p>CA01 (AFP) , Structure animatrice Natura 2000 DDT 01 (AFP-AFAFE)</p>	<p>408 ha</p>	<p>Création d'une AFP : 24 000 à 26 000 € Opération d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnementale : environ 1000 euros /ha en fonction du nombre de parcelles/propriétaires</p>	<p>AFP : aide FEADER, aide CD01 et région → environ 80% d'aide AFAFE : intégralement pris en charge par le Conseil Départemental</p>
<p>PASTO 3 : Mise en œuvre de pratiques pastorales répondant aux objectifs de production agricole et de conservation des habitats et des espèces</p> <p>Priorité : **</p>	<p>Préserver les milieux agropastoraux remarquables</p> <p>Favoriser les conditions nécessaires à l'activité pastorale et les promouvoir</p>	<p>Conserver 70% des pelouses sèches en bon état</p> <p>Restaurer 90 ha de pelouses sèches</p>	<p>Mettre en œuvre les contrats Natura 2000 et les futures MAEC</p> <p>Actualiser l'approche de gestion des pelouses sèches par pâturage en intégrant les nouvelles connaissances et retours d'expériences disponibles : prendre en compte les dynamiques et interaction entre troupeau/pratique/végétation au pâturage.</p> <p>Réaliser des diagnostics pastoraux et des plans de gestion pastoraux intégrant l'approche ci-dessus</p>	<p>Opérateur et animateur PAEC, DDT, Structure animatrice Natura 2000</p>	<p>organismes techniques formés à l'approche dynamique du pâturage en espace naturel</p>	<p>440 ha (zone N2000 éligible MAEC)</p> <p>1500 ha (zones pastorales du Revermont)</p>	<p>MAE en fonction des mesures : ancienne programmation : de 75 à 405 € /ha Diagnostics pastoraux : 4 jours par plan de gestion pastoraux lors de l'ancienne programmation soit 3 200 €</p>	<p>Contrats Natura 2000 MAEC</p>

<p>PASTO 4 : Lien agricole permanent</p> <p>Priorité : **</p>	<p>Préserver les milieux agropastoraux remarquables</p> <p>Favoriser les conditions nécessaires à l'activité pastorale et les promouvoir</p>	<p>Conserver 70% des pelouses sèches en bon état</p> <p>Restaurer 90 ha de pelouses sèches</p> <p>Promouvoir les démarches collectives</p> <p>Sensibiliser les éleveurs à la valorisation des végétations naturelles dans la production d'élevage...</p>	<p>Mutualiser et centraliser les instances existantes</p> <p>Organisation de sessions « d'aide et partage »</p>	<p>Animateur N2000 en lien avec les animateurs des structures collectives</p>	<p>Addear 01 (session d'aide et partage)</p> <p>Scopela (appui technique)</p> <p>SEMA (lien avec les SICA, Comité de territoire, PPT)</p>	<p>408 ha</p>	<p>Cession d'aide et partage : en fonction des ambitions et des besoins de préparation en amont : entre 2 et 4 demi-journées → entre 800 et 1600 euros par cession Appui technique sur une cession : 600 euros</p>	<p>Animation du DOCOB Plan Pastoral Territorial Fonds Vivea (formation)</p>
<p>PASTO 5 : Aménagement des parcs</p> <p>Priorité : **</p>	<p>Préserver les milieux agropastoraux remarquables</p> <p>Favoriser les conditions nécessaires à l'activité pastorale et les promouvoir</p>	<p>Conserver 70% des pelouses sèches en bon état</p> <p>Restaurer 90 ha de pelouses sèches</p> <p>Favoriser la fonctionnalité des parcs</p>	<p>Faciliter la mobilisation des financements pour les infrastructures suivantes :</p> <p>Clôture - eau – accès - Gestion des zones boisées – ouverture de milieux en friche</p> <p>Faire appel à des chantiers participatifs (insertion, bénévoles, étudiants agricoles) pour les travaux de réouverture</p>	<p>Animateur N2000, SEMA (PPT)</p>	<p>Associations de protection de la nature (chantiers participatifs)</p> <p>lycée des Sardières</p>	<p>408 ha</p>	<p>Très variable en fonction des équipements : 1 500 € à 5 500 € par kilomètres de clôtures.</p> <p>Ouverture des milieux : 2500 €/ ha</p>	<p>PPT Autres dispositifs à trouver Contrats Natura 2000 pour l'ouverture de friche</p>

<p>PASTO 6 : Diminuer les incivilités en sensibilisant au multi usage des milieux pastoraux</p> <p>Priorité : **</p>	<p>Favoriser les conditions nécessaires à l'activité pastorale et les promouvoir</p>	<p>Sensibiliser les éleveurs à la valorisation des végétations naturelles dans la production d'élevage, le public au multi-usage des pelouses sèches et les élus à l'intérêt de ces milieux agropastoraux.</p>	<p>Mettre en place une communication passive : panneaux, bulletins municipaux...</p> <p>Communication active : présence sur le terrain, sur des zones à prioriser en fonction des enjeux.</p> <p>Mettre en place une réglementation et l'appliquer</p> <p>Mettre en place des infrastructures adaptées aux problématiques locales.</p>	<p>Animateur Natura 2000, Communes, éleveurs, SEMA, collectivités</p>	<p>Service tourisme Grand bourg aggro / CD01</p>	<p>408 ha</p>	<p>Aménagement : variables selon les infrastructures</p>	<p>Animation DOCOB PAEC PPT Politiques locales d'aménagement touristique</p>
<p>PASTO 7 : Réaliser des études d'opportunités pour l'activité pastorale et l'éco pâturage</p> <p>Priorité : *</p>	<p>Favoriser les conditions nécessaires à l'activité pastorale et les promouvoir</p>	<p>Promouvoir des usages (exploitation, tourisme, loisirs...) respectueux des espèces et habitats à enjeux sur et en dehors du site</p> <p>Conserver 70% des pelouses sèches en bon état Restaurer 90 ha de pelouses sèches</p>	<p>Réaliser une étude de faisabilité technico économique, agronomique et foncière pour le déploiement d'une activité agropastorale</p> <p>Etudier l'intérêt et la faisabilité technique et financière de prestation / création d'un troupeau de conservation</p>	<p>Animateur Natura 2000, Communes, AFP, collectivités</p>	<p>SEMA/CA01, autres sites Natura 2000, AFP, SAFER</p>	<p>408 ha</p>	<p>Etude éco pâturage : Stage 6 mois niveau M2 : 3 500 €</p> <p>Prestation étude technico économique : 10 000 € et plus</p>	<p>Animation DOCOB Natura 2000 PAEC</p>

<p>CHIRO 1 : Préservation des gîtes à chiroptères</p> <p>Priorité :***</p>	<p>Préserver les espèces d'intérêt communautaire à enjeu</p>	<p>Améliorer les conditions favorables à la présence du Minoptère de Schreibers, Grand Rhinolophe pour favoriser le renforcement de ses effectifs</p> <p>Maintenir les conditions favorables à la présence de 3 espèces (Petit Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées Murin de Daubenton) pour favoriser la conservation de ses effectifs</p>	<p>Milieux souterrains : mise en place ou actualisation de conventions d'usage des milieux souterrains intégrant les objectifs Natura 2000</p> <p>Bâti : mise en place des conventions « refuge chiroptères »</p> <p>Suivi des gîtes</p>	<p>Opérateur Natura 2000, LPO, Communes</p>	<p>Communes, gestionnaire, usagers des milieux souterrains, propriétaires des bâtiments concernés</p>	<p>/</p>	<p>Mise en place des conventions : principalement coût d'animation</p>	<p>Animation du DOCOB PNA Chiro</p>
--	--	--	--	---	---	----------	--	-------------------------------------

<p>BIOD 1 : Améliorer les connaissances des espèces et habitats d'intérêt communautaire</p> <p>Priorité : **</p>	<p>Préserver les espèces d'intérêt communautaire à enjeux</p>	<p>Evaluer les enjeux et assurer la conservation des autres espèces de chiroptères</p> <p>Améliorer les connaissances sur les corridors écologiques utilisés par les espèces à enjeux dans et en dehors du site Natura 2000</p>	<p>Mettre en lien l'amélioration des connaissances et les objectifs de conservation</p> <p>Cibler les espèces</p> <p>Ne pas se restreindre au périmètre actuel</p> <p>Mobiliser les sciences participatives</p>	<p>Natura 2000, associations de protection de la nature, LPO, bureaux d'études, CEN, SR3A</p>	<p>MNHN (via les AMI), Agence de l'Eau (Damier par ex.), CD01</p>	<p>/</p>	<p>Très variable selon les études</p>	<p>Animation du DOCOB (si suivi en interne)</p> <ul style="list-style-type: none"> - PNA - Autres présences
<p>BIOD 2 : Favoriser la mise en place et le maintien d'une trame vieux bois</p> <p>Priorité : *</p>	<p>Préserver les espèces d'intérêt communautaire à enjeux</p> <p>Préserver les habitats forestiers remarquables</p> <p>Assurer la fonctionnalité des corridors écologiques</p>	<p>Améliorer et maintenir les conditions favorables à la présence de 5 espèces</p> <p>Conserver 74% des habitats forestiers</p>	<p>Faciliter la mise en place d'une trame de vieux bois via les outils suivants :</p> <p>Action 1.3 du livre blanc Contrat Natura 2000 forestier</p> <p>Inscription au réseau FRENE</p> <p>Obligation réelle environnementale (ORE) « vieux bois »</p>	<p>Natura 2000, gestionnaires forestiers</p>	<p>Gestionnaires forestiers, mission haies, Conseil départemental, DDT...</p>	<p>233ha (habitats forestiers d'intérêt communautaire)</p>	<p>Contrat Natura 2000 bois sénescents – îlots ou arbres isolés : Forfait par arbre (75€) + immobilisation de l'îlot : 2000 €/ha</p> <p>Livre blanc 1.3 : 250 € par mesure</p>	<p>Contrat Natura 2000 Livre blanc forêt bois 2020-2023</p>

<p>BIOD 3 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes</p> <p>Priorité : *</p>	<p>Préserver les milieux agropastoraux remarquables</p> <p>Préserver les habitats forestiers remarquables</p>	<p>Conserver 74% des habitats forestiers</p>	<p>Eviter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes en milieux ouverts</p> <p>Maitriser la dynamique des Robiniers là où ils sont présents et s'étendent sur les pelouses</p> <p>Proscrire la plantation de Robinier Faux Acacia en bordure de milieux ouverts</p>	<p>Opérateur Natura 2000, associations de protection de la nature, communes</p>	<p>ONF, CRPF, associations de protection de la nature, éleveurs</p>	<p>/</p>	<p>Temps d'animation</p>	<p>Animation du DOCOB Natura 2000 Chantier participatif</p>
<p>AMG 1 : Intégrer Natura 2000 aux politiques locales d'aménagement du territoire</p> <p>Priorité : ***</p>	<p>Assurer la fonctionnalité des corridors écologiques</p>	<p>Inciter et soutenir une politique d'aménagement du territoire favorable aux corridors écologiques</p> <p>Promouvoir des usages (exploitations, tourisme, loisirs...) respectueux des espèces et habitats à enjeux sur et en dehors du site</p> <p>Sensibiliser aux corridors écologiques (existence, nécessité, conservation)</p>	<p>Intégrer les corridors écologiques aux documents d'urbanisme</p> <p>Sensibiliser et former les élus aux impacts de l'urbanisation sur les corridors écologiques</p> <p>Prendre en compte les objectifs Natura 2000 au-delà du périmètre pour les grands projets impactant (Eolien, champs photovoltaïque ...)</p> <p>Diminuer l'impact de l'éclairage public dans les communes</p>	<p>Animateur Natura 2000</p>	<p>SIEA (éclairage public), DDT, LPO, SR3A (porté à connaissance de la trame turquoise, animation et projets de restaurations potentiels en partenariat, via l'AAP « eau et biodiversité » de l'AERMC)</p>	<p>/</p>	<p>Temps d'animation principalement</p>	<p>Animation DOCOB Natura 2000 Agence de l'eau</p>

(1) Peut renvoyer à un cahier des charges précis en annexes

(2) Noter les mesures année par année si nécessaire

(3) Principaux financeurs

MESURES TRANSVERSALES

Intitulé et niveau de priorité de la mesure	Objectif développement durable concerné	Description de la mesure (1)	Porteur de l'action	Partenaires techniques	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel
<p>FREQ 1 : Améliorer la gestion de la fréquentation et des activités de loisirs Priorité : *</p>	<p>Sensibiliser le public et porter à connaissance les enjeux du site</p> <p>Préserver les milieux agropastoraux remarquables</p> <p>Favoriser les conditions nécessaires à l'activité pastorale</p>	<p>Rappeler la réglementation sur la circulation des véhicules motorisés</p> <p>Proposer une démarche approfondie sur les sites les plus problématiques</p> <p>Favoriser l'organisation de manifestations respectueuses du site</p>	<p>Natura 2000, service tourisme Grand Bourg Agglomération</p>	<p>Communes, ONF (Opération de surveillance piloté, schéma d'aménagement de l'accueil du public) Préfecture, Gendarmerie, Association de protection de la Nature, associations d'usagers (randonnée...) Conseil Départemental (PDIPR)</p>	<p>Temps d'animation Opération de surveillance piloté : tournées à 2 personnes : 1 700-1 800 €TTC/jour</p>	<p>Animation du DOCOB</p>
<p>ANI 1 : Animation du DOCOB Priorité : ***</p>	<p>Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du DOCOB</p>	<p>Maintien d'un poste d'animateur Natura 2000 à 80%</p> <p>Renforcer l'identification de l'animateur dans les communes</p> <p>Mise en place d'un outil numérique de partage d'informations</p>	<p>Natura 2000</p>	<p>DDT, DREAL, EPCI</p>	<p>Temps d'animation principalement</p>	<p>Animation du DOCOB</p>

<p>ANI 2 : Tisser des liens avec les territoires voisins ayant des sites similaires pour mutualiser les réflexions et retours d'expériences Priorité : *</p>	<p>Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du DOCOB</p>	<p>Echanges techniques, retour d'expériences, mise en commun d'outils, organisation d'évènements/ projets communs</p>	<p>Natura 2000</p>	<p>SR3A, CC Cœur d'émeraude</p>	<p>Temps d'animation principalement</p>	<p>Animation du DOCOB</p>
<p>ANI 3 : Implication des élus et citoyens des communes Priorité : **</p>	<p>Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du DOCOB</p> <p>Sensibiliser le public et porter à connaissance les enjeux du site</p>	<p>Définir des référents communaux (chiroptères / pelouses) Former les élus à l'écologie des espèces et habitats pour mieux prendre en considération l'impact des projets communaux Donner aux élus le réflexe de solliciter Natura 2000 ; les sensibiliser aux évaluations des incidences (lien fiche action ANI 1)</p> <p>Associer les citoyens au suivi et inventaire pour une meilleure appropriation.</p>	<p>Natura 2000, Groupe Chiro Ain</p>	<p>Communes, Association de protection de la Nature</p>	<p>Temps d'animation principalement</p>	<p>Animation du DOCOB</p>
<p>ANI 4 : Mise en place d'actions de sensibilisation ciblées et répondant aux objectifs de conservation Natura 2000 Priorité : **</p>	<p>Sensibiliser le public et porter à connaissance les enjeux du site</p>	<p>Animation scolaire : thématique chiroptères principalement et pelouses sèches ponctuellement Animation grand public : thématique chiroptères uniquement, le maintien des pelouses n'étant pas majoritairement dépendant du grand public Lettre d'information N2000 Affichage sur site Lien avec le lycée des Sardières à développer</p>	<p>Natura 2000</p>	<p>Communes, Association de protection de la Nature</p>	<p>Pas plus de 10% de l'enveloppe globale pour les actions d'animation scolaire et grand public 1 intervention en milieu scolaire = 300 à 350 € Intervention grand public = 700 €</p>	<p>Animation du DOCOB</p>

Synthèse des outils pour la mise en œuvre des objectifs du DOCOB

Pastoralisme

Importance du réseau de pelouse pour la conservation des habitats et des systèmes pastoraux

Pour rappel, le pastoralisme est un mode de production agricole basé sur l'utilisation extensive des espaces naturels. Le système pastoral des fermes est donc parfois constitué de nombreuses surfaces formant des séquences pastorales interdépendantes. La faible part des zones pastorales située en Natura 2000 ne permet donc pas de travailler sur l'ensemble du système pastoral. De plus, comme vu dans la partie 7.2, le site Natura 2000 forme une mosaïque d'habitats dont la conservation dépend aussi de la bonne connectivité entre ces habitats.

Il est donc nécessaire de réfléchir à des mesures permettant de prendre en compte la totalité du système pastoral (sans pour autant remettre en cause le périmètre du site cf p 101)

Place des pelouses dans les systèmes de production

Il est aussi important de distinguer différents cas de figures. Il existe des systèmes se basant fortement sur les milieux naturels dans leur production et des systèmes utilisant de faibles surfaces pastorales :

	Part des pelouses dans la SAU	SAU totale	Surface de pelouses
Minimum	16 %	250	40
Moyenne	30 %	194	56,5
Maximum	42 %	260	110

Données issues de l'analyse du plan de gestion pastorale de 12 fermes du site Natura 2000.

L'étude des SAU de 12 fermes du territoire ayant réalisées des plans de gestion pastoraux dans le cadre de la campagne MAEc montre bien des contextes différents d'une ferme à l'autre. Simple surface de complément, de sécurité ou permettant de récupérer des aides pour certains, les pelouses et parcours embroussaillés peuvent aussi être des éléments structurants pour le système de production d'autres fermes.

Un même milieu (pelouses sèches ou parcours embroussaillés) aura donc une valeur bien différente en fonction de la ferme et de son usage.

Outils d'aides existants

NB : suite à la loi 3DS, adoptée le 21 février 2022, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (CR AuRA) prendra au 1er janvier 2023 la compétence de la gestion et du financement des sites Natura 2000 dans la région. À ce jour, la maquette financière proposée par le CR AuRA ne comporte pas de crédits dédiés à Natura 2000, ce qui exclut le recours aux fonds issus du Fond Européen d'Aide au Développement Rural (FEADER) pour financer les contrats, hors MAEc. Les contrats Natura 2000 devront donc être financés sur la base de règles nationales, non connues pour le moment. Cette situation pourra impacter la réalisation des objectifs portés au DOCOB.

- Contrat Ni Agricole Ni Forestier :

Dispositif intéressant (si un projet pastoral prend la suite de cette mesure) permettant des travaux de réouverture de landes et de friches. Mobilisable uniquement sur les zones Natura 2000, les exploitants agricoles ou forestier ne sont pas éligibles. Sur le site Revermont et Gorges de l'Ain, 426 ha de fourrés peuvent être concernés par cette mesure. L'enjeu de reconquête de milieux pastoraux n'a pas été retenu par le groupe de travail Pelouses sèches. Il existe pourtant quelques porteurs de projet souhaitant redonner une vocation pastorale à des zones abandonnées. Parfois, leur choix ne se porte pas forcément sur des zones Natura 2000 (organisation du parcellaire, propriétaires, accès...).

- MAEc :

Dispositif de financement « phare » de la politique Natura 2000 destiné aux exploitants agricoles. Le nombre et volume de contractualisations sont positifs. La reconduction de ces mesures est dépendante de la future PAC pour laquelle nous n'avons pas encore de visibilité.

Lors de la dernière programmation, **on peut regretter le manque de souplesse laissée au territoire pour adapter les mesures aux contextes locaux**. Les cahiers des charges n'aboutissant pas toujours à des changements de pratiques (financement de pratiques qui se faisaient déjà). **L'ensemble des mesures du territoire étaient à objectifs de moyen plutôt que de résultats.**

Exemple dev mesure de Maintien des milieux ouverts

Cahier des charges de la mesure : « Élimination mécanique ou manuelle des ligneux et autres végétaux définis comme indésirables conformément au diagnostic de territoire. 5 fois au cours des 5 ans, les premiers travaux d'entretien devant être réalisée au plus tard en année 1. Réalisation des travaux du 1^{er} juillet au 14/04. »

→ La mesure impose donc des moyens : élimination mécanique des ligneux, à des périodes où cela ne pénalise pas les broussailles (mise en réserve déjà effectuée).

L'objectif de la mesure est le maintien des milieux ouverts, le broyage mécanique est une des pratiques permettant d'atteindre cet objectif. Pourtant, sans maîtrise des repousses grâce au pâturage de troupeaux compétents, le broyage n'est pas efficace et stimule au contraire les repousses qui deviennent moins appétentes (lignification, densification des épines...). L'objectif n'est donc pas atteint, au contraire.

A contrario, dans le cas où le pâturage suffit à maintenir le milieu ouvert, le cahier des charges impose de réaliser des opérations broyage, alors que cela est inutile.

Ainsi, plutôt que ces objectifs de moyen, il serait plus pertinent de fixer des objectifs de résultats dans les futurs cahiers des charges MAE : critère de surface embroussaillée ou d'évaluation de la dynamique ligneuse.

- aides FEADER 07.61 : Mise en valeur des espaces pastoraux

Dispositif intéressant permettant le financement de travaux ou infrastructure (eau, clôtures...). Pour structure collective ou publique uniquement : SICA, AFP, collectif pastoraux. En Zone Natura 2000 ou non.

Mise en place par le Conseil Départemental de l'Ain et la SEMA d'un Plan Pastoral Territorial d'ici 2022. Ce PPT aura pour vocation à mobiliser les aides du FEADER, dynamiser la structuration collective, améliorer la compréhension des milieux pastoraux ...

Bilan des aides mobilisables lors de la dernière programmation FEADER :

Zone	Porteur de projet	Dispositif	Aides	Eligibilité des Surfaces agricole (définition PAC)
Natura 2000	Collectif ou non	MAE, Contrat Ni Ni	Pratiques agricoles Travaux de réouverture	Agricole Non Agricole
Zones pastorales	Collectif ou non	MAE	Pratiques agricoles	Agricole
Zones pastorales	Collectif uniquement	07.61	Investissements, travaux	Agricole et Non Agricole

Les outils pour accompagner la gestion pastorale existent donc sur le territoire. Il sera important d'accompagner le déploiement du PPT afin de mobiliser les aides FEADER sur l'ensemble des zones pastorales du Revermont. Il faudra de plus veiller à ce que ces outils n'imposent ou ne favorisent pas des pratiques déconnectées des objectifs.

Pratiques pastorales et modes de gestion

Dans le Revermont, le raisonnement et les pratiques pastorales sont parfois issus du référentiel des prairies cultivées (caractérisées par une faible diversité spécifique et structurelle). Une des tendances est aussi de mettre à disposition du troupeau des espaces aussi grands que possible sur de longues périodes en espérant que les animaux s'y débrouillent. Fatalement, le troupeau se cantonne sur quelques zones préférées et l'usage recommande d'augmenter le chargement ou de procéder à des opérations mécaniques tel que le broyage pour « rattraper », « nettoyer ». **« On fait comme si on était en prairies alors que le milieu est tout autre, de même que le comportement des brouteurs »** (Meuret 2004).

De plus, les plans de gestion réalisés notamment dans le cadre des MAEc et les conseils techniques en pastoralisme utilisent souvent des outils peu adaptés aux milieux naturels diversifiés. C'est le cas notamment de la valeur pastorale.

La valeur pastorale exprimée en quantité de matière sèche par hectare, ne permet pas de qualifier les végétations composites. Conçue à l'origine pour les prairies du nord de l'Europe et adaptée aux pelouses, elle ne considère que la strate herbacée et omet de considérer le comportement du troupeau (elle additionne simplement la valeur et la quantité des espèces herbacées présentes). Or, on le sait désormais, ce sont les interactions alimentaires qui confèrent la valeur alimentaire aux mosaïques végétales (Agreil C , Meuret M & Vincent M 2004). D'après la méthode de la valeur pastorale, broussailles et feuillages ont la même valeur que cailloux et sol nu et leur présence diminue donc la valeur pastorale calculée par hectare (Agreil C & Meuret M, 2007).

Il sera donc primordial de revoir les outils techniques utilisés pour le pilotage et la caractérisation des parcs pastoraux du site Natura 2000 (référentiel pastoral parcellaire, méthode grenouille).

De la même manière, les objectifs de conservation des habitats ont souvent été abordés en proscrivant l'intensification et sont donc souvent ressentis comme incompatibles avec des objectifs de production agricole. Les outils et préconisations des gestionnaires d'espaces naturels imposent généralement des pratiques plutôt que de partager des objectifs et sont souvent inefficaces car ne prennent pas en compte l'ensemble des processus en jeu.

Il sera donc important de revoir la définition des objectifs de conservation et ne plus imposer des pratiques mais des objectifs de conservation pouvant être compatibles avec les enjeux de l'éleveur.

L'importance de définir des objectifs

La valorisation des milieux naturels par le pâturage est une discipline en plein essor depuis les années 2000. De nombreux travaux récents, validés par l'INRAE, ont confirmé d'une part la valeur importante qu'ont les milieux naturels pour la production agricole, et d'autre part l'importance de nombreux processus et interactions dynamiques qu'il faut comprendre pour tirer profit de ces espaces (annexe 15).

L'approche classique et ancienne était d'imposer des usages et des pratiques basées sur la végétation présente dans les parcelles. L'expérience démontre l'incohérence d'une telle utilisation. En effet, **les interactions entre la végétation, les pratiques et le troupeau confèrent au système un caractère complexe en constante évolution.** Il faut de plus, avant de mettre en place des pratiques, **définir des objectifs clairs, prenant en compte l'ensemble des interactions et du contexte socioéconomique** : (quelle production, à quelle saison, avec quelle végétation souhaitée et quels enjeux socioéconomique).

Il semble primordial que le dispositif Natura 2000 puisse aider les éleveurs du territoire intéressés à reprendre confiance dans le potentiel des milieux naturels et à mieux appréhender la complexité du **pilotage de leur troupeau et leur chaîne de pâturage.**

Importance de la formation et des échanges de pratiques

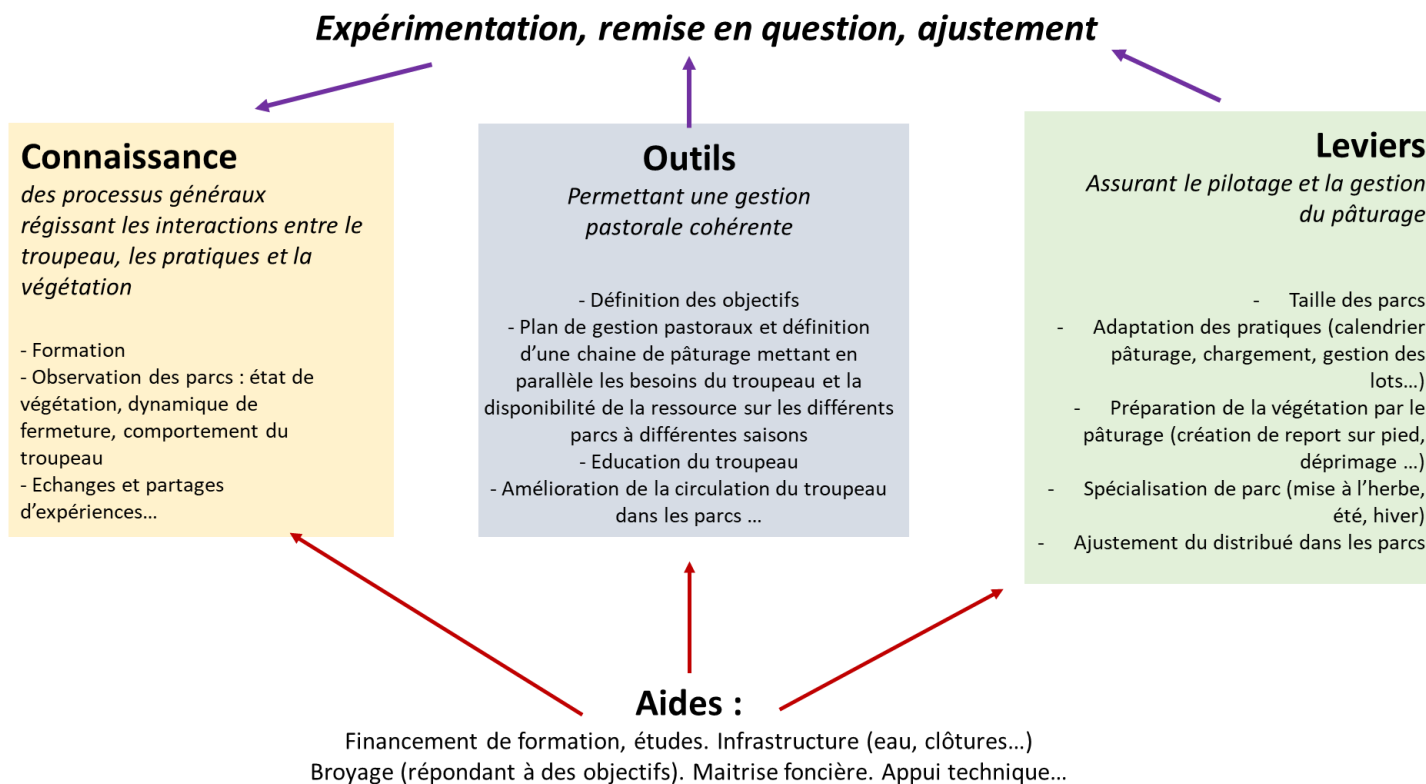
Afin de comprendre les processus présentés ci-dessus, la formation et les échanges entre éleveurs du territoire sont indispensables.

Un réseau (Pâtur'ajuste) visant à rendre les éleveurs autonomes dans la compréhension et la valorisation des milieux naturels par le pâturage a été créé en 2013. Cette démarche a été présentée aux éleveurs ayant bénéficiés de MAEc sur le Revermont lors de formations (2015 et 2016).

Quelques fermes (moins de 5 sur les 25 agriculteurs ayant bénéficié de MAE) s'impliquent de manière occasionnelle dans ce réseau en étant présentes à de rares journées organisées par l'ADDEAR 01. Le récent travail d'animation démarré sur le site Natura 2000 a déjà montré l'intérêt de plusieurs nouveaux éleveurs pour cette démarche. Mais **le contact direct et régulier avec les éleveurs est nécessaire, il s'agira de même d'être attentif à leurs besoins.**

Comme vu dans les parties précédentes, chaque ferme possède un contexte différent (parcellaires, objectifs, contraintes...). Chaque ferme possède donc sa vérité et il ne faudra pas généraliser des pratiques et modes de gestion d'une ferme à l'autre. Le partage d'expérience n'est intéressant que si l'on comprend les processus en jeu et que l'on peut expliquer les résultats obtenus via les processus généraux appliqués au contexte unique des fermes.

Pour résumer, le schéma ci-contre présente les différentes étapes permettant d'assurer une production agricole et le maintien en bon état des habitats pastoraux.



Afin de traduire concrètement les objectifs de conservation des pelouses sèches et leur implication dans la gestion pastorale, **l'annexe 16 présente les grands principes de conservation des pelouses** et les implications pour la gestion pastorale. L'objectif de la fiche n'est pas de définir des pratiques à suivre sur tous les parcs. En effet, **chaque pelouse doit être considérée comme unique puisqu'en interaction avec un troupeau et des pratiques différentes**. Ce sont les plans de gestion pastoraux comme définis par la mesure PASTO 3 qui doivent fixer les préconisations de gestion de chaque pelouse, en lien avec les objectifs de production des éleveurs et les objectifs de conservation des habitats Natura 2000.

Pour compléter l'annexe 16, et afin de mieux comprendre les processus en jeu lors du pâturage en espace naturel, il peut être nécessaire de consulter les fiches techniques du réseau Paturajuste : <https://www.paturajuste.fr/parlons-technique/bibliotheque>
L'intérêt de ces fiches est multiple et en cohérence avec les orientations du DOCOB : Améliorer l'intégration des pelouses dans les systèmes agricoles, limiter l'embroussaillage et conserver les habitats.

Nom de la fiche. Année	Pourquoi s'y intéresser
Préférences alimentaires au pâturage. 2014	Finir les parcs, nourrir son troupeau avec des végétations dites « pauvres », limiter le refus et l'embroussaillage.
Le report sur pied des végétations. 2014	Sécuriser le système d'alimentation, créer de la ressource en été ou hiver, améliorer la valeur alimentaire des pelouses.
Savoir clarifier ses objectifs. 2015 Voir annexe 15	Renouveler les végétations, anticiper l'évolution de la parcelle et ne pas être contraint de rattraper par des opérations mécaniques, devenir autonome dans la décision, intégrer des objectifs environnementaux et de conservation des habitats.
Concevoir la conduite technique. 2016	Prévoir à l'avance ses pratiques, limiter les charges et le broyage, allonger les périodes de pâturage .
Réussir sa mise à l'herbe.2016	Adoucir la transition alimentaire, construire une ressource souhaitée, trouver de la valeur dans certaines végétations jusqu'ici délaissées
Bagage génétique et apprentissages. 2016	Comprendre certains comportements du troupeau et réussir à exprimer ses possibilités pour la valorisation des pelouses sèches, ne pas se cacher derrière des idées reçues, ne pas rater l'éducation de ses animaux.
Les refus au pâturage. 2017	Valoriser ou maîtriser les refus, limiter la mécanisation, évaluer les conséquences des refus.
Les ressources ligneuses. 2017	Renforcer l'autonomie alimentaire, maîtriser l'embroussaillage.
Faire évoluer la végétation par les pratiques. 2018	Maintenir ou faire évoluer les végétations au cours des années, sortir de la spécialisation printanière des surfaces héritées ou créées, déterminer ce qui est possible ou non.
L'ingestion au pâturage.2019 Connaitre et renforcer l'ingestion de la fibre. 2019	Motiver les animaux à consommer des fourrages refusés auparavant, nourrir toute l'année avec les fourrages disponibles sur la ferme et notamment sur les pelouses sèches.
Saisonnaliser sa conduite au pâturage. 2020	Savoir réagir aux aléas climatiques, mieux s'appuyer sur la diversité des végétations sur la ferme et ainsi faciliter l'intégration des pelouses sèches dans son système.
Mieux connaître ses végétations. 2021 Mieux connaître ses animaux. 2021	Valoriser les végétations hétérogènes et diversifiées présentes sur les pelouses.

Milieus forestiers

Le maintien des habitats forestiers d'intérêt communautaire passera par le respect des grands principes de gestion décrit dans les fiches habitats en annexe 7. A noter que l'ensemble des habitats forestiers concernés sont dit « climatiques » et ne nécessitent pas d'intervention sylvicole humaine pour être conservés. Concernant la menace des changements climatiques régulièrement évoquée par les gestionnaires forestiers, il est nécessaire de rappeler que si l'habitat disparaît du fait de causes naturelles (ravageurs, climat, incendie) cela sera justifiable auprès de l'Union Européenne. Ce n'est pas la même chose que la disparition volontaire liée à l'action humaine même sous couvert d'anticiper une disparition éventuelle liée à des phénomènes naturels (par exemple coupe rase et replantation pour adaptation aux changements climatiques).

Face aux enjeux et tendances de replantation (plan de relance, politiques locales) la DREAL et la DRAAF se sont saisies du sujet afin de définir des orientations (en lien avec forestiers et naturalistes) dans une doctrine régionale « Orientations pour l'adaptation aux changements climatiques des peuplements vulnérables ou déperissant ». Ce document n'est pas opposable. Ce sont bien le Schéma Régional de Gestion Sylvicoles et les annexes vertes qui porteront cette opposabilité. Les annexes vertes sont en cours de rédaction, normalement effectives en 2022, elles concorderont avec les éléments de la doctrine.

Solutions	Habitat d'intérêt communautaire en zone N2000
Libre évolution	Possible
Sylviculture classique et adaptée	Possible
Migration assistée de provenance (enrichissement)	Possible
Migration assistée de provenance (reboisement en plein)	Possible en conservant le mélange d'essences initial
Migration assistée d'essences (enrichissement)	Possible si genres caractéristiques de l'habitat Si solution précédente non possible : autres essences si autochtone du GRECO
Migration assistée d'essences (reboisement en plein)	Uniquement si toutes les espèces de l'habitat déperissent
Essais ou introduction d'essences exotiques	Interdit
Nature des préconisations	Réglementation européenne : pas de destruction d'habitat

Tableau de synthèse de la gestion sylvicoles possibles d'après la doctrine régionale de 2022.

Tableau 14 : Suivi des mesures

<i>Intitulé de la mesure</i>	Indicateur de réalisation	<i>Explications, commentaires</i>	<i>Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure</i>
<i>PASTO 1 : Accompagner les éleveurs dans la connaissance des milieux et le suivi des dynamiques de végétation</i>	Nombre d'éleveurs volontaires sollicitant ces outils Nombre de suivis de végétation et photo drone Surface concernée		
<i>PASTO 2 : Optimiser la gestion foncière des Pelouses</i>	Nombre d'AFP créée Nombre d'aménagement foncier engagé Surface foncière « maitrisée »		
<i>PASTO 3 : Mise en œuvre de pratiques pastorales répondant aux objectifs de production agricole et de conservation des habitats et des espèces</i>	Nombre, montant et surface de MAE/contrats mobilisés Nombre de plans de gestion réalisés et respectés		
<i>PASTO 4 : Lien agricole permanent</i>	Nombre de formations Nombre de participants		
<i>PASTO 5 : Aménagement des parcs</i>	Nombre d'aménagements réalisés Surfaces pérennisées		
<i>PASTO 6 : Diminuer les incivilités en sensibilisant au multi usage des milieux pastoraux</i>	Nombre d'actions de communication Nombre d'aménagements réalisés		
<i>PASTO 7 : Réaliser des études d'opportunités pour l'activité pastorale et l'éco pâturage</i>	Réalisation des études Nombre d'études réalisées		
<i>CHIRO 1 : Préservation des gîtes à chiroptères</i>	Nombres de conventions signées effectifs et espèces concernés par ces gîtes		
<i>BIOD 1 : Améliorer les connaissances des espèces et habitats d'intérêt communautaire</i>	Nombre de données collectées Nombre d'inventaires réalisés		

<i>BIOD 2 : Favoriser la mise en place et le maintien d'une trame vieux bois</i>	Nombre d'arbres bio marqués Nombre d'îlots et surfaces de sénescence créés		
<i>BIOD 3 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes</i>	Nombre d'actions de surveillance Nombre et surface d'actions de lutte		
<i>AMG 1 : Intégrer Natura 2000 aux politiques locales d'aménagement du territoire</i>	Nombre de communes appuyées Nombre de dossiers et de réunions auxquels l'animateur a participé pour faire prendre en compte les enjeux du site Natura 2000		

Synthèse

Le DOCOB présente volontairement un nombre restreint de mesures. En effet, plus qu'un catalogue de mesures déployables sur le site, il a été souhaité par les acteurs du territoire de mettre en place des mesures ciblées et répondant aux principaux enjeux du site. Ces mesures ont été définies de manière collective en ateliers de travail.

Concernant la conservation des pelouses sèches, l'approche de ce DOCOB est très ambitieuse car elle souhaite dépasser les oppositions « production agricole / conservation de la biodiversité » historiquement en place. La philosophie du DOCOB se base sur une approche dynamique du pâturage en espace naturel nécessitant la compréhension des nombreux processus régissant les interactions entre végétation/troupeau et pratique. Elle nécessitera du temps, de la pédagogie et des moyens d'animation / formation importants. Les pelouses n'étant souvent pas un facteur structurant pour la viabilité économique des exploitations du territoire, l'intérêt et le rapport « implication des éleveurs / bénéfiques pour les fermes » pourra être limitant.

10. CONCLUSION

Le site Natura 2000 Revermont et Gorges de l'Ain est réparti de **manière hétérogène** sur 24 communes. Il se compose de 130 entités, d'une taille moyenne de 13,33 ha mais avec une **grande amplitude**. Le site est très fragmenté et composé d'une mosaïque de zones plus ou moins grandes. Le périmètre permet ainsi de bien cibler les secteurs à enjeux même s'il peut être vu comme un frein par certains.

Les pelouses composent la majorité du zonage : **408 ha, soit environ 24% du site**. Le pastoralisme est indispensable pour la conservation de ces habitats. Malgré une activité d'élevage encore bien présente et des campagnes de contractualisation de MAE importantes et historiques, l'état de conservation des pelouses est globalement défavorable (à cause de l'embroussaillage). La non maîtrise de l'embroussaillage peut avoir de nombreuses causes **et la compréhension des interactions entre habitats, troupeaux et pratiques pastorales est nécessaire pour conserver ou restaurer ces pelouses**.

Bien souvent, la dynamique d'embroussaillage est accélérée par des pratiques inadaptées : broyage en plein sur de grandes surfaces sans maîtrise des repousses. Les travaux de révision du DOCOB ont permis de se rendre compte qu'il n'était pas simple de partager ce constat avec les acteurs agricoles du territoire. Sans avoir peur des mots, c'est en effet un **véritable bouleversement** allant à l'encontre des pratiques, conseils et politiques agricoles passés. En effet, « on peut dire en résumé, que le manuel du lycée agricole, la publicité dans le journal technique d'élevage et le formulaire de demande d'aide agricole convergent avec l'étymologie : un herbivore ne mange que de l'herbe. Pâturage est synonyme d'herbage, un bon éleveur tient ses parcelles « propres », c'est-à-dire exemptes de broussailles [en broyant] » *M. Meuret et al 2006*.

De même, l'approche naturaliste de gestion des pelouses et les injonctions des gestionnaires d'espaces naturels imposant des pratiques aux éleveurs pour protéger telle ou telle espèce n'est pas constructive ni efficace.

Les nouvelles connaissances sur le pâturage en espace naturel et les nombreux retours d'expériences des réseaux impliqués dans cette démarche sont une opportunité pour réorienter notre approche de manière collective. La compréhension des processus en jeu lors du pâturage en espace naturel et le partage d'objectifs précis entre gestionnaire d'espace naturel et éleveurs permettra de conserver de manière pérenne les habitats pastoraux remarquables.

La **conservation des chauves souris d'intérêt communautaire sera l'autre enjeu majeur du site**. Notamment au sein d'une cavité à enjeu international (Grotte de Courtouphle) et d'une cavité à enjeu régional (Grotte de Corveissiat) faisant l'objet de documents spécifiques. Espèces à large rayon d'action, les chiroptères nécessitent de réfléchir sur l'ensemble du Revermont (voir plus loin) pour mettre en œuvre des actions de conservation (site d'hivernage, site de parturition souvent dans les gîtes batis, terrains de chasse en forêt ou milieux ouverts et corridors de déplacement). Les habitants du territoire sont en lien direct avec la conservation des chiroptères (préservation des gîtes en habitats privés, éclairage nocturne...) il paraît donc opportun de cibler les actions de sensibilisation sur cette thématique.

L'animation locale du DOCOB sera primordiale pour rendre effective la mise en œuvre de ce plan, le programme d'actions devra s'appuyer, outre les financements nationaux et européens, sur toutes les initiatives et programmes développés à l'échelle locale et mettre en relation l'ensemble des outils financiers en faveur de la biodiversité. L'implication et le lien avec les communes du site devront être renforcés pour un meilleur ancrage local de ce dispositif européen.

L'histoire enseigne aux hommes la difficulté des grandes tâches et la lenteur des accomplissements, mais elle justifie l'invincible espoir.

11. BIBLIOGRAPHIE

- Agreil C & Meuret M, 2007. **Evaluer la valeur alimentaire d'une végétation**. Article tiré de la revue n°19 Espaces Naturels
- Agreil C, Meuret M & Vincent M, 2004. **GRENOUILLE : une méthode pour gérer les ressources alimentaires pour des ovins sur milieux embroussaillés**
- Ballaydier A. & Chenaux L. 2021. **Etude et cartographie des végétations du site Natura 2000 FR 8201640 « Revermont et gorges de l'Ain »** – MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT, pour la Communauté d'Agglomération du Grand bassin de Bourg-en-Bresse, Rapport final, avec le soutien de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, 233 p. dont annexes + atlas cartographique.
- Bensettiti F., Herard-Logereau K., Van Es J. & Balmain C. (coord.), 2004. « **Cahiers d'habitats** » **Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 5 - Habitats rocheux**. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française
- BreLOT Claude-Isabelle, 1986, **Quand Treffort était un vignoble**.
- Cotton, Jean-Pierre. 1986. 1873-1913 **Le Revermont malade du Phylloxera**.
- Defernez L, 2019, **Suivi des chiroptères dans le site Natura 2000 « Revermont et Gorges de l'Ain », Matafelon-Grange, Corveissiat, Simandre-sur-Suran**. LPO Auvergne-Rhône-Alpes, 32 pp.
- Maciejewski,L., Seytre,L., Van Es, J. & Dupont,P. 2015. **État de conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire**, Méthode d'évaluation à l'échelle du site
- Manneville O., 2014. **Notions essentielles sur les Pelouses Sèches. Répartition et diversité en Rhône-Alpes**. Premières rencontres pour la conservation des pelouses et coteaux secs de Rhône-Alpes.
- Maubert,P & Dutoit,T 1995. **Connaître et gérer les pelouses calcicoles**. Montpellier, Ministère de l'environnement, cahier ATEN/CDPNE
- Meuret M, 2004. **Concevoir des habitats pour troupeaux domestiques**. Article tiré de la revue n°8 Espaces Naturels
- Meuret M et al , 2006. **Éduquer ses veaux et génisses : un savoir empirique pertinent pour l'agroenvironnement en montagne ?**. Natures Sciences Sociétés 14, 343-352
- Tardy M., 2020. **Inventaire des Lépidoptères** du site Natura 2000 FR 8201640 « Pelouses à orchidées, habitats rocheux du Revermont et des gorges de l'Ain » (01). Rapport d'étude ENTOMO&CO pour la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse. 64p. + 28 annexes

- Commission européenne (2000). *Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE)*. Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.
- MELKI F./Biotope (2007). *Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000*. Ministère de l'écologie et du développement durable, 104 pages.
- ROCAMORA, G. et al. (1994). *Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France*. Ministère de l'Environnement, Birdlife International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 1994, 339 pages.
- SCHWOEHRER, C. et TERRAZ, L. (2007) - *Ghid metodologic pentru l'évaluation de la mise en œuvre planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 15 pages.
- TERRAZ, L. et al (2007). *Ghid metodologic pentru realizarea planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 113 pages.
- TERRAZ, L. et al (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.
- VALENTIN-SMITH, G. et al. (1998). *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.

12. ANNEXES

ANNEXE 1 : abréviations et acronymes

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
ACCA : Association communale de chasse agréée
ADASEA : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AE RMC : Agence de l'eau Rhône, Méditerranée et Corse
ANEM : Association nationale des élus de la montagne
APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
ASQAB : Association de surveillance de la qualité de l'air à Besançon
ATEN : Atelier technique des espaces naturels
RGM : Bureau de recherches géologiques et minières
CA : Chambre d'agriculture
CAD : Contrat d'agriculture durable
CBN : Conservatoire botanique national
CC : Communauté de communes
CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CDOA : Commission départementale d'orientation agricole
CELRL : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
CEMAGREF : Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts
CG : Conseil général
CIADT : Comité interministériel pour l'aménagement du territoire
CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CNERA : Centre national d'étude et de recherche appliquée (ONCFS)
CNJA : Centre national des jeunes agriculteurs
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CPE : Commission de protection des eaux (CPEPESC)
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CREN : Conservatoire régional des espaces naturels
CR : Conseil régional
CROS : Comité régional olympique et sportif
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSP : Conseil supérieur de la pêche (devenu ONEMA)

CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
CTE : Contrat territorial d'exploitation
CTE-PNB : Centre thématique européen - Protection de la nature et de la biodiversité
DCE : Directive cadre sur l'eau
DCO : Demande chimique en oxygène
DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DDE : Direction départementale de l'équipement
DDEA : Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
DDJS : Direction départementale jeunesse et sports
DE : Direction de l'eau (MEEDDAT)
DG Env : Direction générale de l'environnement (Commission européenne)
DGAC : Direction générale de l'aviation civile
DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DIREN : Direction régionale de l'environnement (ex-DRAE)
DNE : Doubs nature environnement
DNP : Direction de la nature et des paysages (MEEDDAT)
DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DPF : Domaine public fluvial
DPM : Domaine public maritime
DRAE : Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement (devenue DIREN avec les SHC)
DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
DTONF : Direction territoriale de l'office national des forêts
EDF : Électricité de France
ENF : Espaces naturels de France
ENGEES : École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg
ENGREF : École nationale du génie rural, des eaux et des forêts
ENS : Espace naturel sensible
EP : Établissement public
EPA : Établissement public à caractère administratif
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial
FCNE : Franche-Comté nature environnement
FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FEOGA : Fonds Européen d'orientation et de garantie agricole
FEP : Fonds européen pour la pêche

FNCOFOR : Fédération nationale des communes forestières françaises
FNE : France nature environnement
FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FNRPFPS : Fédération régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs
FPNR : Fédération nationale des parcs naturels régionaux
FRC : Fédération régionale des chasseurs
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
FSE : Fonds social européen
GIC : Groupement d'intérêt cynégétique
GIP : Groupement d'intérêt public
IFORE : Institut de formation de l'environnement (MEEDDAT)
INRA : Institut national de la recherche agronomique
ISTE : Institut des sciences et techniques de l'environnement de l'université de Franche-Comté
JOCE : Journal officiel de la communauté européenne
JORF : Journal officiel de la république française
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MAE : Mesures agro-environnementales
MAETER : Mesures agro-environnementales territorialisées
MAP : Ministère de l'agriculture et de la pêche
MATE : Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (devenu MEDD en juin 2002)
MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (ex. MEDAD)
MEDAD : Ministère de l'écologie, du développement, et de l'aménagement durables
MES : Matières en suspension
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
ONG : Organisation non gouvernementale
OPIE : Office pour les insectes et leur environnement
PCB : Polychlorobiphényles
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)
PMPOA : Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole
PN : Parc national
PNR : Parc naturel régional
POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)
PPR : Plan de prévention des risques
PSG : Plan simple de gestion

RHP : Réseau hydrologique et piscicole
RBd : Réserve biologique domaniale
RBi : Réserve biologique intégrale
RN : Réserve naturelle
RNCFS : Réserves nationales de chasse et de faune sauvage
RNF : Réserves naturelles de France
RNN : Réserve naturelle nationale
RNR : Réserve naturelle régionale
RNV : Réserve naturelle volontaire
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SFEPM : Société française pour l'étude et la protection des mammifères
SHC : Service hydrologique centralisateur (intégré dans les DIREN depuis 1991)
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
SINP : Système d'information sur la nature et les paysages (MEEDDAT)
SRADT : Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire
SRAE : Service régional d'aménagement des eaux (intégré avec les DRAE et les SHC dans les DIREN en 1991)
SRU : loi Solidarité et renouvellement urbain
SSCENR : Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux
UE : Union européenne
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
URCPIE : Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement
WWF : World wildlife fund
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

ANNEXE 2 : glossaire

Aire de distribution

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Angiosperme

Plantes à fleurs. C'est un groupe important de plantes supérieures caractérisées par la possession (au niveau de leurs fleurs) d'un ovaire enclosant un ou des ovules. Ces organes, à la suite d'une double fécondation, deviendront un fruit renfermant une ou plusieurs graines.

Animateur – structure animatrice

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le DOCOB une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Association végétale

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biocénose

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

Bioclimat

Ensemble des conditions climatiques qui exercent une influence sur le comportement des plantes et des organismes végétaux dans leur ensemble.

Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biomasse

Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

Biotope

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Bryophyte

Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA)

Établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Il assure le paiement d'aides de l'Etat et de l'Union européenne dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la protection de l'environnement. Le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide est aussi effectué par le CNASEA.

Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le DOCOB. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Classe

Unité taxonomique (ex. : monocotylédones) ou syntaxonomique (ex. : *Thlaspietea rotundifolii*), regroupant plusieurs ordres.

Climax

État d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Communauté végétale

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

Contrats Natura 2000

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du DOCOB sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du DOCOB. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages"

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en oeuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

Direction régionale de l'environnement (DIREN)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en oeuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

Dynamique de la végétation

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Document d'objectifs (DOCOB)

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en oeuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Embranchement

Grande division de la classification classique des espèces vivantes (ex : vertébrés, invertébrés.)

Espèce indicatrice

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

Espèce migratrice régulière d'oiseaux

Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du DOCOB afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Études et notices d'impact

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Famille

Unité taxonomique qui regroupe les genres qui présentent le plus de similitude entre eux (ex : ursidés, canidés).

Faune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Formation végétale

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Genre

Unité taxonomique rassemblant des espèces voisines, désignées par un même nom

Groupe de travail (ou commissions de travail)

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Grouperment végétal

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat

particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Impacts cumulatifs

Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

Incidence

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Installations, usines, dépôts, chantiers ou autres installations soumises aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Mesures agri-environnementales

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Natura 2000

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Structure porteuse

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du DOCOB avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du DOCOB, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Ordre

Unité taxonomique regroupant plusieurs familles (ex. : rosales).

Phanérogame

Grande division systématique rassemblant les plantes à fleurs.

Physionomie

Aspect général d'une végétation.

Phytosociologie

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Ptéridophytes

Embranchement du règne végétal qui regroupe notamment les fougères, les prêles, les lycopodes, les sélaginelles et les isoètes.

Raisons impératives d'intérêt public majeur

À l'instar de la Convention de Ramsar, la directive Oiseaux et la directive Habitats adoptent le concept de «raisons impératives d'intérêt public majeur» pour justifier la réalisation d'un projet malgré une évaluation négative. Si l'expression elle-même n'est pas définie, l'article 6 paragraphe 4 de la directive Habitats stipule que les raisons impératives d'intérêt public majeur ne sont examinées qu'en «l'absence de solutions alternatives». L'article ne s'applique pas aux projets qui relèvent exclusivement de l'intérêt d'entreprises ou de particuliers. Exemple de raison impérative d'intérêt public majeur : lutte contre le chômage en Allemagne en 1990 après la réunification.

Région biogéographique

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, pannonique, steppique et littorales de la mer noire. La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Section

Division taxonomique d'un genre, d'une famille, etc.

Sites d'importance communautaire (SIC)

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats" (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Station

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Syntaxon

Groupe végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique.

Systématique

Classification des êtres vivants selon un système hiérarchisé en fonction de critères variés parmi lesquels les affinités morphologiques, et surtout génétiques, sont prépondérantes. La classification hiérarchique traditionnelle s'organise depuis le niveau supérieur vers le taxon de base dans l'ordre suivant : règne, embranchement, classe, ordre, famille, genre, espèce.

Taxon

Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

ANNEXE 3 : cartes obligatoires et optionnelles

Liste des cartes	Cartes obligatoires	Cartes optionnelles (peuvent être mises en annexes)	Commentaires
Carte de localisation du site	X		Carte de présentation générale commune à tous les sites dans la partie « présentation générale » de Natura 2000 – fournie avec le DOCOB synthétique
Carte officielle (FSD) des limites du site au 25000ème	X		Carte correspondant à la « fiche d'identité » de chaque site – à réaliser par l'opérateur
Carte de périmètre d'étude à une échelle adaptée (carte de travail du gestionnaire)		X	
Carte du parcellaire (cadastre)		X	
Carte des propriétés du site		X	
Carte des aires protégées sur le site	X		
Carte géologique		X	
Carte topographique		X	
Carte des grands milieux		X	
Carte en lien avec la conditionnalité		X	
Cartes des activités humaines	X		
Carte des habitats d'intérêt communautaire (directive 92/43)	X	X	
Cartes des espèces d'intérêt communautaire (92/43 ou 79/409)	X	X	Une seule carte si le site est désigné au titre des deux directives 92/43 ou 79/409 avec des périmètres identiques
Carte de localisation des espèces remarquables (hors 92/43 ou 79/409)		X	
Carte des grands objectifs de gestion	X		
Carte de localisation des mesures	X		
Carte de l'état de conservation des habitats de la directive (92/43)	X		
Carte de l'état de conservation des espèces de la directive (92/43 ou 79/409)	X		

Les cartes obligatoires et optionnelles sont rattachées à chaque tableau. Seules peuvent être ajoutées les mentions « données non disponibles ». En cas d'indisponibilité momentanée et en attendant leur réalisation par l'opérateur, les cartes obligatoires ne seront pas remplacées par d'autres. Si les cartes obligatoires ne sont pas disponibles dans un premier temps, on doit notifier dans le tableau la mentions « Donnée non disponible ». Si malencontreusement il s'avérerait que ces cartes ne sont pas adaptées au site il faudrait ajouter la mention « Sans objet » dans le tableau ou dans le texte de synthèse.

La liste des cartes (numéro de la carte et titre) est placée en annexes. On doit numéroter toutes les cartes de la manière suivante « carte n°xx » qui renvoie à la liste des cartes placée dans les annexes.

ANNEXE 4 : codes FSD

CODE	DESCRIPTION (en français)	CODE	DESCRIPTION (en français)
100	mise en culture	601	golf
101	modification des pratiques culturelles	602	complexe de ski
102	fauche/coupe	603	stade
110	épandage de pesticides	604	circuit, piste
120	fertilisation	605	hippodrome
130	irrigation	606	parc d'attraction
140	pâturage	607	terrain de sport
141	abandon de systèmes pastoraux	608	camping, caravane
150	remembrement	609	autres complexes de sports et de loisirs
151	élimination des haies et boqueteaux	610	centres d'interprétation
160	gestion forestière	620	sports et loisirs de nature
161	plantation forestière	621	sports nautiques
162	artificialisation des peuplements	622	randonnée, équitation et véhicules non motorisés
163	replantation forestière	623	véhicules motorisés
164	éclaircissage	624	escalade, varape, spéléologie
165	élimination des sous-étages	625	vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon
166	élimination des arbres morts ou dépérissants	626	ski, ski hors piste
167	déboisement	629	autres sports de plein air et activités de loisirs
170	élevage du bétail	690	autres loisirs et activités de tourisme
171	stock feeding	700	pollutions
180	brûlage	701	pollution de l'eau
190	autres activités agricoles et forestières	702	pollution de l'air
200	pêche, pisciculture, aquaculture	703	pollution du sol
210	pêche professionnelle	709	autres formes ou formes associées de pollution
211	pêche à poste	710	nuisances sonores
212	pêche hauturière	720	piétinement, surfréquentation
213	pêche aux arts traînants	730	manoeuvres militaires
220	pêche de loisirs	740	vandalisme
221	bêchage pour appâts	790	autres pollutions ou impacts des activités humaines
230	chasse	800	comblement et assèchement
240	prélèvements sur la faune	801	poldérisation
241	collecte (insectes, reptiles, amphibiens)	802	modification du profil des fonds marins des estuaires et des zones humides
242	désairage (rapaces)	803	comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous

243	piégeage, empoisonnement, braconnage	810	drainage
244	autres prélèvements dans la faune	811	gestion de la végétation aquatique et des rives à des fins de drainage
250	prélèvements sur la flore	820	extraction de sédiments (lave,...)
251	pillage de stations floristiques	830	recalibrage
290	autres activités de pêche, chasse et cueillette	840	mise en eau
300	extraction de granulats	850	modification du fonctionnement hydrographique
301	carrières	851	modification des courants marins
302	enlèvement de matériaux de plage	852	modification des structures
310	extraction de la tourbe	853	gestion des niveaux d'eau
311	extraction manuelle de la tourbe	860	dumping, dépôt de dragage
312	extraction mécanique de la tourbe	870	endigages, remblais, plages artificielles
320	recherche et exploitation pétrolière	871	défense contre la mer, ouvrages de protection côtiers
330	mines	890	autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme
331	activités minières à ciel ouvert	900	érosion
340	salines	910	envasement
390	autres activités minières et d'extraction	920	assèchement
400	urbanisation, industrialisation et activités similaires	930	submersion
401	zones urbanisées, habitat humain	940	catastrophes naturelles
402	urbanisation continue	941	inondation
403	habitat dispersé	942	avalanche
409	autres formes d'habitats	943	éboulement, glissement de terrain
410	zones industrielles ou commerciales	944	tempête, cyclone
411	usine	945	volcanisme
412	stockage industriel	946	tremblement de terre
419	autres zones industrielles/commerciales	947	raz de marée
420	décharges	948	incendie naturel
421	dépôts de déchets ménagers	949	autres catastrophes naturelles
422	dépôts de déchets industriels	950	évolution biocénotique
423	dépôts de matériaux inertes	951	accumulation de matières organiques
424	autres décharges	952	eutrophisation
430	équipements agricoles	953	acidification
440	entreposage de matériaux	954	envahissement d'une espèce
490	autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire	960	relations interspécifiques à la faune
500	réseau de communication	961	compétition (ex: goéland/sterne)
501	sentier, chemin, piste cyclable	962	parasitisme
502	route, autoroute	963	apport de maladie
503	voie ferrée, TGV	964	pollution génétique
504	zones portuaires	965	prédation

505	aérodrome	966	antagonisme avec des espèces introduites
506	aéroport, hélicoptère	967	antagonisme avec des animaux domestiques
507	pont, viaduc	969	autres formes ou formes associées de compétition à la faune
508	tunnel	970	relations interspécifiques à la flore
509	autres réseaux de communication	971	compétition
510	transport d'énergie	972	parasitisme
511	ligne électrique	973	apport de maladie
512	pipe line	974	pollution génétique
513	autres formes de transport d'énergie	975	manque d'agents pollinisateurs
520	navigation	976	dégâts de gibier
530	amélioration de l'accès du site	979	autres formes ou formes associées de compétition à la flore
590	autres formes de transport et de communication	990	autres processus naturels
600	équipements sportifs et de loisirs		